16e ANNEE — QUEBEC, SAMEDI, 21 DECEMBRE 1889 — No. 19

ABONNEMENTS:

Par an (d'avance)..... $1.00
Payable dans le cours de l'année.... $1.50

Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser le journal.

Le *Canadien*, quotid. par an..... $5.00
" " semi-q., " $3.00

LE CULTIVATEUR

Edition Hebdomadaire du CANADIEN

ANNONCES:

Première insertion..... 10 cts
Autres insertions..... 05
Naissances, mariages ou décès.... 25 "

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot:

Demandes d'emploi, demandes de domestiques ou employes. Annonces pour chambre ou pension.

J. ISRAEL TARTE, Editeur-Propriétaire — BUREAU: 30, rue de la Fabrique, Québec.

QUEBEC

SAMEDI 21 DECEMBRE 1889

AVIS

Les sessions Fédérale et Provinciale approchent. Nos lecteurs peuvent compter sur les compte-rendus les plus complets et les plus impartiaux. Ces sessions seront pleines d'intérêt.

On peut s'abonner dès maintenant au CANADIEN pour tout le temps des deux sessions moyennant UNE PIASTRE, et au CULTIVATEUR moyennant TRENTE CENTS. Quiconque enverra ces montants commencera à recevoir sans retard le "Canadien" ou le "Cultivateur," selon le cas.

J. ISRAEL TARTE,
64, rue St-Pierre.

STANSTEAD

L'écrasante majorité obtenue par M. Colby dans Stanstead devrait convaincre, il nous semble, les membres de l'association des Droits Egaux, que l'opinion n'est pas avec eux dans leur tentative de rendre le gouvernement central responsable d'un acte de la législature de Québec—d'un acte qu'elle avait le pouvoir constitutionnel de passer.

Certes, il y a eu à propos de la loi dite des biens des Jésuites, des manœuvres et des intrigues que plus d'une fois nous avons condamnées, parce qu'elles tendent à détruire l'harmonie et à compromettre les libertés publiques. Que les auteurs en soient punis, nous le voulons dans l'intérêt général. Mais que ce soient les auteurs du mal qui reçoivent un châtiment mérité, et non ceux qui n'ont fait autre chose que d'observer la loi et la constitution.

M. Colby est l'un des hommes les plus instruits du Canada en économie politique, et nous sommes heureux de le féliciter du triomphe qu'il a remporté.

DISCOURS DE M. MEREDITH

Les journaux de Toronto nous arrivent avec des comptes-rendus très détaillés de la grande démonstration politique qui a eu lieu lundi à London.

Cette démonstration était organisée en l'honneur de M. Meredith, chef de l'opposition à la législature d'Ontario, sous les auspices de l'Association conservatrice de l'endroit.

M. Meredith a prononcé un grand discours. Il a attaqué avec véhémence le gouvernement Mowat; il l'accuse en particulier d'avoir inauguré une politique de centralisation et d'administrer les lois de la Couronne de façon à servir les intérêts des spéculateurs avant ceux du pays.

Il se prononce contre l'établissement des écoles séparées et prétend qu'il n'est pas un pays, où la minorité—les catholiques—soit aussi largement protégée que dans Ontario.

Voici un résumé des paroles de M. Meredith:

Ce n'est pas son désir de parler bien longuement sur la politique financière de M. Mowat bien qu'il ait beaucoup de reproches à faire sous ce rapport-là. Les libéraux, en prenant le pouvoir, il y a dix-huit ans, ont trouvé le trésor rempli, les obligations peu onéreuses, un budget qui se soldait par un excédant de plus en plus fort et des perspectives très brillantes.

Tout cela a disparu quoiqu'en disent les libéraux, et quand on va au fond des choses, on trouve que la situation présente est mensongère et décevante. C'est un fruit vermeil rongé au cœur par un ver invisible, mais qui tue graduellement.

L'administration des biens de la couronne a été une calamité. On les a trafiqués sans tenir compte de la représentation législative. Des spéculations ont été faites comme dans le cas des limites du nord du lac Huron et de cette manière on ruine rapidement notre meilleure source de revenus.

Les tendances centralisatrices de M. Mowat deviennent chaque jour plus oppressives, plus insatiables. Il enlève toute initiative aux municipalités après avoir, un jour, déclaré que le patronage était un vice officiel, une source de faiblesse gouvernementale, le voilà derechef tout occupé à se mettre dans les mains tous les fils qui font mouvoir ce puissant *medium*.

M. Meredith cite plusieurs faits devenus publics, notamment l'affaire Lottridge. Ce londonien qui avait dans ses serres de trente à quarante restaurants endettés vis-à-vis lui, était un conservateur de la plus belle eau, mais les libéraux qui contrôlent l'inspection des licences et la font servir à leurs intérêts, dit M. Meredith, l'ayant menacé, il a dû abdiquer ses opinions et prêter main forte à un parti qui n'est pas le sien.

M. Meredith désire qu'on remette l'administration des licences aux conseils municipaux. Il se déclare hostile à la nouvelle loi qui donne aux femmes le droit de vote.

Voici la traduction aussi textuelle que possible de cette partie de la dépêche qui nous fait connaître ce qu'a dit le chef de l'opposition sur la question de l'instruction publique.

"M. Meredith dit que ce fut un jour infortuné que celui qui vit transférer ce département d'un corps indépendant, *non partizan*, à un corps politique. On dit que le Dr Ryerson était lui-même en faveur du transfert. Ce monsieur pouvait trouver ce changement bon en théorie mais le résultat a été tout de même défavorable aux intérêts du pays. Dès 1868, le Dr Ryerson désignait les dangers du système actuel. Il se faisait le prophète d'un état de choses qui s'est réalisé. L'opposition croit donc qu'il est de son devoir de revenir à l'ancien état de chose."

M. Meredith passe ensuite au système de votation. Il ne croit pas à la discrétion du bulletin actuel et si son parti revient au pouvoir il fera tout en son possible pour assurer au scrutin le plus grand secret désirable.

M. Meredith n'est pas favorable à l'exemption de taxes dont jouissent certaines institutions. Les propriétés religieuses doivent tomber sous la loi commune, mais, dit-il, il faut continuer l'exemption dont l'avoir de l'ouvrier a le privilège.

Vient enfin la partie du discours qui trait la question politico-religieuse:

"Dans Ontario la plus grande tolérance existe il n'est pas de position à laquelle un catholique ne puisse atteindre. Nous y donnons aux catholiques plus de privilèges qu'ils en ont dans la vieille Europe. Là bas, les écoles séparées n'existent pas. Un journaliste catholique de Kingston dit que ses coreligionnaires ont la balance du pouvoir.

"Ceci est un danger pour le bien. Le système des "écoles séparées" est une erreur. On y fabrique des citoyens moins bons, moins honnêtes que dans les écoles publiques. Bien qu'il soit mieux de ne pas altérer l'Acte de la Confédération, on devrait faire en sorte, que pas une piastre ne fut consacrée au maintien des écoles séparées. M. Mowat a suivi les instructions d'un dignitaire catholique qui disait que le choix des commissaires d'école doit être contrôlé par le pouvoir ecclésiastique. C'est un principe faux contre lequel les ancêtres ont combattu. Si la hiérarchie doit contrôler, il est aussi bon qu'elle nomme les commissaires au lieu de commandes qu'il soient élus.

"Nous sommes contre l'étroite alliance de l'Eglise et de l'Etat. Les officiers scolaires sont des fonctionnaires de l'Etat et non de l'Eglise."

M. Meredith lit ensuite des statistiques empruntées aux rapports des inspecteurs d'écoles, pour prouver que l'idéal serait de mettre sur un même pied "écoles séparées et écoles publiques."

On mande de la Rivière-Ouelle que mardi est décédée, au presbytère de cette paroisse, dame Adelina Castonguay, veuve de feu Eloi Dion, à l'âge avancé de quatre-vingts ans et quatre mois.

La défunte était la mère de M. l'abbé E. V. Dion, curé de la Rivière-Ouelle, auquel nous offrons nos plus sincères condoléances.

NOS CHEVAUX

LE HARAS NATIONAL

Je terminais mon dernier article en disant qu'un des chevaux normands du Haras National possédait toutes les qualités du cheval dont nous avons surtout besoin dans le district de Québec.

En effet, c'est bien un des plus beaux chevaux qu'on puisse voir. Assez puissant, assez grand et d'une souplesse, d'une agilité remarquables. C'est un très beau caroisier, en même temps qu'un superbe cheval de selle.

Une visite au Haras intéresse au plus haut point tout amateur de chevaux, et j'engage ceux que leurs affaires amèneraient à Montréal à s'y rendre.

Les écuries sont sur la ferme de l'hon. Ls. Beaubien, à Outremont, en arrière de la Montagne.

Le batiment principal peut contenir 100 chevaux. C'est vraiment une très belle construction, possédant un rez-de-chaussé avec sous-sol et mansarde. Au rez-de-chaussé sont les bureaux, la salle de vente et des boxes de 19 pieds par 15 pour une trentaine de chevaux. Il y aura plus tard 50 boxes dans les mansardes et une vingtaine au sous-sol.

La ventilation est très bonne, chaque boxe a son ventilateur; le drainage est bien fait, le purin de tout l'établissement s'écoule dans la fosse aux engrais qui se trouve à un des bouts de l'écurie.

Mais parlons des chevaux.

Vous vous rappelez, lecteurs, des percherons qui nous furent amenés ici il y a quelque vingt ans; il n'ont pas donné grande satisfaction. Voici toutes les qualités, oui, toutes les qualités qu'on leur connaissait. Volume et précocité. D'ailleurs paresseux, mauvaise robe, presque tous étant gris, lourds, lents et de plus tous plus ou moins *décousus*.

Aussi vous conviendrez avec moi, lecteurs, qu'ils s'étaient fait peu d'admirateurs et nous nous demandions quelle était la raison de l'engouement extraordinaire qu'il y avait chez les éleveurs américains pour cette race de chevaux.

Eh bien, allez voir les percherons qu'il y a au haras et vous vous expliquerez ensuite facilement que cette race se soit acquis une réputation aussi considérable chez nos voisins.

Le percheron que vous y verrez ne ressemble pas plus à celui vous avez connu qu'un mulet ressemble à un cheval. Je dois avouer que j'étais prévenu contre cette race, malgré que l'hon. Dr Ross, à son retour d'Europe, m'eût dit que le vrai percheron était un bon cheval, que nous ne le connaissions pas du tout.

Le cheval *Joly* est un fort beau spécimen de cette race. Gros, grand, seize mains et demie, robe noire, trapu, rond comme une pelotte, les jambes et les sabots bien proportionnés au corps, avec cela alerte comme un poulain. Je répète que c'est un cheval de valeur, qui rendra de grands services dans les parties de la province où l'élevage des gros chevaux peut se faire avec profit.

Quant à moi je préfère de beaucoup les Normands (quels beaux chevaux!) Mais je n'hésiterai pas à recommander l'achat d'un cheval comme *Joly* ou encore mieux de *Béguin*. Ce dernier est moins gros, et il est plus agile. Au Haras on l'appelle le *Trotteur*; et un trottteur de 1600 livres et mesurant seize mains à l'âge de trois ans ne se trouve pas dans toutes les écuries.

D'abord les Clydes et les Shyres ont de trop énormes pieds, c'est vraiment une infirmité que d'être chaussé de la sorte, sans compter que c'est un obstacle à l'agilité. Leurs membres sont garnis d'abondants poils très longs. Un autre défaut commun à cette race c'est d'avoir le corps trop long et pas assez développé, pas assez gros pour le volume des membres. Tandis que le percheron a les sabots normalement gros, les jambes nettes, le corps très rond et beaucoup plus d'agilité que les Clydes et Shires.

Il y a encore au Haras un cheval breton *Roi de Bignon* c'est un cheval de trait léger très trapu, gris, 1600 livres, 15 mains 3 pouces de haut.

Je préfère les percherons.

Le marquis du Puisaye, Bai, 1600 lbs. 16 mains de haut, âgé de trois ans.

C'est un beau gros carrossier, race normande. Son seul défaut, c'est d'être trop gros pour servir comme cheval d'utilité générale.

On trouve à cet établissement tous les

1o Gros carossier de Puisaye.

2o Carossiers léger pouvant servir comme cheval de selle et de *general purpose*, *Holopherne*.

3o. Gros cheval de trait de parfait modèle *Joly*.

4o. Cheval de trait possédant certaine agilité Béguin.

5o. Petit cheval de trait *Roi de Bignon*.

Ici à Québec c'est le cheval dont Holopherne est le type qu'il nous faut.

J. A. COUTURE.

Les travaux de la pose des rails sur le chemin de fer du Grand-Nord ont été terminés samedi dernier jusqu'à Sainte-Julienne, comté de Montcalm. Le service régulier des trains doit commencer à la fin de cette semaine. Cet embranchement du Pacifique qui a dix-huit milles de long a coûté en moyenne $12.000 par mille.

Démangeaison de la peau

En trois applications la Pommade Solari guérit les démangeaisons de la peau, même le plus accentuées. A vendre dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt général à la pharmacie LaRue, coin des rues St-Joseph et de l'Eglise, St-Roch, Québec.

N. B.—Expédié par la malle sur réception de 52 centins. Ecrivez lisiblement.

LES CHEMINS A BARRIERES

La poursuite du gouvernement

On sait que la question est portée depuis plusieurs mois devant les tribunaux.

Le gouvernement de Québec a pris lui-même l'initiative sur ce sujet en intentant, par l'entremise du procureur-général, une action contre les syndics des chemins à barrières de la rive nord.

Les allégations du gouvernement sont très fortes. On peut en juger par les conclusions de l'action que nous donnons ci-après:

Qu'il soit déclaré.

1. Que les dits syndics n'ont aucun droit de maintenir une barrière de péage à l'extrémité sud du pont Dorchester, dans la cité de Québec;

2. Que les dits syndics n'ont aucun droit de prélever des péages à aucune de leurs barrières avant d'avoir passé, et fait approuver par le lieutenant-gouverneur en conseil, un ou des règlements pour déterminer les péages payables à chacune de leurs dites barrières et répartir les dits péages suivant la longueur de chemin à parcourir entre chaque barrière, et de manière à ne surcharger injustement personne;

3. Que des voitures qui ne font que passer sur le pont Dorchester, les dits syndics ne peuvent exiger des péages excédant la moitié des péages qu'ils peuvent réclamer aux autres barrières de péages.

4. Que les péages à prélever par les syndics à leurs barrières ne peuvent l'être que moitié en passant et moitié en repassant, pas autrement;

5. Que les dits syndics ne peuvent faire payer pour la même voiture traînée par le même cheval, qu'un seul péage par jour par barrière, excepté pour les cochers et les véhicules chargées de pierre;

6. Que sur paiement du péage, les syndics sont tenus de remettre au passant une carte lui permettant de passer les barrières préventives et XXXXX *vice versa*, ou de repasser le même jour;

7. Que les dits syndics ne peuvent prélever, à aucune barrière érigée ou à être érigée sur le chemin de Beauport, de péages pour passage sur le pont Montmorency;

8. Que les dits syndics n'ont aucun droit, ni au dit pont Montmorency ni ailleurs, de prélever des péages pour passage sur le dit pont;

9. Que les péages exigibles aux barrières des dits syndics doivent être les mêmes pour les passants dans les mêmes circonstances, et que par haine ou par faveur, les syndics ne peuvent hausser ou baisser les dits péages;

10. Que les dits syndics ne peuvent laisser passer gratuitement à leurs barrières que ceux qui sont exemptés par la loi du paiement des péages;

11. Que les dits syndics n'ont pas le droit d'établir de barrières préventives qu'en travers de leurs chemins, et qu'ils

barrière qui ferme l'entrée ou la sortie d'aucun chemin municipal débouchant sur leurs chemins;

12. Que les dits syndics sont tenus en loi, qu'il leur est enjoint d'employer leurs recettes à tenir leurs chemins en bon ordre, et que défense leur est faite de payer aucun dividende aux porteurs de leurs bons avant que les dits chemins aient été mis en bon ordre.

Samedi dernier, un train de vingt wagons, chargés de consignations de volailles de la valeur de $45,000, est parti de Smiths Falls pour Boston où il est arrivé hier soir, ayant passé par le Pacifique Canadien jusqu'à St. Polycarpe, et de là par le Canada Atlantique et le Vermont-Central. Les volailles avaient été achetées aux expositions d'oiseaux de basse-cour tenues la semaine dernière à Brockville, Smiths Falls, Almonte, et à d'autres endroits. Pour s'épargner du trouble sur la frontière canadienne, un percepteur de la douane américaine s'est rendu à Smiths Falls, où il a retiré les droits qui s'élevaient à $4,500. Les volailles n'étaient pas gelées, mais avaient été expédiées dans des wagons réfrigérants et sont arrivées à destination aussi fraîches que lorsqu'elles ont été tuées.

Les directeur du chemin de fer Montréal et Occidental à leur dernière séance ont donné les entreprises des terrassements de St Jérôme à St Sauveur comme suit; 1ère section, Aquim; 2me John McClellan; 3me Daniel Sroughan; 4me J, L. Labelle; 5me D. R. McDonald. Le prix de ces contrats s'élève à la somme de $10,000.

Le bruit court à Ottawa, que le ministre des finances va proposer de renvoyer devant les tribunaux le règlement des vieux comptes entre le Dominion et les provinces d'Ontario et de Québec.

Les rapports les plus extraordinaires continuent à arriver sur l'état de la république du Brésil. Les uns prétendent que l'anarchie y règne en maîtresse dans la plupart des provinces, les autres que tout va bien. Il est une chose cependant qui est certaine, c'est que l'administration financière est excellente; toutes les banques brésiliennes sont unanimes sur ce point. C'est une garantie de stabilité.

Une dépêche à l'*Electeur* annonce qu'il est rumeur que le conseiller législatif pour la division de Lanaudière sera nommé cette semaine, et que le Dr Beaupré, de Ste-Elizabeth ou M. Sylvestre, député de Berthier, sont les candidats les plus en vue.

Il y a au sénat quatre sièges de vacants ceux de feu M. Plumb, Niagara; de feu M. Lurne, Hamilton; de feu M. Ferrier, Montréal: et de M. Ferguson, Bathurst N. B.

C'est toujours la Verité

que M. Eug. Corriveau offre en vente à sacrifice un grand assortiment de Bijouterie, comprenant Montres en or et en argent, Horloges, Bagues et Jones pour mariage, Chaines et Cachets et or, en argent, et en plaqué. SPECIALITE de **Lunettes Laurance**. Aussi, Réparations tous genres.

Venez voir le Bon Marche,
Vous ne serez pas trompe.

EUG. CORRIVEAU
NO. 25
Rue Caron, St-Roch, Québec.
18 Décembre.—2m. e-cl.

BIÈRE BOSWELL

J'ai fait l'analyse de la Bière Boswell fabriqué à Québec, cette bière est parfaitement pure et ne contient que les produits ordinaires de la fermentation du malt.

Son ammertume lui est communiquée *seulement* par du houblon, et, de la meilleure qualité.

Elle a une saveur délicieuse qui est encore rehaussée par un arôme des plus agréables.

Cette bière, bien que d'une couleur un peu foncée, est parfaitement transparente. Elle contient 5 par cent d'Alcool.

P. Y. ED. PAGÉ,
Professeur de Chimie à l'Université Laval, Québec.
25 Mai 1887.

J. A. MONTREUIL, [illegible], Agent

PETITES NOTES

Le nouvel organe de l'hon. M. Duhamel, le *National*, sera imprimé chez M. Louis Perrault.

Booth, de l'Armée du Salut, a été arrêté pour avoir voulu pénétrer en Suisse avec ses salutistes.

Il est à peu près certain que le gouvernement fédéral créera pendant cette session un bureau de statistiques du travail.

Le vénérable champion du *home rule*, M. Gladstone, vient d'atteindre ses quatre-vingts ans.

M. R. Préfontaine, M. P., et M. Rocheleau, M. P. P., feront leur tournée politique dans le comté de Chambly.

Le conseil de la ligue de la fédération impériale a décidé de tenir sa prochaine réunion annuelle à Ottawa le 30 janvier 1890.

M. Jos. Ed. Roy, l'auteur du *Voyage au pays de Tadousac*, a passé la propriété de son ouvrage à M. le curé de Tadousac au profit de son église.

Le nombre de votes enregistrés à la dernière élection de Québec-Ouest n'a été que de 1334 voix, savoir : 671 pour M. Murphy et 663 pour M. Carbray.

Le *Globe* ne tient pas à l'égard de M. Mercier une attitude bien définie. Il se tient sur la clôture, tantôt approuvant, tantôt condamnant. Mais depuis quelques jours il tape dur.

L'*Electeur* fait ses réserves pour la nomination du nouveau juge de Chicoutimi et de Saguenay. Il prétend que le choix de l'honorable Jean Blanchet aurait été de beaucoup préférable à celui de M. Gagné.

Dans une poursuite intentée contre la *Patrie* par un agent de ce journal, MM. Sauvalle, Lemieux et Taillefer ont comparu en faveur du demandeur, et contre M. Beaugrand leur ancien rédacteur en chef.

—M. F. A. McCord, sous-greffier en loi de la Chambre des Communes, occupe la position de greffier en chef, laissée vacante par la mort du docteur Wilson, en attendant qu'un successeur du défunt soit nommé.

L'Armani a écrit l'autre jour au New-York World pour lui dire que contrairement à ce qu'il a publié, la reine Victoria jouit d'une excellente santé. La cantatrice canadienne que la reine recevait si souvent, doit être fixée sur ce point.

Le département de la milice a été saisi d'une réclamation en dommages—que l'*Electeur* porte à $200,000—relativement à l'éboulis de la rue Champlain.

Le gouvernement, croyons-nous, va donner immédiatement son attention à cette question.

Les officiers de la quarantaine de la Puissance craignent que le choléra asiatique n'éclate au Canada l'été prochain. Il est un peu de bonne heure pour s'exciter outre mesure, mais il est néanmoins d'élémentaire prudence de se mettre sur nos gardes. Si tout le monde observe bien les règles de l'hygiène, nous serons certainement épargnés de ce fléau.

Le gouvernement fédéral a pris une action contre la compagnie Bossière, par l'entremise de MM. Chapleau, Hall et rie, pour le remboursement de la somme de $1,480.51.

Selon le demandeur, la compagnie Bossière aurait fait, en France, un chargement de naphte pour le compte du gouvernement fédéral, et n'aurait pas livré la quantité convenue, par suite de pertes éprouvées en route. Le gouvernement réclame la différence.

On mande que les administrateurs du pont de Brooklyn viennent de remettre, selon l'usage, leur rapport annuel au maire de New-York, M. Grant, pour l'année finissant le 1er décembre. Il résulte de ce rapport que, pendant l'année écoulée, 33,954,773 personnes ont traversé le pont en chemin de fer, et 3,195,687 à pied, soit le total fabuleux de 37,150,460, ce qui donne une augmentation de 4,033,644 sur l'année précédente. Les recettes du péage seul se sont élevées à $1,020,956.63.

—Pendant l'hiver de 1887-1888 il y a eu en Suisse 1,773 avalanches qui ont détruit 850 bâtiments et 1,325 hectares de forêts. Elles ont enseveli 50 personnes et 752 têtes de bétail.

Le bateau sous-marin, le *Gymnote*, va reprendre très prochainement ses expériences en France. On se rappelle que ce petit navire a réussi, l'an dernier, à faire route sous l'eau, qu'il plonge et se relève avec la plus grande facilité. Mais on avait reconnu qu'il était nécessaire de modifier l'isolement de ses accumulateurs d'électricité. L'étude de cette question a été assez délicate, et ce n'est qu'à la suite de tâtonnements nombreux qu'on est arrivé à une solution satisfaisante.

—Le sénateur Call, de Washington, a présenté hier un projet de loi pour autoriser le président à acheter Cuba.

LE "GLOBE" ET M. MERCIER

L'article du *Globe* sur la situation pleine de troubles et d'incertitudes imposée au pays par M. Mercier mérite vraiment une attention plus qu'ordinaire.

Le grand organe libéral de Toronto débute en disant à l'*Electeur* qu'il n'a pas le droit de déplorer une situation qu'il a contribué à faire lui-même.

Après avoir rappelé tout le bien qu'il a pu faire et vouloir à M. Mercier, le *Globe* avoue qu'il ne peut pas plus longtemps fermer les yeux sur les sottises et les imprudences de ce monsieur.

Nous avons refusé de le blâmer, dit-il, cent et cent fois, bien qu'il le méritât ; nous avons bouché nos oreilles pour ne pas entendre ses paroles de vengeance, ses menaces de représailles et ses essais d'intimidation contre la minorité protestante de Québec ; nous avons clos les lèvres quand M. Mercier méritait une mercuriale des mieux conditionnées, mais " il est devenu plus difficile de mettre au crédit de M. Mercier l'ombre d'une bonne intention."

Puis le *Globe* se fait précepteur et fait la leçon à M. Mercier.

" Un ministre responsable ne devrait jamais oublier les devoirs de sa position. Est-ce à MM. Mowat, Laurier et Blake qu'il arrive de parler aussi inconsidérément, aussi follement que le fait le premier ministre de Québec ? La position de ministre est un dépôt et celui qui le reçoit doit éviter tout ce qui peut exciter le mauvais sang des différentes races et et exaspérer les minorités."

Et la leçon se complète par un sujet de méditation emprunté à M. Blake et dédié à M. Mercier : *What a majority owes to a minorety is full measure heaped up and running over. Shame to those who would be less considerate!* "

Le *Globe* décrit la politique que le Premier de Québec aurait dû suivre et le terrain où il aurait dû se tenir :

Mais, au lieu de garder cette attitude digne d'un homme d'Etat, il a fait des frasques et des coups de tête. Il a rendu pire une situation qui était déjà déplorable. Il a été provocateur ! "

Ce qui irrite le plus le *Globe*, c'est de voir l'*Electeur* imputer à d'autres les crimes de M. Mercier et laver celui-ci de toutes taches. L'article de l'*Electeur*, ajoute-t-il, est un nouveau brandon de discorde et si M. Mercier ne revient pas à des sentiments plus raisonnables, il semble que " quelque chose d'horrible arrivera en ce pays " (*Some awfull thing will happen to the country !*) Voilà certes un organe libéral qui a une grande confiance dans l'Homme de la Providence. Cette catilinaire du *Globe* se termine ainsi :

" Répondez, M. Mercier ; que faites-vous de vos promesses de justice égale et de respect pour tous ? Pourquoi vos menaces et vos appels ? Que signifient vos éjaculations ? votre *preachee—preachee ?* Pourquoi cette animosité contre ceux des électeurs qui vous refusent leurs votes....

.....

" M. Mercier prend là, pour faire ses élections, des moyens qui vont lui coûter cher."

TOUT D'UN COTÉ

L'*Electeur* de jeudi a reproduit l'article que le *Canadien* a publié sous le titre : *Se vendre et s'acheter.* Notre confrère dit dans son préambule qu'il signerait cet article avec plaisir ; mais, malheureusement, après avoir donné une approbation aussi sincère aux remarques de notre collaborateur, il tire une conclusion tout à fait fausse et que nous ne pouvons pas laisser subsister plus longtemps.

L'*Electeur* blâme comme nous la corruption pratiquée dans une lutte électorale et, puis il ajoute que ce sont les conservateurs seuls qui se rendent coupables de ce crime.

Ainsi, le parti conservateur est le corrupteur par excellence, tandis que le parti libéral est pur comme l'enfant qui vient de naitre.

Du côté des conservateurs, on ne voit que crimes et achats de consciences ; du côté des libéraux, on n'enrégistre que des actes honorables et dignes de l'admiration publique.

C'est un peu fort, confrère. Et sans faire une longue dissertation, nous allons vous prouver que votre parti n'est pas aussi immaculé que vous le prétendez.

Dites-nous donc pour quelle raison l'élection de M. Goyette, libéral, a été annulée ? Est-ce à cause des bonnes œuvres opérées pendant la lutte par le candidat et son parti ?

Pourquoi l'honnorable M. McShane, libéral a-t-il eu le malheur de se voir priver de son siège par une cour de justice ? Nous ne croyons pas qu'il ait mérité ce châtiment, parce qu'il avait pratiqué la mortification sur une trop grande échelle pendant la bataille électorale.

Et l'élection de M. Bazinet, libéral ! Pourquoi a-t-elle été annulée ? Est-ce parce que les conservateurs avaient acheté les électeurs ?

N'allons pas si loin, dans Québec-Ouest ! M. Murphy est sur le point de subir une nouvelle élection. Ponrquoi est-il forcé de retourner devant le peuple une seconde fois ? Le jugement de la cour nous l'a dit.

Nous pourrions citer d'autres élections annulées pour menées corruptrices pratiquées par le parti libéral ; mais cela suffit pour démontrer à notre confrère que les libéraux ne sont pas impeccables, surtout pendant une lutte électorale.

Nous ne voulons pas insinuer, comme l'*Electeur*, que les libéraux seuls se rendent coupables de menées corruptrices. Non, ce n'est pas là notre intention. Les faits prouvent le contraire.

Par conséquent, quane il s'agit de développer une thèse sur la corruption électorale, il ne faut pas mettre tout le tort d'un côté, et rien de l'autre. Soyons plus francs, et la vérité n'en souffrira pas.

LAVAL ET VICTORIA

Les professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirugie de Montréal se sont assemblée mercredi soir sous la présidence du docteur Hingston.

Il a été proposé par le docteur L. P. Desjardins qu'une demande soit faite à la législature à sa prochaine session à l'effet d'autoriser le Collège Victoria de Montréal à amender sa charte de manière à lui permettre d'ajouter au nombre de ses professeurs et d'admettre les professeur de Laval au nombre des siens.

Cette proposition a été rejetée. Le docteur Mignault s'est abstenu de voter. Le docteur Brunelle, incapable d'assister à la séance, a adressé une lettre au président lui disant qu'il protestait contre toute mesure qui pouvait affecter l'autonomie de Victoria.

Les autres dissidents ont présenté un amendement qui a été défait. Cet amendement disait en substance que la charte du Collège était assez ample pour permettre à l'Ecole d'ajouter au nombre de ses professeurs.

Les docteurs Desjardins et Demers qui avaient donné leur démission les ont reprises et ont fait leurs cours comme d'habitude.

Quand nos confrères feront-ils à leurs lecteurs la grâce de ne plus leur offrir de comptes-rendus fantaisistes des conférences de M. Lippens ? C'est une véritable duperie. Voyons, pourquoi blaguer le public sur le dos de M. Lippens ? Pourquoi dire que cet étranger est ceci et cela, quand tout le monde sait que ce n'est ni ceci ni cela.

Ça n'est pas la mer à boire, allez, que ce M. Lippens !

CANCANS POLITIQUES

Nous lisons dans *La Patrie :*

Le *Mail* et plusieurs journaux d'Ontario rééditent régulièrement les cancans au sujet d'une alliance probable entre l'hon. M. Mercier d'une part et l'hon. M. Chapleau et Sir John MacDonald, d'autre part. On a même greffé une nouvelle histoire sur ce cancan. M. Nantel, député de Terrebonne, avec cinq ou six députés conservateurs très en vue, sous la bannière de l'hon. M. Mercier à Québec et les *mamours* de la *Presse* à l'*Electeur*, ne seraient que le prélude d'une alliance plus étroite à courte échéance.

Le fait que le nouveau journal de l'hon. M. Duhamel, le *National*, qui va paraître incessamment, serait imprimé par M. Berthiaume, éditeur de la *Presse* et de la *Minerve*, serait aussi considéré comme une preuve de pourparlers qui seraient sur le point d'aboutir. La rumeur ne va pas jusqu'à nous dire ce que feraient les libéraux dans une occurrence comme celle-là ; mais tout cela nous paraît si fantastique, qu'il n'y a vraiment pas lieu de s'en inquiéter, pour le moment.

CE DOCUMENT....

Conférence des ministres avec S. E. le cardinal

Ce qu'il faut en penser

Nous lisons dans l'*Evénement* :

Le correspondant québecois du *Star* croit pouvoir s'expliquer le but de la conférence des membres du cabinet et de S. E. le cardinal Taschereau qui a eu lieu hier.

Son Eminence, d'après ce journal, leur aurait communiqué un document reçu de Rome, document d'une nature purement politique.

Cela laisserait supposer qu'il s'agit du document dont parlait le *Canadien* il y a quelques jours et d'après lequel le Pape recommanderait aux catholiques d'appuyer le gouvernement Mercier. Quoique la conférence entre les ministres et Son Eminence paraisse avoir un caractère absolument confidentiel et que rien n'a transpiré de ce qui s'y est passé, nous avons raison de croire que le *Star* et les autres journaux sont sous une fausse impression quant à la portée du document politique que l'on annonce.

Pour notre part, nous ne sommes pas prêt à y ajouter foi et nous doutons même de l'existence du prétendu document politique autour duquel l'on cherche à faire un certain bruit.

Au reste, la conférence n'est pas terminée. Les membres du cabinet, au nombre de trois, ont eu une nouvelle entrevue à onze heures et demie ce matin avec S. E. le cardinal.

On annonce de Montréal la mort du capitaine Collette, du vapeur *Trois-Rivières*, arrivée jeudi soir à Verchères. Le nom du capitaine Collette était connu dans la province comme celui d'un de nos navigateurs les plus populaires et d'un citoyen universellement respecté.

Le capitaine Collette était âgé de 50 ans et natif de Verchères. Il suivit son cours d'études au collège Sainte-Marie de Montréal et entra dans le commerce dans son village natal. Des revers de fortune l'obligèrent à renoncer au commerce pour entrer dans la navigation, pour laquelle il avait toujours montré une grande aptitude.

Il prit en 1872 le commandement du vapeur *Cultivateur*, et lorsque ce bateau fut vendu à la compagnie du Richelieu et d'Ontario, il devint capitaine du *Trois-Rivières*, charge qu'il a remplie jusqu'au moment de sa mort.

Affaire des chemins à barrieres

Entrevue avec le premier ministre

Les porteurs de débentures de la commission des chemins à barrières de la rive Nord ont eu une entrevue avec le premier ministre hier après-midi.

Etaient présents :

L'hon. juge Tessier, l'hon. M. Mercier, l'hon. D. A. Ross, l'hon. C. P. P. Pelletier, l'hon. F. Langelier : MM. Chs Langelier, M. P., Jules Tessier, M. P. P., Auguste Tessier, M. P.P., Ulric Tessier, notaire, Chs Fitzpatrick, Gustave Stuart, col. Evanturel, etc., etc.

L'hon. M. Langelier, au nom des porteurs de débentures, a adressé le premier la parole. Il a fait un résumé complet et succinct de la commission des chemins à barrières de la rive Nord.

Il a dit que la cause des difficultés dans lesquelles se trouvent actuellement les porteurs de débentures de la commission, ont originé en 1853, alors que la législature du Canada a commis envers eux un acte de spoliation inexcusable.

On a tout simplement pris un certain montant des fonds de la commission de la rive Nord, pour le donner à la commission de la rive Sud qu'on a justement criée à cette même époque.

M. le maire dit que les obligations du gouvernement envers les porteurs de débentures de la commission des chemins à barrière de la rive Nord sont tout-à fait identiques à celles qu'il avait envers la compagnie de Jésus.

Les porteurs de débentures demandent une indemnité en vertu de l'équité. M. Chs. Fitzpatrick adresse aussi la parole au nom de la commission, et demande au gouvernement de règler la question sur une base analogue à celle d'où il est parti pour règler l'affaire des Jésuites.

Le premier ministre a demandé à la délagation de transmettre au gouvernement un mémoire écrit des réclamations que les porteurs de débentures disent avoir contre la Province.

L'hon. M. Mercier a déclaré qu'après avoir reçu ce mémoire écrit, il étudierait conjointement avec ses collègues, cette question importante, et qu'il s'efforcerait d'y donner une solution équitable.

L'un des oncles du jeune Toto est gravement malade.

Le soir, avant de se mettre au lit, le gamin fait en ces termes sa touchante prière :

—Mon Dieu, je vous en prie, conservez mon oncle Emile.. au moins jusqu'aux étreunes.

Le Renovateur des Cheveux

DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments réquis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause : " Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

It nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affablies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparait pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR

R. P. Hall & Co., Nashua, N. H

Chez tous les marchands de Médecines.

Neuf cordes de bois en dix heures

Pour un seul homme, cela peut paraitre une histoire invraisemblable, mais on a fabriqué aujourd'hui une machine qui a prouvé que le fait est possible. Un homme porte cette machine sur son dos ; elle abat les arbres et fonctionne aisément sans donner le mal de dos. Il y en a déjà 25,000 en usage, et la demande augmente constamment. S'adresser à Folding Sawing Machine Co., Chicago, qui vous enverra gratuitement un catalogue illustré contenant les témoignages de centaines de gens qui ont scié de 4 à 9 cordes de bois dans une journée. Une nouvelle invention pour limer les scies accompagne chaque machine, on peut l'avoir séparément. Avec cet instrument toute personne peut limer une scie bien mieux que peut le faire un homme expérimenté sans ce machine. 7 décembre.—10f.

Terres à vendre

A Ste-Catherine, comté de Portneuf, à [illegible] arpents de l'église paroissiale, deux magnifiques terres de 6 arpents de largeur sur [illegible] profondeur, dont 35 arpents en état de culture. On peut faire plusieurs milliers de cordes de bois sur ces terres, qui se trouvent à un mille et demi du chemin de fer du Lac St-Jean. La maison et les écuries sont en bon état. La vente se fera à des conditions faciles.

S'adresser au No 20, coin des rues Aragon et Sinai.

23 nov.—cult.1m ELZ. ARMAND

Fêtes de Noël

NOUS SOUSSIGNÉS remercions nos pratiques et le public en général pour le bon encouragement qu'ils nous ont donné jusqu'à ce jour, et offrons pour le temps des FÊTES DE NOEL un assortiment complet d'Epiceries, Thés, Cafés, Vins, Liqueurs de toutes sortes à des conditions très avantageuses.

☞ Une visite est sollicités.

S. BUSSIERES & FILS

246 rue D'Aiguillon

12 décembre.—1m.

O. CLOUTIER

Fabricant de Bottes Canadiennes

Coin des Rues du Pont et de la Reine, St-R[illegible]

Remercie ses nombreuses pratiques et le public de la campagne en général, de l'encouragement qu'ils lui ont accordé, et il leur annonce qu'il continuera comme par le passé à faire l'impossible pour satisfaire toute personne qui voudra bien lui donner des commandes, soit de la façon ou autrement.

Toujours en mains, un assortiment considérable de bottes sauvages, souliers à hausse, cuir rouge et à semelles, etc., en gros et en détail. Ouvrage garanti. Prix les plus bas du marché.

☞ Une visite est sollicitée.

12 décembre.—1m.

DIJON Moutarde ex[illegible] A. BIZOU[illegible] réputation mon[illegible]

PETITES NOTES

Le *Herald* condamne l'opposition faite à M. Colby dans Stanstead.

A Winnipeg, sur un total de 4,518 enfants, 3,858 vont à l'école.

Le Dr Rolland, de Montréal, est mort mercredi.

La ville de Sorel a voté $8,000 pour avoir des écoles du soir.

M. Robert Bradley, avocat, a été nommé interprète en remplacement de M. A. Carrier, qui a résigné.

La retraite annuelle pour les pères de famille de Saint-Sauveur, commencera dimanche prochain au soir.

Les hons. MM. Garneau et Shehyn se sont embarqués mercredi pour revenir au Canada.

Tous les ministres du gouvernement local ont eu hier matin une entrevue avec Son Eminence le cardinal Taschereau à l'archevêché.

Nous accusons réception d'une très jolie carte d'annonce de la " Daminion Organ and Piano Co." de Bowmauville, Ontario.

On dit que ce sera M. Auguste Tessier, le nouveau député de Rimouski, qui proposera l'adresse en réponse au discours du trône à la prochaine session.

Un gros scandale à Ottawa. Un M. Colin Campbell a donné instruction à ses avocats de prendre les moyens nécessaires de le séparer de sa femme qu'il accuse d'infidélité.

On annonce qu'un prêtre canadien-français, le Rév. J. G. Perreault, curé de Mandan, dans le Dakota Nord, a été nommé à l'unanimité chapelain du sénat de cet Etat.

On mande d'Ottawa qu'un nommé Jean Coriss, un cultivateur du canton de Templeton, s'est noyé en voulant traverser la rivière Ottawa sur la glace hier. L'attelage a enfoncé dans la glace et homme et voiture ont disparu sous les flots.

La ville de Sorel semble disposée à accorder un bonus de $50,000 pour la construction du chemin de fer Montréal et Sorel jusqu'à Lévis. On exigera que les trains locaux circulent d'une manière permanente entre Nicolet et Sorel.

Nous regrettons d'apprendre que M. L. H. Fréchette est gravement indisposé et la conférence qu'il devait donner devant les membres de l'Union Commerciale vendredi prochain, est forcément remise à plus tard.

Le bruit court, à Londres, que Stanley a déjà vendu, pour un million de francs, le manuscrit de l'ouvrage où il raconte l'histoire de son expédition. Un éditeur a envoyé un représentant spécial à Zanzibar.

Hier, au club de la Garnison, l'hon. M. Mercier avait convié à un dîner tous les libéraux qui sont allés travailler dans le comté de Rimouski au succès de la candidature de M. Auguste Tessier. Ce dernier était monté à Québec spécialement pour la circonstance. Il y avait aussi plusieurs chefs libéraux du comté de Rimouski.

CHEMIN DE LA RIVE SUD

Une députation de la chambre de commerce du district de Montréal, composée de MM. J. M. Dufresne, président, D. Parizeau, marchand, E. H. Parent, et S. Côté, secrétaire, a eu une entrevue cette semaine avec Sir John Macdonald et Sir Hector Langevin, et a déposé devant eux un projet pour l'extension du chemin de fer Intercolonial de la Pointe Lévis à Montréal afin de donner au commerce une communication directe et rapide avec les ports de l'Atlantique. Cette route sera de trente heures plus courte que celle du St-Laurent, et de dix heures plus courte que la ligne du Pacifique passant à travers le Maine. Le chemin de fer entre Montréal et Sorel et la ligne commerciale entre Sorel et la Pointe Lévis feraient partie de cette nouvelle voie. On porte à 75,000 le nombre d'habitants sur la rive sud du St-Laurent qui bénéficieraient de cette communication rapide entre Montréal et Lévis.

La députation a fait ressortir le fait que la nouvelle route passerait sur le sol canadien, et établirait une concurrence pour le fret entre les deux lignes courtes.

On dit que Sir Hector Langevin est favorable au projet ; mais cout ce qu'a promis le premier ministre. c'est que cette question serait prise en sérieuse considération.

La députation a été pleinement satisfaite du résultat de cette entrevue.

Sir Hector Langevin a appelé l'attention de Sir John sur le fait que cette députation, composée de Canadiens-français, avait eu recours à la langue anglaise pour faire connaître ses vues. Sir John répondit, en riant, qu'on faisait bien d'apprendre les deux langues avant l'abolition du système des deux langues.

L'ERREUR DE L'ASSOCIATION DES DROITS EGAUX

L'association des "Droits Egaux"—dont nous ne contestons pas la sincérité et la bonne foi—commet, il nous semble, une grave erreur en suscitant une opposition à l'hon. M. Colby.

Elle est hostile au cabinet Mercier et à sa politique générale. Elle considère que dans le règlement de la question des biens des Jésuites et en d'autres circonstances, il a blessé les sentiments de nos concitoyens de croyance étrangère à la nôtre.

Beaucoup de catholiques sont de cet avis, et désapprouvent les appels aux passions et aux préjugés sur lesquels s'appuie le parti national dont M. Mercier est le chef. Le gouvernement de la Puissance ne saurait être responsable des actes du cabinet et de la législature de Québec. Soutenir cette théorie serait, du coup, anéantir les législatures et leur nier toute autorité, donner au pouvoir central le droit de réviser leurs décisions. La saine doctrine veut que le désaveu des lois provinciales puisse s'exercer sur toutes les lois inconstitutionnelles ou opposées à l'intérêt général de la Puissance. Or, l'acte de 1888 n'a pas été jugé de telle nature par les interprètes les plus autorisés de la charte fédérale et par le parlement canadien. Les personnes qui composent " l'Association des Droits Egaux " ne devraient pas perdre de vue les termes et les obligations de la constitution, qui distribue à chaque pouvoir son rôle et ses attributions. La majorité des membres du parlement désapprouve certainement la loi de 1888, mais elle s'est trouvée placée, par la constitution, dans l'impuissance d'intervenir. Le seul remède, et il est suffisant, qui reste à ceux qui condamnent cette loi et les actes divers qui se sont succédés depuis, est d'enregistrer leur vote contre M. Mercier et ses partisans chaque fois que l'occasion s'en présente.

Le nombre augmente de jour en jour de ceux qui s'aperçoivent des périls de la politique du cabinet actuel. Le *Globe* lui-même, l'apologiste constant du premier ministre, publiait samedi un article dans lequel il proteste contre les menaces mal déguisées faites à nos concitoyens anglais.

Parmi les Canadiens-français l'opinion se forme et s'éclaire rapidement. Outre les fautes graves et nombreuses d'administration qui sont au débit du gouvernement, il a commis l'erreur criminelle de chercher à unir en un faisceau national et religieux nos compatriotes, de nous isoler des autres races, de nous inspirer des sentiments de haine et de défiance contre ceux avec lesquels nous sommes appelés à vivre et à nous développer.

Le gouvernement central a été représenté comme l'ennemi qu'il faut abattre et renverser, ou au moins amoindrir autant que possible au profit des institutions provinciales. En d'autres mots, l'idée dominante du parti soi-disant national a été de désagréger la nation canadienne, de bouleverser les institutions existantes, au risque de nous jeter dans des aventures désastreuses pour l'avenir du Canada.

Combattons ces tentatives de destruction. Sur ce terrain, tous les hommes qui ont du patriotisme et des lumières peuvent et doivent se concerter et s'entendre.

Un gouvernement qui, comme celui aujourd'hui au pouvoir, a compromis la paix et l'harmonie entre les citoyens n'a pas de titre à leur confiance. Car la paix et l'harmonie sont les biens les plus précieux et les plus indispensables d'un peuple.

Les autorités militaires impériales font faire des travaux considérables à Halifax.

Les forts vont être équipés à neuf et les ingénieurs royaux examineront les alentours de la ville dans le but d'améliorer et défendre les fortifications. Le redoute de York a été minutieusement inspectée ; les points faibles ont été renforcés, et les canons trouvés défectueux condamnés.

On a aussi étudié les facilités de transport et de concentration des troupes, et l'on s'est assuré en même temps du nombre de militaires qui pourraient occuper des postes importants en temps de guerre.

SOYONS VRAIS

On accorde généralement, au dehors, trop de crédit à certaines déclarations aventureuses qui se glissent périodiquement dans le journalisme canadien.

Ces déclarations dictées le plus souvent par un zèle qu'expliquent, dans une certaine mesure, l'inexpérience et le chauvinisme politique de ceux qui les font, n'ont point et n'auront jamais la valeur d'un dogme.

Elles ne sont jetées sur le papier que pour servir les intérêts de quelques politiciens, et c'est à tort que la presse étrangère en rend notre peuple solidairement responsable.

Dans notre pays où la presse jouit de la plus grande latitude un journaliste a le droit d'afficher publiquement ses sympathies pour une forme de gouvernement ou pour une autre. Faut-il en conclure que cette expression d'opinion personnelle doive engager le pays ou même reflète. en certains cas, le sentiment de la majorité de la population ? Nullement. Le journaliste qui fait de la propagande au profit d'une cause n'engage que lui et une clientèle assez restreinte de lecteurs. Son action ne va pas au delà.

***

Si à l'étranger la presse qui suit attentivement le mouvement politique canadien risque de tomber dans l'erreur en concluant trop facilement du particulier au général, les journalistes canadiens ne sont pas justifiables pour cela de fausser l'histoire, de médire de notre pays, de représenter sous les plus atroces couleurs nos hommes publics.

Ceux-ci—qu'on les juge au point de vue libéral ou conservateur—ne sont ni aussi pervers qu'on le dit, ni aussi serviles que le prétendent certains plumitifs. Ils valent, en fait d'honnêteté, d'intelligence et de patriotisme, les hommes publics de n'importe quel autre pays.

Au fond, tout le monde est pénétré de cette vérité, mais l'esprit de parti a de telles exigences que l'on ne peut se décider à rendre justice à un adversaire. Le dénigrement systématique est incrusté dans nos mœurs politiques et on les compte encore ceux qui font de réels efforts pour se soustraire à ce pénible métier.

***

La meilleure raison que l'on puisse donner qu'il convient de surveiller son langage, de mesurer ses paroles, c'est que toutes nos exagérations ont de l'écho ailleurs qu'ici et peuvent nous causer d'irréparables torts.

Bien des journalistes politiques ne sont pas assez scrupuleux sous ce rapport.

Dans la chaleur ou la précipitation de l'improvisation ils s'engagent trop avant et prodiguent des affirmations qu'ils seraient fort en peine d'étayer de quelque argument solide.

Nous allons fournir des exemples.

Il n'y a pas huit jours, un journal français des Etats-Unis, s'inspirant d'une gazette québecoise—l'*Union libérale* croyons-nous—écrivait que les journaux canadiens-français qui avaient commencé une campagne en faveur de l'indépendance du pays " s'en prenaient maintenant à la bureaucratie anglaise que le régime colonial a implantée chez eux." Et le journal en question reproduisait à l'appui de ses dires, les lignes suivantes de l'*Union libérale*.

" Pour écraser notre race, l'Angleterre a établi ici une bureaucratie qui a joué le rôle d'une noblesse. Elle s'est faite servile pour garder les faveurs. Elle s'est faite conservatrice pour entretenir des préjugés.

Que les canadiens-français aient eu à se plaindre de l'omnipotence de l'ancienne bureaucratie anglaise, nous n'avons aucune objection à l'admettre. Cette bureaucratie a constitué, à une certaine époque, une caste puissante qui réussissait à éliminer nos compatriotes de toutes les charges publipues. Mais cette caste a disparu depuis. Avec l'établissement du gouvernement responsable, les canadiens de toutes les origines ont été admis à exercer des fonctions publiques. Bien plus, ils constituent maintenant, à peu d'exceptions près, le corps entier du service civil dans notre pays, et toutes les provinces ont leurs représentants dans ce service.

Que veut-on dire alors avec cette bureaucratie qui se fait servile pour garder les faveurs et pour entretenir des préjugés ?

Franchement, c'est parler pour ne rien dire.

***

Une autre exagération à noter et que signale du reste un journal franco-américain. Celle-ci est encore empruntée à l'*Union libérale* :

" Depuis les Bédard et les Papineau, le parti libéral de la province n'a eu qu'un but : Arracher une à une à l'Angleterre les prérogatives d'un gouvernement constitutionnel, préparer notre indépendance et assurer à la nation un gouvernement libre dans une démocratie libre, habituer le peuple à faire ses lois et à choisir ses gouvernants."

Habituer le peuple à faire ses lois et à choisir ses gouvernants !

Mais c'est justement ce qui se pratique. Le peuple se trouve à faire ses lois par l'intermédiaire des mandataires qu'il élit pour cette fin spéciale.

En vertu de la même constitution, il fait librement le choix de ses gouvernants.

Si M. Mercier a été porté au pouvoir, c'est de par la volonté du peuple de la province de Québec.

Si Sir John Macdonald dirige nos destinées à Ottawa, c'est au peuple de la Puissance qu'il doit cet honneur et cette responsabilité.

Si demain, tous les deux étaient précipités des hauteurs du pouvoir, ce serait encore par la volonté de ce même peuple qui choisit, à son gré, ses représentants et ses gouvernants.

L'*Union libérale* assure en outre que depuis les Bédard et les Papineau, le parti libéral travaille à préparer notre indépendance.....

Il se peut que l'*Union libérale* dise vrai, mais comme simple question de fait, les agissements du parti libéral dans ce sens ne sont pas très ostensibles.

Nous estimons même que le sentiment du parti libéral est assez partagé sur cette importante question.

A côté de ceux qui prêchent l'indépendance du Canada, il en est d'autres qui ont affirmé hautement leurs sympathies pour une annexion pure et simple avec la république voisine.

Il n'est donc pas exact de soutenir qu'il se trouve un parti au Canada dont les efforts tendent depuis cinquante ans à nous assurer l'indépendance.

En résumé, puisque l'on s'avise d'écrire pour l'histoire, c'est bien le moins que nous exigions que les faits ne soient pas dénaturés.

A ST-HYACINTHE

A la dernière séance du conseil de ville de St. Hyacinthe. M. O. Desmarais, a proposé la création d'une cour de Recorder.

Le *Courrier de St Hyacinthe* proteste contre la créantion de ce tribunal que personne ne réclame et dont on peut se dispenser pour le moment. Le maintien de cette cour coûterait une quinzaine de cents piastres par année, et le confrère ne voit pas l'opportunité de cette nouvelle dépense imposée à la caisse municipale de St Hyacinthe.

C'est, ajoute le *Courrier*, une dépense inutile que le conseil va imposer à la cité, dans le but de favoriser un ami ou d'accomplir des promesses qui ne regardent point le public.

On mande de St-Jean, N. B., que M. Baird, M. P., est de retour de New-York où il était allé pour affréter le steamship *Portia* qui doit voyager entre St-Jean et les Indes Occidentales, tel que pourvu par un subside fédéral. Le *Portia* est un vaisseau de 1200 tonneaux, d'une vitesse de douze milles à l'heure, et peut recevoir parfaitement quarantre passagers de première classe et trente de seconde. Il prendra sa nouvelle ligne à la fin du mois.

M. Georges Robertson, vice-président du Bureau de Commerce de St-Jean, visitera la Nouvelle-Ecosse, les provinces de Québec et d'Ontario pour engager les manufactures à favoriser cette nouvelle ligne aux Indes.

Une grande vérité

Tout produit empoisonné ou impur doit disparaître du système par les sécrétions des intestins, des rognons et de la peau. Les B. B. B. nettoient, ouvrent et régularisent toutes ces voies naturelles d'écoulement des germes de maladies.

DR. RADWAY'S
SARSAPARILLIAN
RESOLVENT !

Le plus grand purificateur du sang
Pour la Guérison de toutes les Maladies Chroniques

Rhumatisme Chronique, Maladies Scrofuleuses, Syphilitique, etc., (voyez notre livre sur les maladies vénériennes, etc., prix vingt-cinq cents), Enflures des glandes, Toux sèche, affections cancéreuses, saignement des poumons, Dyspepsie chronique, Enflures blanches Tumeurs, Ulcères, Hydropisie, Salt Rheum, Bronchites, Consomption, Diabètes, Maladies de la Vessie, des Rognons, du Foie, etc.

LE SCROFULE

Soit transmis par les parents soit contracté est à la portée curative de la Sarsaparillan Résolvent.

En vente chez les plarmaciens, une piastre la bouteille.

PILULES REGULATRICES
— DU —
DR. RADWAY'S
Le Grand Remede pour Maladies du Foie et d'Estomac

Parfaitement sans goût, également enveloppées d'une gomme douce, purgent régulièrement, purifient, nettoient et renforcient.

Pour la guerison de tous désordres d'estomac, Entrailles, Maladies, de Rognons, Vessie Maladies nerveuses, Perte d'appétit, Mal de Tête, Constipation, Indigestion, surcroit de Bile, Fièvre, Inflammation des Intestins, Hémorohides et dérangements des Viscères internes, purement végétal, ne contient pas de mercure, minéral ou drogues délétères.

Prix: 25 cts par boite. En vente chez tous les pharmaciens.

"LE MEILLEUR JAMAIS ESSAYE"

DR. RADWAY & Co.— Chers messieurs : J'ai usé de vos pillules pendant au-delà de quinze ans. J'avais l'habitude de souffrir considérablement d'un tempéramment bilieux, lorsque j eu la bonne fortune de lire votre adresse, et depuis que j'ai usé une première fois de vos pilules, j'ai toujours prévenu ces maladies en en prenant deux ou trois à chaque symptôme, et je m'en suis toujours bien trouvé.

LOUIS COSTA, Camden, N. J.

DYSPEPSIE

Les symptômes de cette maladie sont des brûlements d'estomac, des indigestions, des maux de tête ; la "Radway Sarsaparillan," avec quelques " Radways Pil's," est un remède efficace pour cette maladie. Il restore le système digestif, et le remet à ses fonctions ordinaires. Prenez la médecine et observez les directions, et vous serez guéri.

Condamné depuis 18 ans

Massin, P. O. Gray, Co., Ont., Déc. 1888.
ER. RADWAY.—Ma mère était condamnée par son médecin comme incurable depuis 18 ans ; elle souffrait de dyspepsie. Elle a pris six bouteilles de votre "Résolvent," elle a été guéri et se porte encore très bien.

ROBERT MCGREGOR.

Dyspepsie avec Palpitation

Black River, N. S. — DR RADWAY.— Cher monsieur. J'ai été malade de dyspepsie pendant quatre ans ; je souffrais de plus de la palpitation de cœur : J'ai pris des pilules et de votre " Résolvent " et j'ai été guéri.

A. P. BARRY.

Dyspepsie de vieille date

DR RADWAY.—Je souffrais depuis plusieurs années de eyspepsie et de maladie du foie. J'ai fait usag de vos pilules et de votre " Résolvant " et j'ai été parfaitement guéri. C'est la meilleur médecine que j'ai jamais prise dans ma vie.

WILLIAM NOONAN.

☞ Adressez-vous à Radway & Co., 419, rue St-Jacques, Montréal, pour avoir les livres d'avis.

AU PUBLIC

Assurez-vous, quand vous demanderez les remèdes de Radway, si le nom "Radway," est bien sur ce que vous achetez.

CHEMIN DE FER
Québec, Montmorency
ET CHARLEVOIX

Ouvert au Trafic le Samedi, 10 Août

Les trains quittent Hedleyville pour Ste. Anne à.....7.30 A. M. et 6.30 P. M.
Quittent Ste-Anne pour Hedleyville à.....5.15 A. M. et 3.00 P. M.

TRAINS DU DIMANCHE

Quittent Ste-Anne à... 5.00 A. M. et 4.00 P. M.
Quittent Hedleyville...7.45 A. M. et 6.00 P. M.
Les trains spéciaux de pélérinages des dimanches continueront à circuler comme suit : Départ de Hedleyville à 6.00 A. M. et 1.30 P. M. Départ de Ste-Anne à 11.30 A. M.

En attendant l'arrivée des chars de première classe, qu'on attend de jour en jour, on vendra seulement des billets de seconde classe.

Pour les taux spéciaux du fret et des passagers, s'adresser au surintendant.

G. S, CRESSMAN, Gérant.
W. R. RUSSELL, Surintendant.
30 sept. 1889.

CHEVAUX PERCHERONS ET NORMANDS.

BETAIL AYRSHIRE,
COBHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANCS
VOLAILLES PLYMOUTH R.
S'adresser à
LOUIS BEAUBIEN,
Bureau à Montréal, 30 rue Saint-Jacques, à 2 heures p. m.
FERME OUTREMONT, PRÈS MONTRÉAL.
18 déc. 1888—1a c-cl.

LA COLONISATION ANGLAISE

Le mouvement colonial de l'Angleterre, inauguré il y a des siècles, se poursuit sans relâche et avec un succès qui ne se dément point.

C'est l'Afrique qui est aujourd'hui le principal théâtre de ses opérations.

Son œuvre n'est pas aussi avancée ici qu'en Asie, mais quel chemin n'a-t-elle pas fait depuis trois ou quatre ans ?

Ses explorateurs se sont efforcés jusqu'au centre du Soudan, ont porté le flambeau de la civilisation à ces peuplades barbares, soumettant indistinctement, par voie diplomatique et par la voie des armes, les tribus échelonnées le long de la côte africaine qui tentaient de résister à la domination anglaise.

Cette politique humanitaire—car c'est de ce nom que l'on décore l'action de l'Angleterre sur le continent noir—a déjà valu à notre mère-patrie des territoires qui comportent une étendue de près de quatre cent mille milles carrés, c'est-à-dire trois fois l'étendue du Royaume-Uni. On a donné à ce nouvel empire que s'est taillé graduellement l'Anglererre dans la patrie de Cham le nom de Zambésie.

On pourrait croire que ces acquisitions —même celles qui ont été opérées par les voies pacifiques—constituent une charge onéreuse pour le budget anglais. Il n'en est rien. Les explorations sont à la charge de sociétés ou de compagnies puissantes qui ne se bornent point à payer ces frais mais qui exploitent en outre les terrains acquis.

Ces compagnies ont toujours un but commercial, ce qui n'empêche pas que l'Etat peut intervenir et intervient effectivement pour sauvegarder les intérêts menacés de la société.

Jusqu'à présent l'on n'a eu qu'à se louer de la mise en opération de ce système de colonisation. Le commerce y a gagné d'ouvrir de nouveaux débouchés, d'élargir ses horizons ; la civilisation a pu pénétrer à la faveur de ces relations commerciales jusque dans les extrêmes profondeurs de l'Afrique et la diplomatie est arrivée en dernier lieu pour faire le reste, c'est-à-dire couronner cette œuvre humanitaire en annexant les territoires découverts par les marchands et les explorateurs anglais.

Un journal français qui fait autorité reconnaît que c'est encore là le procédé de colonisation le plus pratique et le moins dispendieux. Il n'hésite pas même à en recommander l'application au gouvernement français qui depuis quinze à vingt ans s'est saigné aux quatre membres pour chacune de ses acquisitions coloniales, et qui, à l'heure actuelle, paie encore cent millions de francs par an pour l'entretien de ces colonies.

Il serait exagéré de prétendre que les colonies ne doivent rien coûter à la métropole, mais ce chiffre de cent millions est assurément exorbitant.

Il ne manque pas d'économistes français qui entretiennent hautement l'opinion que le temps est venu pour la France de se préoccuper de trouver, à l'exemple de l'Angleterre, un système d'administration qui allège la charge de la métropole.

A PROPOS D'ANNEXION

A propos du débat soulevé récemment dans la presse du Canada sur la question de l'indépendance et de l'annexion du pays, un journal canadien des Etats-Unis, le *Courrier* d'Ogdensburg N. Y. nous invite à ne pas trop nous faire illusion sur les prétendus avantages qu'offrirait une annexion avec nos voisins.

Nous doutons fort, observe le confrère, qu'il y ait sur terre un gouvernement plus juste que le gouvernement canadien :

Les catholiques y jouissent des mêmes priviléges que les citoyens d'aucune autre dénomination. Ils ont leurs écoles paroissiales, que nous n'avons pas. Ils sont éligibles aux plus hautes charges de l'Etat, un privilége dont, comme le déplorait récemment M. Daniel Dougherty, à Baltimore, nous ne jouissons pas.

Ces jours derniers a eu lieu à Richmond une assemblée dans le but de réorganiser l'école d'agriculture de cette localité. Aucune démarche définitive n'a encore été faite. Nos amis des townships de l'Est ne doivent pas perdre de temps s'ils veulent assister

LES HABITATIONS MALSAINES

Les habitations malsaines sont en ce moment l'objet d'un examen très sérieux en Angleterre.

Les récents assassinats de Whitechapel ont fait sentir le besoin d'abattre tous ces taudis, refuges du vice et du crime et où germent si facilement les épidémies.

Les officiers de la salubrité publique poursuivent vigoureusement les propriétaires de ces bâtiments où sont si mal observées les lois les plus élémentaires de l'hygiène. Il y a quelques jours, un magistrat, M. Montagu Williams, ordonnait la démolition d'un pâté de maisons formant ces coins, ces allées où ne pénètre jamais un rayons de soleil.

Et l'on se propsse de continuer dans cette voie d'assainissement.

UNE EPIDEMIE UNIVERSELLE

La grippe en Europe

Une dépêche de Londres annonce l'apparition dans cette ville de la maladie précédemment signalée à Saint Pétersbourg et en d'autres villes de la Russie et que l'on a désigné sous le nom d'influenza :

Le nombre des personnes atteintes en Russie est évalué par les uns à 50,000 et par d'autres à 150,000. Dans certaines manufactures le travail avait dû être suspendu ; une ligne de tramways avait cessé le service ; des régiments étaient frappés.

Quelle est la nature de cette épidémie dont la marche est si rapide ? Disons tout de suite, que l'influenza ne présente pas des caractères bien dangereux, et qu'elle ne tue, fort heureusement, qu'un petit nombre de ceux qu'elle a touchés.

L'influenza est la maladie que nous désignons vulgairement sous le nom de grippe et qui appartient au groupe des affections catarrhales, affections caractérisées par l'inflammation des muqueuses.

L'influenza s'annonce par un malaise général indéfinissable, les frissons, la perte de l'appétit, les nausées, un sentiment de courbature générale.

La victime de l'influenza passe par une phase nouvelle de phénomènes morbides : tremblements nerveux, éblouissements, tintements d'oreille, coryza violent, maux de tête, etc., etc. Puis viennent les sensations incessantes de chatouillement et de picotement à la gorge et au larynx, qui provoquent des quintes répétés et fatigantes. L'estomac commence alors à protester, et.. ces protestations annoncent la fin de la maladie.

ENGINS DE GUERRE

Projectile lumineux.—Le fusil électrique

Un nouvel engin de guerre vien d'être inventé par un officier de la marine russe. Il s'agit d'un projectile très léger qui, lancé par une très faible charge de poudre, et, en tombant dans l'eau, laisse échapper un liquide inflammable produisant une vive lumière d'une assez longue durée. On croit que ce liquide est proche parent du pétrole.

Des projectiles de ce genre — dont la portée cependant ne saurait être bien grande—pourront permettre à une escadre de siège de tirer la nuit, contre des navires réfugiés au fond d'un port, ou au moins de diriger de sérieuses entreprises contre une estacade, ou de battre un ouvrage placé au ras de l'eau. Quant à incendier les navires modernes, il n'y faut pas songer : un tel système ne peut avoir d'efficacité contre des carènes en fer.

On remarquera, en revanche, que cet engin pourrait, en cas d'avarie des machines électriques ou des projecteurs, remplacer les faisceaux lumineux que nos bâtiments projettent, la nuit, pour se garder contre les torpilleurs.

—

On a fait récemment l'expérience d'un fusil à cartouche électrique.

L'inventeur de cette nouvelle arme tient à garder l'anonyme, mais son modèle a été présenté au ministre de la guerre, qui en paraît enchanté.

La trajectoire est presque une ligne droite. La force initiale est extraordinaire. La portée du fusil est de 4,750 mètres.

A une distance de soixante-dix mètres la balle traverse sept cibles placées l'une derrière l'autre.

Le canon ne s'échauffe guère. Après six cents coups, la température du canon atteint quatre dégrés.

Il y a cependant une difficulté à surmonter ; le plomb du projectile n'entre pas dans la rayure, qui de cette façon, ne peut pas en règler la course.

Ce n'est un secret pour personne, dit la *Presse*, que Mgr Labelle doit laisser les ministères publics, dans le cours de décembre, soit pour retourner prendre sa cure de St. Jérôme, soit pour faire un voyage en Europe, en mission officielle de la part du gouvernement Mercier.

UNE ENTREVUE IMPORTANTE

La situation actuelle.—Les libéraux et les nationaux.—M. Mercier et M. Laurier.

Le correspondant montréalais du *Mail* vient d'avoir une entrevue avec M. Calixte Lebœuf, ancien président du club National, une longue entrevue sur la situation politique dans la province de Québec. Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant quelques passages de cette conversation.

Le correspondant ayant demandé à M. Lebœuf de vouloir bien lui faire connaître ses vues sur la position actuelle des partis dans la province de Québec et dans le Dominion, l'ancien président du club national répondit comme suit :

" Eh bien, la situation politique actuelle est vraiment tendue. Nous avons l'ancien vieux parti libéral qui est divisé en plusieurs factions et compromis par des alliances réactionnaires. Une chose est cependant certaine : je ne pense pas que M. Mercier puisse se présenter devant les électeurs sans l'appui des libéraux et comme les choses marchent, il lui faudra cet appui dans une autre élection. M. Mercier a été élu et fait premier ministre de Québec par les libéraux. Il s'est déclaré partout libéral, et il a fait des discours libéraux. Cependant, dès qu'il s'est senti assez puissant, il a cru qu'il pouvait rompre avec les libéraux et il a formé un parti de son choix—le parti national ou nationaliste. Il s'est efforcé d'abord de gagner l'appui des pricipaux libéraux, mais ceux-ci ont résisté. Il a eu recours ensuite à d'autres tactiques, et, dans son discours à St-Jean, Ile d'Orléans, il a dit clairement qu'il n'avait pas besoin des libéraux et qu'il pouvait marcher sans leur appui. Il y eut alors une grande indignation parmi les principaux hommes du parti, et M. Mercier a jugé qu'il était désirable de retirer cette déclaration.

" Etant incapable de tuer le parti libéral d'un seul coup, M. Mercier a commencé alors l'œuvre de démolition en traitant individuellement avec les principaux chefs. Quelques-uns des principaux libéraux, tels que MM. Robidoux David, Geoffrion. Lareau et autres, qui étaient autrefois très montés contre M. Mercier, ne lui font aujourd'hui que des sourires ; mais dans leur cœur, ils en sont plus dégoûtés que jamais. Il n'a pas trouvé la besogne aussi facile avec d'autres, Il a fait de son mieux auprès de l'honorable M. Laflamme, du sénateur Thibaudeau et d'autres libéraux du vieux temps, mais il n'a pas réussi dans son attente.

J'étais présent au diner donné à Lachine, il y a quelques mois et j'ai entendu alors M. Mercier déclarer que M. Laflamme ayant accepté la tâche de défendre le *Mail* dans la fameuse affaire des jésuites, avait perdu son influence politique et qu'on ne devait plus tenir compte de cette influence. Quelques amis de M. Laflamme qui étaient présents furent indignés et dirent qu'on ne permettrait pas de laisser insulter les vieux chefs libéraux. Ceci montre à quelles tactiques il avait recours pour rejeter les vieux libéraux hors du parti.

Quant à moi, M. Mercier a essayé de me chasser de la présidence du Club National, parce que j'avais dit à M. Gouin, que je ne consentirais pas a ce que le diner annuel fut donné sous les auspices de M. Mercier, mais que nous devrions inviter M. Laurier tout aussi bien que M. Mercier. M. Mercier ne voulait pas cela, et il fut décidé que je serais éliminé de la présidence du club en faveur de M. Gouin. Le projet, comme vous le savez, a été lancé, et je résignai. M. Mercier a complété sa série d'insultes contre les libéraux en renonçant publiquement l'autre soir devant le Club National, aux principes libéraux comme étant dangereux. De fait, il y a eu une tentative systématique, depuis que M. Mercier a pris les reines du pouvoir, pour tuer le parti libéral. M. Mercier lui-même n'a jamais été libéral : il me l'a dit à moi-même quand il a voulu former une alliance avec M. Mousseau, qui conduisait alors les censervateurs. Je me rappelle très bien les circonstances. Il me rencontra au palais de justice et me parla de la coalition projetée avec M. Mousseau. J'ai refusé d'avoir quelque chose à faire avec cela, vu que je croyais qu'il vallait mieux attendre le triomphe de nos principes. La réponse de M. Mercier fut celle-ci : Avec les libéraux, on ne peut rien faire. Je lui dis : " Mais M. Mercier, n'êtes-vous pas vous-même un libéral ? " Cette question sembla l'amuser beaucoup, car il se mit à rire et répliqua : " Viens, Lebœuf, vous n'êtes pas un enfant ; vous savez qu'en politique il n'y a pas de principes." Je refusai de nouveau, voulant n'avoir rien à faire avec la coalition, et quelques-uns d'entre nous formèrent ce que nous appelons la " Vieille Garde."

—Quelle est l'attitude actuelle des vieux libéraux envers M. Mercier ?

—La question qui se présente aux libéraux est celle-ci : Peuvent-ils appuyer un tel homme ? Pour ma part, je ne le pense pas. Je crois que les libéraux devront lui faire de l'opposition. Nous ne pouvons pas le reconnaître comme notre chef et avant longtemps nous aurons à déclarer qu'il n'est plus le chef reconnu du parti libéral dans la province de Québec. Plus que cela, lorsque viendront les élections générales, je crois que les libéraux auront des candidats de leur choix.

—Comment les libéraux regardent-ils l'administration des affaires de M. Mercier ?

—Son administration des affaires, à tout prendre, a été assez passable ; mais ce n'a pas été une administration libérale ; bien loin de là. On a passé plusieurs mesures qu'on ne peut pas appeler libérales. Son cabinet et lui ont été guidés par un seul principes : tout faire dans le but de garder le pouvoir. En d'autres termes, M. Mercier est un opportuniste. Par exemple, il s'attend que par sa législation sur les Jésuites il obtiendra l'appui du clergé en masse. Il n'y a pas le moindre doute que l'intention de M. Mercier en présentant cette législation était de gagner l'appui du clergé. Je ne dis rien quant aux mérites de la question, ou si le règlement est correct ou non, mais c'était là indubitablement l'intention de M. Mercier. Son but était d'avoir l'appui de l'Eglise. Eh bien, je pense qu'il s'est trompé ; de fait, non seulement je le pense, mais j'en suis sûr. Il aura l'appui d'un certain nombre de prêtres dans la province, sans doute, mais ils sont comparativement peu nombreux. J'ai conversé avec un grand nombre de prêtres à ce sujet, et cette législation n'a eu aucun effet sur eux ; à la vérité, plusieurs d'entre eux m'ont dit qu'ils pouvaient lire facilement dans le jeu de M. Mercier.

—Pensez-vous que le parti libéral soit encore fort dans la province de Québec ?

Je le pense. J'ai parcouru dernièrement plusieurs comtés, et j'ai constaté que partout régnait le véritable esprit libéral. Les libéraux de la vielle école sont dégoutés de l'alliance de M. Mercier avec les réactionnaires, et félicitent chaudement la *Patrie* de la ligne de conduite qu'elle a prise, c'est ce que je fais moi-même, s'il m'est permis de dire quelque chose. Les libéraux sont plus forts que vous le pensez, et l'alliance entre M. Mercier et les réactionnaires repose sur une très faible base. Je suis d'opinion que la mort du sénateur Trudel changerait toute la situation politique. A la suite d'un tel événement je ne serais pas surpris de voir M. Mercier rompre avec les réactionnaires et venir nous dire qu'il a été un libéral sincère tout le temps. Mais il trouvera alors que les libéraux n'auront plus rien à faire avec lui. Ils en ont eu assez de son opportunisme.

Quelle est l'attitude de M. Laurier à l'égard de M. Mercier ?

M. Laurier n'aime pas M. Mercier, et ce dernier n'aime pas M. Laurier. M. Mercier est un tacticien plus habile que M. Laurisr, qui lui est supérieur sous d'autres rapports, en a peur. Il aimerait à avoir son aide, M. Mercier ne veut pas l'aider à moins que cette aide ne lui soit profitable à lui-même. C'est ce qu'il a prouvé dans les élections fédérales, alors qu'il n'a pas remué dans la crainte de se compromettre. M. Laurier aura l'appui des libéraux de la vieille école de la province de Québec, mais il n'y pas de doute que s'il désire avoir l'appui unanime des libéraux dans tout le pays, il faudra dissoudre sa société avec M. Mercier avant les élections générales. M. Laurier est un vrai libéral, et vous pouvez être sûr que s'il n'a pas encore parlé, il entretient à l'égard de M. Mercier la même opinion que plusieurs autres libéraux, et que, lors que le temps sera venu, il parlera. Parler maintenant serait faire l'affaire de M. Mercier."

En terminant, voici la conclusion que M. Lebœuf a tirée :

" Il me semble que l'association des Equal Rights joue sans le savoir le jeu de M. Mercier et fait justement ce qu'il veut. Les protestants de la province de Québec, ont été, selon moi, éminement sages ; ils n'ont pas fait grand'hose qui puisse fournir à M. Mercier les moyens de fabriquer du capital politique. Si les *Equal Rights* laissaient faire les choses, ils verraient que M. Mercier serait renversé avant longtemps par les libéraux de sa propre province, qui sont fiers de leur passé et qui sont bien déterminés à ne pas laisser amoindrir leur utilité présente et future par les réactionnaires, quelque puissants qu'ils puissent paraître dans le moment.

UNIVERSITE LAVAL

Nous apprenons que l'Université Laval vient d'offrir le degré honorifique de Docteur en Droit à ceux de ses anciens élèves qui sont parvenus à la haute magistrature.

C'est à la fois de la part de l'*Alma Mater*, une reconnaissance de mérite et une forme très-gracieuse de félicitation.

Les nouveaux gradués sont, pour le moment, au nombre de sept : M. le juge J. G. Bossé, de la Cour du Banc de la Reine ; MM. les juges F. Rainville, H. T. Taschereau, Ch. J. Gill, E. Cimon, H. C. Pelletier, et J. E. LaRue, de la Cour Supérieur

L'EXPOSITION A WASHINGTON

Washington est en pleine fièvre d'agitation pour l'exposition de 1892. On annonce que le comité local chargé de soutenir les prétentions de la capitale fédérale a présenté aux chambres un projet de loi à cet effet. Le bill, habilement préparé, s'appuie principalement sur l'idée qui a présidé à la réunion du congrès de deux Amériques. Il dispose que le président nommera un "bureau gouvernemental de neuf directeurs pour préparer un plan d'exposition comprenant un bâtiment spécial pour l'exhibition des produits de dix-huit républiques américaines, du Canada et des Antilles ; un bâtiment de Etats et territoires, contenant les produits généraux des Etats-Unis, et des modèles des grandes inventions américaines ; un bâtiment pour l'exposition temporaire des arts et industries des autres nations du monde, et l'érection d'une statue de Christophe Colomb pour être inaugurée le 12 octobre 1892." Le bill propose en outre que le président invite les présidents des républiques américaines et les souverains des nations européennes à visiter les Etats-Unis dans la même année. Enfin, il serait émis pour $15,000,000 d'obligations du district de Colombie comme base d'un capital pour les dépenses de la célébration nationale.

En même temps, les représentants de Chicago redoublent d'activité et multiplient les démarches pour concilier des partisans aux prétentions de cette ville.

CORRESPONDANCE

Chicoutimi, 10 déc. 1889.

Monsieur le Rédacteur,

L'*Electeur* et la *Justice*, qui ont fait beaucoup de tapage au sujet de la nomination de Mlle Maybee de Toronto au bureau de poste de Québec, voudraient ils nous dire ce qu'ils pensent de la conduite de l'hon. M. Duhamel, qui vient d'accorder un contrat d'arpentage à M. Laberge, arpenteur de Montmagny, dans le comté de Chicoutimi, malgré l'opposition formelle de M. Dumais, et au moment où plusieurs arpenteurs sont à ne rien faire dans ce comté.

On raconte de singulières choses à ce sujet, entre autres que M. Dumais a tout bonnement été mis à la porte du bureau du Commissaire des Terres, lorsqu'il est allé protester contre cette nomination.

Une réponse de ces deux journaux est désirable sous les circonstances.

UN ELECTEUR.

S'il faut prêter foi à M. Comstock, gérant du théâtre Niblo et de l'Académie de Musique de Londres, le général Boulanger aurait signé avec lui un contrat pour un certain nombre de conférences en Amérique. Toujours prévoyant, le général y a inséré une clause par laquelle il déclare l'engagement nul et sans effet dans le cas où il serait appelé en France comme président de la république avant la fin de janvier. A cette époque, il partira pour l'Amérique, accompagné de son secrétaire.

M. Comstock s'engage à payer les dépenses de voyages, notes d'hôtel, etc., du général et de sa suite, il lui donne $700 nets pour chacune des 30 lectures qu'il fera dans les principales villes des Etats-Unis. Le général devra écrire et prononcer ses conférences en anglais. Il sera présenté chaque soir aux public par un citoyen français marquant de l'endroit.

L'assemblée des actionnaires de la banque d'Ottawa a été tenue mercredi. Les recettes nettes de la dernière année s'élèvent à $120,000 dont $80,000 ont été distribuées en dividendes et $40,000 ajoutées au fonds de réserve. Le nombre des directeurs a été réduit de 9 à 7, et M. Jos. MacLaren a été réélu président.

Une importante députation du bureau de commerce a eu une entrevue avec le gouvernement fédéral pour lui recommander de pourvoir aux moyens de garder un régistre des marins dans le golfe, et aussi de faire de nouvelles explorations dans le golfe St Laurent.

M. V. B. Millet, de Rouses Point, N. Y., le seul Canadien qui occupât une charge publique dans cette localité, a été démis et remplacé par un Américain.

Quel centenaire

Les cas de grandes longévités ne sont pas rares au Brésil, dit l'*Etoile du Sud*, et les journaux en donnent souvent des exemples. Le plus extraordinaire est celui que cite l'*Alvarada* publié à Aldéa, (province de Bahia) et que nous reproduisons textuellement, sans le garantir, bien entendu :

" Le 14 août dernier, est décédé à Barreiras de Santo Antonio, municipe de Juguaripe, Athanasio Joao de Sant'Anna, à l'âge de 140 ans.

" Il jouissait de toutes ses facultés et s'est livré aux travaux de l'agriculture jusqu'à la dernière semaine avant sa mort.

" Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il a laissé un fils de 8 ans.

LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

La question de l'annexion

Le bruit qui s'est fait récemment au-our d'un projet d'annexion du Canada ux Etats-Unis devait avoir de l'écho en Louisiane. Les Français de la vallée u Mississipi savent ce que devient une opulation de langue française annexée à grande république anglo-saxonne. M. . Tujague, de la Nouvelle-Orléans, dont zèle patriotique est toujours en éveil, ublie un éloquent article sur cette brû-ante question.

L'ANNEXION DU CANADA

La France se vit arracher le Canada ar le sort des armes ; mais les Cana-iens, moralement, lui restaient : aura-t-lle la douleur de les perdre, à leur tour ? n parle de leur annexion aux Etats-nis. Les Canadiens-Français, cepen-ant, ces fils de Gaulois aux fiertés splen-ides, semblaient ne s'être jamais conso-és d'être passés sous le joug de la race nglo-saxonne. Songeraient-ils mainte-ant, non-seulement à se laisser absorber ar elle, mais à se précipiter, tête baissée, ans cette absorption ?

Nous tous, Français, qui vivons dans e pays, nos professons pour le caractère t le génie des Américains la plus grande dmiration, de même que nous éprouvons our la cordiale hospitalité qu'ils nous ccordent la plus vive gratitude. Mais os sentiments à leur égard ne peuvent ous faire oublier l'intérêt de notre race t le sort qui l'attend sous leur domina-on. Ces hommes intelligents, qui les remiers donnent l'exemple d'une mâle ranchise, ne nous en voudront pas de ire aux canadiens notre pensée sur l'acte olennel qu'on leur conseille.

D'où est née cette idée d'annexion ? 'est, dit-on, du spectacle de merveilleu-e prospérité que présente l'Union améri-aine. Peut-être en s'y incorporant, les anadiens deviendront-ils plus riches, ce ui n'est pas prouvé ; assurément, dans n temps donné, ils auront perdu leur ndividualité politique et tous les signes istinctifs de leur origine. A l'heure qu'il st, ils constituent sur le nouveau conti-ent, un type à part, une personnalité ue l'on admire dans sa magnifique éner-e : ils ne seront plus que des éléments 'amalgame dans nne immense fusion de ationalités diverses. Eux qui recèlent nt de germes de vie aspirent-ils donc u suicide moral ?

Mais, cette hypothèse leur paraîtra, ns doute, invraisemblable, ou tout au oins exagérée. " Nous avons, diront-s, fait jusqu'à ce jour triompher nos œurs, notre religion, notre langue ; nos ouveaux maîtres seront bien forcés de s respecter ! " Ils les respecteront, c'est vident. Dans ce pays de toutes les li-ertés, on ne violente personne pour son éal ou ses croyances. Mais, dans votre ssujettissement, la violence n'aura rien voir : ce sera la force des choses, ce sera logique et les implacables fatalités des énements qui auront raison de vos ré-stances.

***

Voulez-vous avoir d'avance la vision de marche descendante que vous suivrez ? elui qui écrit ces lignes est témoin, dans ne autre région, d'un fait semblable. a première génération de vos enfants, rocréée sous la nouvelle domination, endra déjà une teinte visible de civili-tion anglo-saxonne ; la seconde lui nnera sur votre civilisation française ne préférence marquée ; la troisième, ns son for intérieur, n'en souffrira oint d'autre. La France, à ses yeux, aura plus de titre spécial à son affec-on. Pour ces Américains de fraîche te, elle ne portera plus autour du front tte double auréole de gloire et de beau-qui brillait, par-dessus les mers, aux gards émus de leurs ancêtres. La pre-ière nation des deux mondes, pour ces ancipés des vieux cultes, se trouvera ésormais de ce côté-ci de l'océan. Entre présent et le passé, le lien sera rompu. part quelques rares cas d'éducations ceptionnelles, vos familles auront fini r oublier la tradition paternelle, et les eux, consternés, ne reconnaîtraient us, dans cette transformation, leurs scendants américanisés.

LA LANGUE FRANÇAISE

Votre langue ? Pendant les premières nées qui suivront l'annexion, vos fils, our vous complaire, la parleront peut-re encore sous vos toits, mais non dans rue ; d'ailleurs, bientôt, ils n'aimeront us à l'écrire. Quant à vos petits-fils, our se donner bon genre, ils ne vou-ront plus ni l'écrire ni la parler ; et pour mble d'humiliation, vous verrez les méricains des classes supérieures tenter, our l'apprendre, les plus louables efforts. phénomène, à l'heure qu'il est, fait tre étonnement en Louisiane.

Votre religion ? Elle ne sera nullement raécutée, soyez sans crainte. Les Amé-cains, en hommes avisés, s'abstiendront voir recours à ce moyen de lui recruter s fervents. Mais, ne vous y trompez s, votre religion, au point de vue poli-tique, constituera une cause d'infériorité. Dans les fonctions publiques, elle sera, par la suite, un sérieux obstacle à votre avancement. Il est bien vrai que la constitution fédérale ne dit nulle part qu'un catholique ne sera jamais l'hôte de la Maison Blanche ; mais qu'a-t-on besoin de texte écrit quand la loi est gravée dans l'âme même des populations ? Peut-on admettre que ce peuple, qui est protestant dans la proportion de dix à un, et de plus, profondément attaché à son culte, condescende à hisser au fauteuil présidentiel un catholique ? Pense-t-on que cette race anglo-saxonne, qui n'admet point d'égale, se donne volontairement, par le suffrage universel, un chef de race latine ? L'histoire n'aurait donc plus ses enseignements, et la nature des hommes aurait abdiqué tous les instincts qu'on lui connaît.

***

" Mais du moins, diront les Canadiens-Français, nous conserverons notre autonomie sociale ; nous resterons maîtres chez nous ! La fédération laisse à chaque Etat américain sa vie propre.. " Encore une illusion dont il faut vous dépouiller. Bientôt, vous vous verrez envahis et débordés par des masses profondes de vos nouveaux compatriotes, Américains *sui generis* ou naturalisés, parmi lesquels des Allemands en phalanges serrées. Une nuée d'âpres et faméliques politiciens s'abattra ser vos villes et jusque dans vos hameaux, pour en extraire la substance. Le haut commerce, les emplois lucratifs, les grasses sinécures deviendront la proie de ceux qui sauront le mieux flatter les passions politiques du parti dominant, et se fondre le plus servilement dans le grand creuset américain. Si vous résistez à l'assimilation, vous serez frappés d'ostracisme ; si vous cédez, vous n'existerez plus comme population distincte. Ou la misère ou l'effacement, choisissez ! C'est entre les deux cornes de ce dilemme que se trouvent placés, en ce moment, vos cousins de la Louisiane.

***

On l'a déjà dit, mais on ne saurait trop le répéter : au point de vue de vos aspirations françaises : au lieu de deux millions d'adversaires avec lesquelles vous êtes actuellement aux prises, vous en aurez soixante et quelques millions à combattre. Ce sera là le plus clair de vos profits. Malgré votre héroïsme, vous croyez-vous de taille à lutter, avec votre petite armée de quinze à dix-huit cent mille congénères, contre cette avalanche humaine ?

D'ailleurs, si l'on en jugeait par la déclaration d'une grande feuille américaine, vous ne seriez que médiocrement désirés. " Nous ne sommes pas absolument sûrs, disait récemment cette organe, que nous éprouvions le besoin d'annexer le Canada français ".. Peut-être les raisins sont-ils encore trop verts. Dans tous les cas, vous ne voudrez pas, assurément, leur forcer la main.. pour vous faire avaler !

Mais un de vos journaux a posé plus patriotiquement la question : L'annexion ou l'indépendance ! s'écrie-t-il. L'indépendance, à la bonne heure ! Quel rêve nos amis !

Former sur cet immense continent une nation d'origine et de langue françaises ; rendre à cette noble et chevaleresque civilisation de vos ancêtres sa large place au soleil du Nouveau-Monde ; remplir vos vastes espaces de populations qui reconnaissent votre suprématie ; vous inspirer des idées de progrès de vos voisins, et y joindre votre propre énergie ; marcher ainsi à leurs côtés, la main dans la main, mais sans sugétion, d'égal à égal, à la conquête de tous les inconnus de la science, des lettres, des beaux-arts, du commerce, de l'industrie.. oui, quel rêve et quelle gloire pour vous, Canadiens-Français ! De joie et d'orgueil, vos pères en tressailliraient dans leurs tombes !

Et si ce beau rêve peut être transporté dans le domaine des faits ; si, pour vous libérer, vous ne voyez pas d'obstacle insurmontable, pourriez-vous avoir l'ombre d'une hésitation entre changer de maîtres ou être libres ?

Un cri retentissant, un cri unique doit sortir de vos vaillantes poitrines françaises : L'indépendance, soit ! l'annexion, jamais !

F. TUJAGUE.

On continue au Manitoba à protester contre la politique anti-française du cabinet Greenway. Dernièrement, les paroisses de St-Jean-Baptiste, de Salaberry et de Fannystelle ont passé des résolutions semblables à celles adoptées à St-Boniface contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française.

Notre confrère de la *Justice* donne un compte-rendu fantaisiste d'un incident qui serait arrivé à la dernière séance du club conservateur. L'électeur de Québec-Ouest dont il est question, a interpellé M. Flynn pour lui faire condamner l'usage dont M. Mercier fait du nom du pape dans les affaires politiques de cette province.

L'ANGLETERRRE ET LE VATICAN

L'imagination fertile de certains publicistes s'est donnée libre carrière au sujet de la mission spéciale que le général Simmons est allée remplir auprès du Saint-Siège. On a attribué à l'envoyé britannique toutes sortes de projets, qui ne viseraient à rien moins qu'à donner à l'influence anglaise dans les missions de l'Afrique une extension égale à celle que l'influence française y exerce par le moyen de l'illustre prélat de Carthage. On va même jusqu'à signaler là-dessous une manœuvre de la triple alliance contre la France.

De ces fantaisies d'une certaine presse sur les instructions données au général Simmons et sur l'objet de ses négociations avec le Saint-Siège, on trouve une indication assez complète dans une feuille libérale, la *Correspondance de Rome*, qui se prétend bien informée là-dessus, mais qui, en réalité, se fait tout simplement l'écho des racontars les plus chimériques.

Si nous sommes bien informés, dit-elle, l'Angleterre songe à :

1o Créer un patriarcat à Alexandrie.

2o Organiser une colonie aux environs de Tripoli sur un territoire acheté contre millions à la Turquie et destiné (en apparence du moins) à recevoir le trop-plein de la population catholique maltaise.—Il y a là un embryon colonial dont il est inutile de supputer l'avenir et l'extension, mais susceptible de procurer au peuple italien des désillusions sur Tripoli égales au moins à celles qu'il a éprouvées avec Tunis.

3o Organiser toute une milice religieuse rayonnant sur le vaste territoire africain, dans les possessions anglaises. On commence à croire à l'influence des missions en Angleterre et à se représenter le missionnaire catholique, avec son bréviaire, aussi puissant que le ministre protestant avec sa Bible et ses balles de marchandises, plus puissant et plus conquérant par des moyens moraux qu'un Stanley ou qu'un Emin pacha.

4o Placer enfin ces évêchés africains, ces colonies, cette milice sous le commandement d'un *primat de Malte*, égal en titre et en puissance spirituelle au *primat de Carthage*.

Or, des quatre points ainsi indiqués, il n'y a que le deuxième qui concorde avec la mission du général Simmons, telle qu une dépêche officielle et les informations les plus sûres l'ont fait connaître dès le commencement. L'Angleterre se propose réellement d'acheter un territoire près de Tripoli pour y déverser le trop-plein de la population maltaise, et comme cette population est catholique dans sa très grande majorité, rien n'est plus naturel que de vouloir lui assurer, d'accord avec le Saint-Siège, une administration ecclésiastique qui réponde à la fois aux origines nationales de la nouvelle colonie et aux intérêts mêmes du pouvoir civil appelé à y fonctionner. Mais, en définitive, il s'agira là de la simple fondation d'un vicariat apostolique à instituer soit sous une forme autonome et relevant directement de la Propagande, comme tant d'autres vicariats, soit rattaché à la juridiction de l'Ordinaire de Malte, qui, lui, relève *ab antiquo* d'une manière directe du Saint-Siège.

Quant à rêver que cette juridiction puisse s'étendre sur tous les évêchés ou vicariats à instituer dans les colonies présentes ou futures de l'Angleterre en Afrique, c'est-à-dire à des distances énormes eu des circonstances qu'il n'est pas donné de prévoir, il faut ignorer, pour l'admettre, les notions les plus élémentaires du fonctionnement de la hiérarchie ecclésiastique. C'est sans doute aussi par ignorance qu'on fait entrer dans cette combinaison imaginaire la création d'un patriarcat en Egypte, car ce projet, de beaucoup antérieur à l'arrivée du général Simmons, n'aurait, dans tous les cas, s'il venait à se réaliser, rien de commun avec l'extension, quelle qu'elle soit, de la juridiction de l'Ordinaire de Malte, un patriarcat ne pouvant jamais relever d'un autre siège que du Siège Apostolique.

En somme, la mission de l'envoyé britannique auprès du Saint-Siège ne saurait préjudicier à l'influence de la France dans ses possessions actuelles en Afrique, et certes le grand Pape qui a institué le siège primatial de Carthage ne s'y prêterait point. Mais, d'autre part, il serait absurde de prétendre que cette influence doivent s'exercer directement sur toutes les colonies européennes en Afrique et que le Saint-Siège n'ait pas à traiter, dans l'intérêt de l'administration ecclésiastique, avec les gouvernements respectifs dont ces colonies relèvent aux termes des traités internationaux.

C'est donc bien à tort qu'on a voulu comparer celle du protectorat en Chine, où il y avait des traditions acquises en faveur d'une suprématie absolue de l'influence française sur les missions.

La *Correspondance de Rome*, à la fin de son article, croit être malicieuse en disant : " Il s'agit de savoir si l'on compte à Rome, un diplomate de plus ou de moins auprès du Vatican." Que si, des négociations en cours, en dehors de leur objet direct, il résulte, comme on l'espère, l'établissement de rapports stables et officiels entre la Grande-Bretagne et le Saint-Siège, tout bon catholique devra s'en réjouir et y voir une consolation ménagée à Léon XIII au milieu de tant d'épreuves et d'angoisses.

C'est pourquoi, au lieu d'en prendre occasion pour pousser à une rupture avec le Saint-Siège le gouvernement actuel de la France, on ferait mieux d'engager ce gouvernement à ne pas compromettre de gaité de cœur, par des lois et des mesures hostiles à l'Eglise, la part légitime de l'influence française dans le monde. A ce propos on ne peut mieux faire en terminant que de citer les paroles par lesquelles le *Moniteur de Rome* commentait l'autre jour de nouveaux actes de persécution régligieuse en France, notamment l'assujettissement de soixante Frères Maristes de la province de Lyon au service militaire : " En présence de ces faits, disait-il on se demande comment on pourrait prendre au sérieux les déclarations récentes du cabinet Tirard sur le désir de pacification et le propos d'éviter les questions irritantes ; et l'on se demande en outre si c'est là le moyen de consilider l'influence française à l'égard des intérêts catholiques."

LE HANSARD DESJARDINS

la *Justice* annonce que le gouvernement Mercier à décidé de ne pas faire continuer la publication des débats de l'Assemblée Législative par M. Alphonse Desjardins.

Le cabinet en serait venu à cette décision dans le but d'économiser $4,000 au trésor provincial.

En voilà une économie ridicule par excellence. L'assemblée législative sans un rapport officiel de ses délibérations ! C'est une aberration dont le gouvernement Mercier seul était capable.

Serait-ce possible que l'on veuille effacer d'un trait l'œuvre excellente à laquelle M. Desjardins se livrait depuis des années et des années, pour jeter les yeux sur d'autres ? Nous ne voulons pas le croire. Ce serait l'une des actions les plus effroyablement injustes dont le ministère Mercier pût se rendre coupable.

M. Desjardins a consacré tout son temps, les plus belles années de sa vie, à ce travail méritoire, et il serait odieux de le mettre de côté, de lui couper les vivres à mi-chemin.

Au moins, pourquoi n'attend-on pas à l'expiration du parlement actuel ?

Peut-être se trouvera-t-il à la prochaine session un nombre suffisant de députés assez souciants de leur dignité pour ne pas couper court de cette façon à une carrière pleine de dévouement d'intelligence et de sacrifices.

Le gouvernement est tenu de consulter les représentants du peuple sur l'œuvre de M. Desjardins, dont tout le monde proclame le mérite.

CHEMIN DE FER DU SUD-EST

On mande de Winnipeg qu'a eu lieu dernièrement l'assemblée des actionnaires du chemin de fer Manitoba et Sud-Est pour l'élection des directeurs pour l'année courante. MM. Alexander Logan, Roger Marion, M. P. P., James O'Connor, Robert Bullock, James Flannagan, Wm R. Sinclair et Edmond Trudel, rédacteur du *Manitoba*, ont été élus, et à une réunion du bureau de direction, M. Alex. Logan a été élu président, M. James O'Connor, vice-président et M. Edmond Trudel, secrétaire de la compagnie.

NOUVELLES INVENTIONS

MACHINE A VOTER—Il paraît que l'on vient d'essayer à Berlin un appareil à voter à l'usage des assemblées délibérantes.

Pour voter "oui" ou "non," il suffirait aux membres du Reichstag de presser soit un bouton blanc, soit un bouton noir ; autant de sièges de députés, autant de boutons blancs et noirs. Un mécanisme spécial empêche les personnes étrangères de faire usage de cet appareil.

UNE MACHINE A PLANTER—On a inventé bien des machines dans ce siècle, mais on n'avait pas encore vu, même dans les galeries de l'agriculture à l'Exposition, une machine à planter.

C'est cependant un appareil de cette nature qu'un ingénieux inventeur a offert à l'administration des forêts aux Etats-Unis, pour la plantation des boutures dans les contrées à reboiser.

Cette machine, traînée par deux chevaux, permet à un seul homme de planter 15,000 boutures par jours.

En dix jours, on a fait une future forêt de 1,500 hectares.

NOUVEAU CHRONOMETRE—Une compagnie française vient d'inaugurer sur son réseau un système de chronomètre qui se place sur une des bielles de gauche de la machine et marque la vitesse du train pendant tout son parcours.

Cette innovation aura pour résultat d'obliger le mécanicien à marcher à la vitesse règlementaire et d'éviter certains retards qu'on rattrapait ensuite en marchant à une allure interdite par les règlements.

Les accidents fréquents motivés par une trop grande vitesse pourront être désormais évités.

FERS A CHEVAL EN PAPIER.—Tout le monde connaît les inconvénients du fer à cheval en métal. Un des principaux est qu'il n'empêche pas le cheval de glisser. On a bien essayé d'y remédier par l'emploi de semelles en caoutchouc ou en cuir, mais ces substances s'usent rapidement et échauffent le pied.

On expérimente en ce moment, en Allemagne, un fer à cheval fabriqué avec une matière où le papier entre pour la plus grande partie.

Il adhère mieux au sabot que le fer en métal, et est insensible à l'action de l'eau.

L'usage le rend raboteux et empêche le cheval de glisser.

LOCOMOTIVE ELECTRIQUE.—On est près d'achever une machine électrique dans les ateliers de Rome (Etats-Unis), qui, à ce qu'on prétend, promet de révolutionner la force motrice. Elle a été présentée par l'ingénieur Darling, de Brooklyn, et par Leo Block, électricien, de New-York.

La locomotive électrique pèse 16 tonnes, et on l'a construite seulement pour faire des expériences. L'objet de cette invention est de diminuer les dépenses que nécessite la marche des trains et d'en augmenter la vitesse d'un tiers. La machine marchera à l'électricité. La force motrice, excepté l'emmagasinement de l'électricité, est renfermée tout entière dans les cylindres qu'un fil de cuivre à double enveloppe fait tourner.

L'électricité se communique à ce fil par des aimants d'aspiration, qui font faire au piston un mouvement réciproque. L'électricité sera emmagasinée sur cette machine, dans la caisse à feu.

LE TANNAGE ELECTRIQUE—

On a essayé empiriquement et on a réussi à faciliter l'opération du tannage des peaux par l'emploi de l'électricité. Les peaux brutes sont trempées dans une solution de tannin placée dans de grands cylindres mobiles autour d'un arc horizontal. Le cylindre tourne lentement pendant qu'on fait passer un courant électrique à travers la solution.

Le temps nécessaire varie naturellement avec la nature des peaux, mais il est réduit, dans d'énormes proportions, d'un à quatre jours au lieu de quatre à douze mois.

S'il n'en dépendait que de la *Patrie*, l'hon. M. Colby perdrait son élection. Pourquoi ? Parce que l'hon. ministre " ayant eu le précieux avantage de naître citoyen d'une république glorieuse, a renié ce beau titre pour devenir sujet d'une colonie anglaise."

Le confrère ajoute que l'attitude de M. Colby à l'égard du bill des jésuites n'est pas assez méritoire pour lui attirer l'appui des libéraux.

Encore une fois, pourquoi répéter que l'élection de M. England dans Brome est due au fanatisme, quand tout le monde sait le contraire. Des personnes et des organes autorisés ont affirmé suffisamment que ce sont nos compatriotes qui ont fait triompher M. England, pour qu'il n'y ait plus, il semble, de doute là dessus. Loin d'être dans un état de surexcitation, les Cantons de l'Est sont bien calmes, assez maîtres d'eux mêmes pour condamner froidement les auteurs des misérables querelles religieuses dont nous sommes.

L'Enfant pleure, il veut son Castoria

LE SOCIALISME EUROPEEN

(De l'*Evénement.*)

Ce n'est pas un mythe ni un microbe nouvellement découvert que le socialisme. Seulement, comme il tend à devenir de plus en plus envahissant, de plus en plus bruyant, il inspire certaines inquiétudes.

Les pouvoirs publics sont disposés à mettre une sourdine à ses extravagantes prétentions.

A leur gré, il est déjà devenu trop menaçant, et ce serait exposer l'Etat à de périls futurs que de lui laisser ses franches coudées.

Le parlement français a vu monter, l'autre jour, à la tribune, un de ces fougueux représentants du socialisme militant.

Le spectacle était nouveau si le langage n'était pas neuf.

Comme tous ses congénères, le député socialiste en question, M. Ferroul, a fait le procès des capitalistes qu'il abhorre. "Ce sont des brigands qui exploitent l'ouvrier, rançonnent l'industrie, et font dans leurs cavernes, des fortunes féeriques."

L'impétueux personnage a conclu sa harangue en demandant une subvention de cent cinquante mille francs en faveur des grévistes du Nord et du Pas-de-Calais.

La proposition n'a guère souri à la chambre des députés.

On a dit à l'apôtre socialiste qu'une grève qui est un fait volontaire ne pouvait être assimilée à un cataclysme et que ceux qui y prenaient part n'avaient droit à aucune subvention de l'Etat.

Et la demande de M. Ferroul a été nettement écartée.

***

En Allemagne le socialisme a plus de vigueur qu'en France.

On dirait qu'il y fleurit plus librement car ses cadres se renforcissent chaque année de nouveaux adeptes.

A l'heure actuelle les socialistes forment déjà un parti puissant dans la Confédération germanique. Ils ont des représentants au reichstag et visent à s'emparer des conseils municipaux.

Leur dernier triomphe date de quinze jours, et s'est affirmé dans les dernières élections du conseil municipal de Berlin qui comprend une quarantaine de membres.

Les socialistes présentaient onze de leurs candidats et furent assez heureux pour en faire élire dix.

La propagande des socialistes allemands est active et continue. En dépit de la surveillance de la police qui, au moindre prétexte, use des rigueurs de la loi faite spécialement contre eux, les socialistes trouvent toujours le moyen de se réunir et de réchauffer le zèle de leurs partisans.

Ainsi, dans une seule semaine,—celle qui a précédé les élections municipales—les socialistes ont organisé à Berlin cent sept réunions.

Pour se procurer les locaux nécessaires à leurs réunions, il mettent à l'index tout établissement—le plus souvent des brasseries—qui, par peur de la police, leur refuse une salle. Ce moyen leur réussit infailliblement. Plutôt que de perdre leur clientéle d'ouvriers, les patrons préfèrent en effet céder.

La prodigieuse activité des socialistes et leur récente victoire dans les élections municipales sont autant de symptômes menaçants pour l'avenir. Les hommes d'Etat entrevoient déjà le jour où le socialisme ne sera plus une quantité négligeable au sein du parlement allemand.

M. LE JUGE GAGNE

Le *Progrès du Saguenay* félicite à haute voix le gouvernement fédéral d'avoir nommé M. J. A. Gagné juge de la cour Supérieure à Chicoutimi. Le confrère dit que cette nomination fait honneur à l'esprit judicieux du cabinet fédéral, comme M. Gagné saura faire honneur à la magistrature de son pays.

M. le juge Gagné est un des directeurs de la compagnie du chemin de fer du lac St Jean ; espérons qu'il continuera l'œuvre à laquelle il s'est dévouée depuis quelques années.

LES ECOLES DU SOIR

Nos écoles du soir sont à la veille de fonctionner.

L'organisation est à peu près complète et d'ici à quelques jours les classes pourront être ouvertes.

Il est inutile de revenir sur l'importance de ces écoles et sur le bien qu'elles sont appelées à produire. Les classes populaires —depuis la plus tendre adolescence jusqu'à l'âge mûr—ont toute la liberté de profiter de l'excellente occasion qui leur est offerte de s'instruire, sans être tenues à faire les moindres déboursés.

Il n'est pas inutile de rappeler—puisque la chose a été récemment l'objet d'une discussion dans certains journaux —que l'idée première de ces écoles du soir appartient au député de Montréal-Est. M. Lépine. C'est lui qui en a été le promoteur le plus ardent et qui a réussi à la faire accueillir favorablement.

Avec notre confrère du *Morning Chronicle* nous remarquons que dans l'organisation de ces écoles du soir, l'on n'a songé qu'aux personnes du sexe masculin. Ne serait-il pas à propos d'ouvrir une école additionnelle pour les jeunes filles qui sont employées dans les fabriques et qui n'ont de loisirs que pendant la soirée ?

Nous soumettons respectueusement la chose à ceux qui sont chargés de l'organisation de ces écoles.

LE THEATRE

Ce que doit être la critique

Un de nos correspondants signale une lacune qui en a déjà frappé bien d'autres: l'absence d'une critique juste et impartiale de l'interprétation des pièces qui sont données en pâture au public canadien.

Il est de fait que les grelots retentissants de la réclame sonnent trop fréquemment pour des acteurs qui ne connaissent pas le premier mot de leur métier.

A qui la faute ? Un peu à tout le monde. A l'auditoire d'abord qui applaudit indistinctement le talent et l'insignifiance, et puis dans une assez large mesure aux feuilles publiques qui n'hésitent point à taire la vérité pour ne point se mettre à dos la corporation des interprètes de toute catégorie. Nous croyons que ces faiblesses sont de nature à gâter le bon goût public et que c'est rendre service à l'art comme aux artistes que de leur tenir un langage vrai.

Passons maintenant aux réflexions que ce sujet inspire à notre correspondant :

Monsieur le Rédacteur,

J'ai été agréablement surpris de constater dernièrement qu'on semble vouloir sortir de l'ancienne habitude pour faire de la critique juste et impartiale à propos de théâtre. Vraiment nous sommes si habitués à des éloges abracadabrants à tort et à travers, que nous sommes heureux de voir pour une fois une critique sérieuse. Qu'on veuille bien croire que ces observations ne visent personne, je parle du théâtre en général. Il serait vraiment désirable de voir cesser enfin ces habitudes qu'on a de louanger sans raison tous ceux qui se permettent de faire du théâtre, surtout à la salle Jacques-Cartier. Certes je ne veux pas dire qu'on ne doit pas reconnaître le mérite, loin de moi cette pensée, et c'est plutôt pour faire reconnaître le mérite *seulement* que j'écris ces lignes. Il es vraiment malheureux de voir le public de St. Roch qui fait preuves dans toutes circonstances de tant d'intelligence et de bon goût, de le voir, dis-je, applaudir des acteurs qui s'imaginent qu'un homme qui rempli un rôle dans une pièce doit, pour jouer en artiste, crier comme un vociféré a propos de tout et à propos de rien, prendre des poses à la Don Quichotte et faire des enjambées phénoménales. Ce qu'il y a de malheureux à cela, c'est qu'on voit le public applaudir assez souvent ces atrocités. Je concède qu'assez souvent on applaudit les paroles et non l'acteur, mais qu'on songe donc que ce dernier prendra ces applaudissements pour lui et qu'il sera heureux de saisir la première occasion de venir lui débiter de nouveau de beaux rôles d'une manière aussi abominable et aussi atroce. Ce que le public ne devrait jamais souffrir. Aussi c'est qu'on le trompe avec toutes sortes de titres menteur, pour finir par lui jouer des pièces qu'il a entendues mille fois et dont il est ennuyé. A ces acteurs et organisateurs de soirées, le public devrait leur faire comprendre qu'il a payé pour une marchandise et qu'il n'en veut pas d'autres. Il n'y a qu'à Québec où ces choses peuvent se pratiquer impunément, car partout ailleurs, ceci est considéré comme un vol. De fait, la loi oblige les organisateurs à remettre l'argent aux spectateurs qui l'exigent. C'est par une critique juste et impartiale des journaux et en ne prodiguant nos applaudissements qu'à bon escient et à de bons amateurs seulement, que le public verra disparaître ces amateurs, dont l'instruction, et quelquefois le genre d'emploi ne leur permettent pas de faire des acteurs ; car on paraît oublier trop souvent que l'instruction est indispensable dans ces circonstances. Et alors on verra se former des cercles d'amateurs capables, par leurs études et leur instruction, de nous jouer des pièces propres à nous instruire en nous amusant, ce qui doit être le but de tout théâtre.

OBSERVATEUR.

DANS LES ECOLES

L'hygiène de la vue

M. le docteur Motais d'Angers a fait à l'Académie de médecine de Paris une communication sur " l'hygiène de la vue dans les écoles et collèges de France. "

M. Motais déclare que dans les conditions actuelles, les études scolaires ont une influence dangereuse sur la vue. Après avoir examiné, dans la région ouest de la France 5,000 élèves des collèges et écoles, il est arrivé à constater que la moyenne générale de la myopie, qui est de 17 0/0 pour la classe de troisième, atteint 35 0/0 pour les classes de rhétorique et de philosophie ; les trois quarts de ces myopies présentent des complications plus ou moins graves, qui peuvent entraver les jeunes gens dans leur carrière.

Pour remédier à cette situation, les hygiénistes ont déjà proposé l'éclairage unilatéral ou bilatéral des classes pendant le jour, l'éclairage au moyen d'un bec de gaz pour six élèves (en attendant la lumière électrique qui est celle qui remplit le mieux les conditions cherchées) dans la soirée, l'adoption de plusieurs types de tables adaptés à la taille des élèves, le rapprochement des bancs et des tables, l'orientation des tables de manière que le jour vienne latéralement, et de préférence du côté gauche, l'impression des livres classes avec des caractères neufs sur papier jaunâtre, etc. Le docteur Motais ess d'avis d'ajouter à ces moyens préservatifs le vitrage des portes pleines, le remplacement des vitres dépolies par des vitres transparentes, des interruptions plus fréquentes dans les heures d'études, l'organisation d'un service d'inspection de la vue dans les collèges et écoles.

LE FRANCAIS DANS LES ECOLES

Le conseil de l'instruction publique de la ville de New-York vient de prendre une résolution qui fait honneur à son libéralisme progressif. Au mois de juin dernier, il avait été saisi d'un rapport concluant à la suppression de l'enseignement des langues française et allemande dans les écoles publiques. Cette proposition a fait quelque sensation dans le temps, et elle a été déférée au comité des études. Or, sur les conclusions de ce comité, le conseil a décidé non-seulement de ne pas supprimer les cours de langues étrangères, mais encore de les rendre plus sérieux et plus efficaces en les commençant au premier degré et en les prolongeant jusqu'au cinquième degré inclusivement.

L'AFFAIRE CRONIN

Pas encore de verdict

Chicago, Ill., 16—M. Foster et M. Ames, avocat de Beggs reprennent de la confiance tous les jours. Ils espèrent par l'attitude du jury que leur client sera acquitté. Les avocats des autres accusés sont tout à fait discrets sur leurs espérances au sujet de leurs clients. A onze heures samedi aucune communication n'avait encore été reçue du jury, et le juge McConnell a laissé sa chambre disant qu'il serait de retour à 7 heures P. M.

A 10.25 heures P. M., la salle d'audience était comble, et le shérif a annoncé qu'aucun verdict ne serait rendu par les jurés avant le lendemain.

Le juge McConnell est alors parti pour sa résidence.

La nouvelle que les jurés avait rendu un verdict de culpabilité contre Burke, Coughlin et O'Sullivan n'est qu'une rumeur.

Martin Burke est l'homme qui a été arrêté à Winnipeg. Patrick O'Sullivan est un marchand de glace et Coughlin est un homme de police. Tous étaient membres du vingtième Camp le Clan Na Tael. Beggs était aussi membre de la même association, mais il est reconnu comme n'ayant pas pris une part active dans la persécution contre le Dr Cronin. Kunze est un allemand.

A 7.30 ce soir, nouvelle réunion de la commission exécutive de ces écoles, au cabinet du maire à l'Hôtel-de-Ville.

L'Enfant pleure, il veut son Castoria

LA COMPAGNIE CHINIC

QUEBEC

Ancienne maison METHOT fondée en 1808

Fabricants de Clous et de Moulanges et Marchands de Fer

Successeurs de BEAUDET & CHINIC

COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL

Propriétaires des maisons suivantes :

CLOUTERIE VENTADOUR, Beauport.

FABRIQUE DE MOULANGES, rue de la Chapelle, St-Roch.

Entrepot de Grosse Quincaillerie et de Charronnage, rue des Soeurs, B.-V.

BUREAUX et MAISON DE VENTE, pied de la Côte de la Montagne.

☞ Stock universel et complet.

☞ archandises de qualité supérieure.

Téléphone : 48 ☞ Prix sans précédents à Québec.

Intéressante Découverte Brevetée

PARFUMS ESS. ORIZA SOLIDIFIÉS

PRÉSENTÉS SOUS FORME DE CRAYONS (12 ODEURS DÉLICIEUSES)

Il suffit de frotter légèrement les objets pour les parfumer

(la Peau, le Linge, Papier à Lettres, etc.)

L. LEGRAND, Fournisseur de la Cour de Russie

207, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS

Se vendent dans toutes les principales Parfumeries, Phcies et Drogueries du Monde.

ENVOI FRANCO DE PARIS DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

LES NOMBREUX MÉDECINS QUI EMPLOIENT LA

SOLUTION PAUTAUBERGE

AU CHLORHYDRO-PHOSPHATE DE CHAUX CRÉOSOTÉ

La considèrent comme le remède le plus sûr et efficace contre les

MALADIES DE POITRINE

PHTHISIE, BRONCHITES CHRONIQUES, TOUX ANCIENNES et OPINIATRES

En Vente chez L. PAUTAUBERGE, 22, rue Jules César, PARIS.

Dépôts à Québec : Ed. MORIN & Cie et dans toutes les principales Pharmacies.

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

APERITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DEPURATIFS

Ils guerissent et previennent les maladies qui se rattachent à l'ENGORGEMENT des INTESTINS, telles que: *Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poumon et du Cerveau*, etc

TRES IMITÉS ET CONTREFAITS

Exiger l'étiquette ci jointe en 4 couleurs, avec le mot VÉRITABLES

1f 50 la 1/2 boîte (50 grains)—3 fr. la boîte (105 grains) NOTICE dans chaque boîte

A Québec : Pharmacie de M. MORIN, et les bonnes Pharmacies

Le Véritable ONGUENT CANET-GIRARD

est un remède souverain pour la guérison de toutes les *Plaies, Panaris, Furoncles, Anthrax, Blessures* de toute espèce.

Ce Topique excellent a une efficacité incomparable pour la guérison des Tumeurs, Excroissances de chair, Abcès e Gangrène.

EXIGER SUR CHAQUE ROULEAU LA SIGNATURE CI-CONTRE

Dépôt général à PARIS, 4, r. des Orfèvres.—A Montréal Laviolette & Nelson

Girard

PLUS DE MAUX DE DENTS!

Par l'emploi de l'ÉLIXIR DENTIFRICE

DES RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC (Gironde)

DOM MAGUELONNE (Prieur)

Le MEILLEUR CURATIF ET LE SEUL PRÉSERVATIF DES Affections Dentaires

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS 1373

INVENTÉ en L'AN 1373 PAR LE Prieur Pierre BOURSAUD

EXTRAIT DE LA NOTICE

La formule de PIERRE BOURSAUD et ses procédés primitifs sont scrupuleusement respectés. Cet Elixir de nos Pères jouit des plus précieuses propriétés. Il prévient la carie des dents, qu'il blanchit et consolide. Il chasse le sang des gencives, qu'il tonifie et raffermit, et en dissipe ainsi tout gonflement. Il purifie l'haleine et assainit parfaitement la bouche, à laquelle il laisse une délicieuse et durable fraîcheur. Il prévient et guérit les maux de gorge, les enrouements, les inflammations, les aphtes et irritations de toutes sortes. En un mot, l'usage journalier de l'Elixir des RR. PP. Bénédictins assure la santé perpétuelle de la Gorge et de la Bouche. Comme on le voit, le spécifique cinq fois séculaire de nos Révérends Pères n'a rien de commun avec les produits seulement agréables répandus dans le commerce ; il s'en distingue autant par ses vertus préventives que par son action curative, énergique, rapide et sûre.

Dûment approuvé : Le Prieur. Dom Maguelonne Ben. Abr.

AGENT GÉNÉRAL : SEGUIN, BORDEAUX

Agent et dépositaire pour le CANADA : G. A. CIQUILLON, Montréal. Se trouve aussi dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries

PETITES NOTES

L'hon. M. Mercier est parti samedi après-midi pour Montréal ; il ne reviendra à la capitale que pour l'ouverture de la session.

Les honorables MM. Gagnon, Ross, Rhodes, Turcotte et Duhamel sont partis hier après-midi pour Montréal. Le conseil siègera toute la semaine dans cette ville.

Mademoiselle Minnie Wiman, fille aînée de M. Erastus Wiman, a épousé hier M. Normonn S. Waller de New Brighton S. J.

Les citoyens d'Ottawa présenteront une adresse à Sir John Macdonald le 11 janvier à l'occasion du 75ème anniversaire de sa naissance.

Depuis quelques jours, la *Minerve* tape dur et drû sur M. Vidal, rédacteur de la *Patrie*. Il faut voir ça. Nous croyons cependant que ces querelles personnelles amusent bien peu le public intelligent.

Plusieurs banquiers et capitalistes bien connus de Toronto s'occupent de la fondation d'une nouvelle banque à Toronto. Cette banque s'appellerait la "York County Bank."

Le cardinal Lavigerie a été nommé Grand'Croix de l'Ordre du Christ par le nouveau roi de Portugal, qui a promis le concours de son gouvernement en faveur de la croisade anti-esclavagiste.

La détermination prise par le gouvernement fédéral d'interdire la vente des boissons enivrantes dans le parc des Montagnes Rocheuses, même dans les hôtels, est accueillie avec joie par les prohibitionnistes.

Le Grand-Tronc a fermé samedi ses ateliers à Montréal pour trois semaines, afin de faire des réparations à ses bâtisses. Le Pacifique de son côté a congédié une vingtaine d'ouvriers dans ses ateliers de la rue Colborne.

Les élections du club de la presse de Montréal ont eu lieu vendredi. Le président est M. Harvey, de la *Trade Review*. Sur huit officiers, il y a deux Canadiens-français, M. Lessard, du *Monde* et M. Lyonnais, du *Monde*.

Le conseil du comté de Terrebonne a résolu de s'adresser au parlement de Québec pour que ceux qui voudront refaire leur clôture bordant les chemins publics, la refassent désormais en broche, afin d'empêcher les amoncellements de la neige.

Un octroi de plus de deux mille piastres sera accordé, paraît-il, par le conseil de l'instruction publique au couvent des Ursulines de Roberval. Cet aide permettra à la communauté de terminer le monastère en construction pour le mois de septembre prochain.

Le conseil de ville de St. Jean, N. B., a décidé d'allouer annuellement pendant vingt ans une allocation de $10,000 pour la construction d'une cale sèche avec quais et entrepôts sur le côté du havre au terminus de la ligne courte de Montréal et de l'Ouest.

On s'occupe beaucoup à Toronto d'un projet dont la classe agricole désire beaucoup la réalisation.

On demanderait au gouvernement d'emprunter plusieurs millions de piastres afin de prêter de l'argent à 4 ou 5 pour cent aux cultivateurs d'Ontario, qui luttent en ce moment, pour dégrever leurs terres.

Dans la cause de Garneau vs *La Patrie*, le juge Tait a décidé en faveur de notre confrère. L'action de M. Garneau a été déboutée avec dépens contre le dit Garneau, qui avait choisi pour avocats MM. Préfontaine, St. Jean et Gouin. C'est M. Calixte Lebœuf qui défendait *La Patrie*.

A une assemblée du bureau provincial d'hygiène tenue à Montréal, les membres du conseil ont décidés de faire des démarches auprès du gouvernement fédéral pour demander d'établir une quarantaine sur les côtes de l'Océan Pacifique, afin de prévenir le choléra ou toute autre maladie contagieuse dont nous pourrions être menacés à l'été.

L'*Electeur* annonçait hier matin dans un article de rédaction que M. Owen Murphy est le candidat officiel du gouvernement dans Québec-Ouest.

Le *Morning Chronicle* dit d'un autre côté qu'il est bruit que M. C. Fitzpatrick, avocat, se présentera, dans la même division, dans les intérêts du parti libéral.

C'est l'un des régistrateurs, M. Chas. C. Trudel, qui a été chargé d'agir comme officier-rapporteur dans l'élection de Québec-Ouest.

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que M. l'abbé A. H. Gosselin, curé de St. Féréol, a reçu de l'Université Laval le titre extrêmement honorable de Docteur ès-Lettres.

M. l'abbé Gosselin, dont le style châtié et classique est déjà connu d'un certain public, fait imprimer en ce moment une vie très complète et très élaborée de Mgr de Laval. L'Université a voulu le récompenser de ce travail important sur le grand évêque dont elle porte le nom.

UN PROJET DE VOIE FERREE

Le correspondant québecois de l'*Empire* parle d'un nouveau projet de chemin de fer dans les termes suivants :

La visite récente à Québec de M. Ths. Oakes, président du chemin de fer Northern Pacific, et d'un certain nombre d'amis, entre autres M. MaNaugt, de St-Paul, avocat du Northern Pacific et président des chemins de fer Manitoba et Northern Pacific, se rapporte, croit-on, au projet de construire une nouvelle voie ferrée à travers le Canada, depuis Sault Ste Marie jusqu'à Québec et plus tard jusqu'à Gaspé. Il paraît que depuis longtemps le Northern Pacific désire avoir une ligne indépendante jusqu'à un port de mer sur l'Atlantique, parceque la grande partie de son fret direc sur l'est est absorbée par ses raccordements à l'est. On semble avoir choisi la route canadienne parce quelle procurera une ligne plus courte que toute autre qui serait construite sur le territoire américain entre le Sault Ste-Marie et Québec, et aussi parce que l'on croit que qu'elle sera moins coûteuse qu'un chemin américain et que l'on recevra une aide considérable des autorités provinciales d'Ontario et de Québec. On ne demandera, dit-on, aucun secours au parlement fédéral.

" Les chartes qui ont été accordées à la dernière session par la législature de Québec à des favoris politiques du gouvernement Mercier, pour la construction d'un résean de voie ferrée jusqu'à Gaspé, sont maintenant entre les mains des amis du Northern Pacinc, ce qui leur assure une route directe jusqu'à un port d'hiver canadie. On obtiendra des législatures de Québec et d'Ontario les autres chartes qu'il faudra pour réaliser le projet.

" Le gouvernement de Québec, comme le disent quelques-uns de ses amis, est à étudier l'opportunité d'accorder une aide substantielle à la nouvelle entreprise. Le terres de la Couroune, situées de chaque côté de la voie ferrée, seront arpentées et divisées en lopins de dix milles carrés, et le gouvernement donnera à la compagnie chaque lopin alternatif comme subside au chemin de fer.

" On se propose de constrnire le nouveau chemin de fer aussi près que possible de la ligne droite entre Québec et le Sault-Ste-Marie, qui sont situés tous deux très près du 47eme degré de latitude, de sorte que l'on peut dire que la route servira cette ligne sur tout son parcours. Tout en tenant compte des courbes qu'il sera nécessaire de faire, on pense que ce chemin sera plus court, de 152 milles entre les deux points mentionnés plus haut, que toutes les voies existantes. Sur un parcours de 50 milles à l'ouest de Québec la route suivra probablement le chemin de fer du lac St. Jean, le quittant à la Rivière-à-Pierre pour se rendre au lac Témiscamingue, qui se trouve directement sur la même ligne que le Sault Ste Marie. La nouvelle ligne passera par conséquent, par la région si riche en pin de l'Outaouais supérieur, ainsi que par la contrée si fertile qui se trouve près du lac Témiscamingue.

On ajoute foi à la rumeur que le gouvernement Mercier va accorder l'aide la plus extraordinaire et la plus gigantesque au projet en question, parce que les élections générales auront lieu dans cette province l'année prochaine et que l'amitié de gros capitalistes serait d'une valeur incalculable au gouvernement dans cette circonstance, du moins c'est que pensent les amis de l'administration."

Sans nous prononcer sur l'opportunité ou les avantages de cette nouvelle voie ferrée, nous devons appeler l'attention du public sur le fait que le gouvernement Mercier se propose d'accorder un subside considérable à ce chemin de fer, avec l'espoir de recourir aux capitalistes américains lorsque les élections générales auront lieu. On se rappelle encore les cris et les hurlements poussés par la presse libérale à propos du prétendu scandale du Pacifique ; eh bien, en voilà un scandale qui nous arrive sous le prétexte de donner à la colonisation une grande voie ferrée qui traversera la province d'un bout à l'autre, et on votera, à la prochaine sessions des subsides énormes à la compagnie qui doit se charger de cette entreprise. Mais cette compagnie fournira ensuite des fonds ou gouvernement pour faire ses élections, c'est-à-dire pour acheter la peuple. Voilà le grand scandale que l'on veut faire avaler à la législature, en l'abritant sous le manteau de la colonisation. Que les députés aient les yeux ouverts sur cette *belle entreprise*.

Conseil aux mères

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être en usage pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, assouplit les gencives, adoucit les douleurs, guérit les coliques ; c'est ce meilleur remède pour la diarrhée.

Vingt-cinq centins la bouteille.

QUEBEC-OUEST

L'*Electeur* supplie les conservateurs de laisser élire M. Murphy par acclamation dans Québec-Ouest.

Si les libéraux ne font pas la lutte à l'hon. M. Colby dans Stansted, c'est qu'ils ont peur de se couvrir de ridicule. Allez donc combattre avec une cause condamnée, archi-condamnée, l'un des hommes les plus populaires des Cantons de l'Est ! Ce serait s'exposer à une défaite humiliante, et dans l'immense éclat de rire qui retentirait des quatre coins du pays, le jour du scrutin, le parti libéral verrait peut-être s'envoler ses dernières espérances.

Ici, dans Québec-Ouest, le parti conservateur n'a pas ces anxiétés et ces craintes, qui paralysent et tuent ; il a hâte de donner la mesure de ses forces, comme les électeurs en général s'apprêtent à juger la politique du gouvernement Mercier à son véritable mérite.

M. Murphy aura un opposant, nos adversaires peuvent en être sûrs ; et les réclames de l'*Electeur* en faveur du gouvernement Mercier n'empêcheront pas son candidat d'être battu, si les électeurs peuvent donner une expression libre et indépendante de leurs volontés.

A nos amis donc de se préparer pour la bataille.

FEDERATION IMPERIALE

L'assemblée annuelle des membres de la ligue de la fédération impériale aura lieu à Ottawa le 30 janvier prochain.

A la réunion du 10 courant, à Toronto, on a adopté une résolution déclarant que la question du commerce impérial et intercolonial devrait être l'un des principaux sujets de discussion à la prochaine conférence des colonies.

Nous lisons dans la *Patrie :*

" Nous avons publié, l'autre jour une rumeur qui nous venait d'Ottawa et qui attribuait la paternité des articles du *Canada* sur les Jésuites, à un Père Oblat ou au moins à un prêtre.

Le révérend Père Augier nous fait écrire pour nous dire que les articles en question n'ont pas été écrits par un Père Oblat et que la communaut é répudie cette imputation qu'il considère comme injurieuse."

LE "HANSARD"

On lit dans l'*Evénement:*

L'on annonce que pour des raisons d'économie, le gouvernement Mercier doit discontinuer l'allocation qu'il accorde chaque année pour la publication du *Hansard* Desjardins.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter cette détermination. Le recueil de M. Desjardins était bien fait, avec toute l'impartialité désirable et d'une utilité générale pour tous ceux qui s'occupent de politique.

Le *Hansard* de cette année, qui va bientôt être mis sous presse, comprend plus de 2,500 pages. C'est déjà dire quelle somme de travail s'impose M. Desjardins pour mener à bonne fin un livre qui a aujourd'hui un caractère officiel.

LA SALLE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

On vient de faire subir à la salle de l'Assemblée législative des améliorations qui en changent de beaucoup l'apparence.

On a fait disparaître les banquettes latérales qui nuisaient à la symétrie de l'ensemble, en rapprochant de trois pieds et demi vers le centre chaque rangée de pupitres ; l'espace autour de la table du greffier se trouve ainsi retréci de sept pieds, ce qui améliore beaucoup l'apparence générale et sera de toute façon beaucoup plus commode pour les députés. Tout le long du mur en arrière des banquettes, on a ménagé un espace séparé par une rampe de cuivre, où l'on pourra circuler sans violer l'enceinte parlementaire. On a remplacé les anciens sièges de bois par de très beau fauteuils recouverts en cuir.

La disposition des tribunes est entièrement changée. On a enlevé les cloisons dans la tribune de l'Orateur et dans celle des députés ; elles s'étendent maintenant sur toute la longueur de la salle. La tribune du public est au même endroit qu'auparavant, mais la boiserie noire et laide qui blessait autrefois la vue a été enlevée et remplacée par plusieurs rangées de gradins superposés, ce qui offre le triple avantage d'un coup d'œil beaucoup plus agréable, de rendre possible l'admission de deux fois plus de monde, et de permettre aux derniers arrivés de voir et d'entendre aussi bien que ceux qui occupent la première rangée.

L'éclairage sera bien meilleur cette année ; on augmente le nombre des lampes électriques incandescentes et on allonge les tiges de celles placées de chaque côté du trône de façon à jeter une lumière plus vive sur la table du greffier.

Les journalistes sont encore relégués dans leur coin à gauche, mais ils ne désespèrent pas d'obtenir un jour leur petite tribune près du trône de l'Orateur, dont ils aiment à se croire les protégés et les favoris.

La revolution bresilienne

Une correspondance de Lisbonne jette un nouveau jour sur les causes de la révolution au Brésil.

L'un des facteurs qui a le plus contribué, dit cette correspondance, au triomphe de la cause républicaine à Rio Janeiro, c'est l'influence argentine. Pour tous ceux qui connaissent tant soit peu l'Amérique du sud, il est clair que jamais révolution n'a été aussi opportune pour la politique argentine que celle qui a amené la chute de dom Pedro.

En effet, dans plusieurs occasions, on a signalé l'existence d'une alliance chilo-brésilienne, alliance offensive et défensive conclue dans le but d'une action contre les républiques de la Plata. Naguère encore, les journaux de Buenos-Ayres donnaient la nouvelle d'armements plus ou moins prématurés, lesquels dénotaient que les rapports de cordialité entre les cabinets de Buenos-Ayres et de Santiago étaient plus apparents que réels. Il est vrai qu'aux chambres argentines, on a affecté de démentir cette nouvelle, mais d'une façon tellement peu satisfaisante que le journal qui l'avait mise en circulation continua à en soutenir l'authenticité.

Telle était la situation dans le sud de l'Amérique, lorsque éclata la révolution qui paraît devoir paralyser, pour plusieurs années au moins, l'action extérieure du Brésil.

Les marchés de Québec

PRIX DU DETAIL

Abondance de viance sur le marché : porc frais, bœuf et mouton. Les volailles figuraient aussi en grand nombre. Les prix restent fermes néanmoins, et sans beaucoup de changements importants. Voici les cotes moyennes que nous avons pu recueillir en parcourant les différents marché de la ville : Le bœuf, au quartier de derrière, 4 à 5 cents la livre, au quartier de devant, 4 à 5 cents la livre ; en général la qualité aurait pu être meilleure. Le porc frais, de 7 à 8 cents la livre, à la pièce et au quartier ; assez bonne qualité. Le mouton ferme de 50 à 60 cents pour le quartier de derrière et de 35 à 45 cents pour le quartier de devant ; le vieux mouton atteint un chiffre plus élevé : 75 à 80 cents le quartier de derrière, et 55 à 65 cents le quartier de devant, il y avait de toutes les qualités.

Les volailles font bien ; les prix varient suivant la qualité : poulets fi0 à 40 cents la couple ; poules 40 à 50 cents la couple ; les oies de $1.10 à $1.20 la couple ; les dindes, de $1.80 à $2.40 la couple.

Le beurre reste stationnaire ; il ne manifeste aucune tendance à la hausse. Les prix varient de 15 à 18 cents. Les acheteurs se plaignent de ce que les vendeurs ne livrent pas en général le poids marqué ; un commerçant a failli être pincé sur le marché Finlay pour avoir vendu 1 once de beurre de moins par livre ; et il paraît que ce n'est pas la première fois que la chose lui arrive. Les vendeurs qui seraient tentés de suivre ce mauvais exemple feraient bien de ne pas persévérer dans leur projet, car la police est avertie.

Les œufs sont très fermes et avec nne tendance continuelle à la hausse ; ils sont cotés à 25 cents la douzaine ; avant longtemps ils atteindront un prix encore plus élevé.

Voici les cotes des différents marchés :

	$ cts.		$ cts.
BEURRE			
Le plus beau	0 20	@	0 22
Beau	0 19	@	0 20
Inférieur	0 15	@	0 17
PATATES			
Early Rose, les plus belles	0 35	@	0 40
Do belles	0 35	@	0 40
Chili	0 35	@	0 45
Snow Flake	0 40	@	0 45
ŒUFS			
Œufs frais	0 00	@	0 25
VOLAILLES			
Par couple, les plus belles	$0 60	@	0 65
Do belles	0 45	@	0 50
Do moins belles	0 40	@	0 45
MOUTON			
Par quartier de derrière, le plus beau	0 60	@	0 75
Do Do beau	0 55	@	0 60
Do de devant, le plus beau	0 45	@	0 50
Do Do beau	0 40	@	0 45

PRIX EN GROS

	$ cts.		$ cts.
FARINES			
Patente	$5 30	@	$6 25
Supérieure extra	5 00	@	5 25
Extra superfine	4 60	@	4 75
Extra du printemps	4 40	@	4 50
Superfine	3 90	@	4 00
Forte du Canada pour boulangers	4 75	@	4 85
do Manitoba do	4 80	@	4 92
do Etats-Unis do	4 80	@	5 00
Fine	3 80	@	4 00
Middlings	3 50	@	3 80
Pollards	3 25	@	3 50
ONTARIO EN SACS			
Medium	$2 25	@	$2 45
Extra du printemps	2 00	@	2 20
Superfine	2 00	@	2 10
Fine	1 90	@	2 00
Middlings	1 60	@	1 80
Farine d'avoine par quart	4 60	@	5 00
GRAINS			
Avoine—34 lbs	0 35	@	0 37
Pois —66 lbs	0 95	@	1 00
Fèves blanches—60 lbs	2 00	@	2 20
Sarrazin—48 lbs	0 60	@	0 65
Maïs —56 lbs	0 58	@	0 60
BŒUF ET LARD			
Lard—Canada—coupe court—par quart	$14 50	@	$15 00
Mess de l'ouest	14 50	@	15 00
Thin mess	13 50	@	14 00
Bœuf—mess	11 00	@	13 00
Jambons—City cured, la livre	13c.	@	14c.
Saindoux, de l'ouest en seau	1 80	@	2 00
do canadien	1 80	@	2 00
Lards en carcasse, par 100 lbs	8 00	@	8 00
Bœuf, par 100 lbs	5 00	@	8 00
POISSON			
aumon No 1—par baril	$16 50	@	$17 00
do No 2— do	16 00	@	16 50
do No 3— do	14 00		
Anguille, par livre	6½c.	@	7c.
Hareng No 1, Labrador, parquart	5 25	@	5 50
do No 2, do do	4 50	@	4 75
do No 1, d'Anticosti do	4 00	@	4 25
do No 1, Cap Breton do	6 00		6 25
Morue No 1, Grande do	5 00	@	5 25
do No 1, do	4 75	@	5 00
do No 2, do	4 00	@	4 25
Flétan No 1, do	0 00	@	0 00
Truite No 1, do	10 00	@	11 00
do No 2, do	8 50	@	9 00
Morue sèche, par 112 lbs	3 00	@	4 00
HUILES			
Huile de Loup marin Pâle	0 40	@	0 40
" " Paille	0 36	@	0 37
" de morue	0 34	@	0 35
" de marsouin, Pâle	50	@	0 60
" " " Paille	0 40	@	0 50
FRUITS			
Pommes d'hiver	$3 50		
Citrons, par boite	3 50	@	4 00
Oranges Floride, par boite	4 00		
Oranges Jamaïque par boite	5 00		
" " par quart	9 00		
Coco, le cent	5 50	@	0 00
Pommes évaporées, la lb	0 09	@	0 00
Pruneaux Bosnia, la lb	0 09	@	0 00
Union Egytien, la lb	0 03	@	0 00
Dates Fraiches	0 06	@	0 07
Pommes d'automne, par baril	2 50	@	3 00
Raisin Malaga, par baril	5 00	@	0 00
Pommes d'hiver moyenne	2 00	@	2 50
Raisin Bleu par livre au panier	5	@	7c
" petit panier	1		
Raisin rouge par livre	12	@	14
" vert " "	14	@	15
Pèches par panier	2 50		
Poires Duchess par qrt	6 00	@	9 00
" par panier	1 25	@	1 50
Oignon rouge, par quart	2 50	@	2 75
BEURRES ET FROMAGES			
Nouveau, en petit meule et grosse	11	@	12c
Produit des beurreries (nouveau)			
Kamouraska	17	@	18c
Do Beauce	13	@	15c.
Sucre d'érable	9	@	10c.
Œufs	20	@	22c.
LEGUMES			
Choux	$0.30 à $0.36 la doz.		

A NEW COUNTRY!

IN THE PINE, CEDAR, HEMLOCK AND HARDWOOD

Districts of Wisconsin and Michigan is opened by this new through route to the East. SPECIAL ADVANTAGES to PARTIES WHO Erect SAW-MILLS and FACTORIES. Mill machinery transported FREE. Choice farming lands cheap—mostly on time. Railway Company pays cash for cordwood. For maps and information address LAND DEPARTMENT "Soo" Railway, Minneapolis, Minn.

OR PLAQUÉ SOLIDE.

Afin d'introduire nos montres et autre bijouteries pour 60 jours nous envoierons ce beau joue d'or fin plaqué à aucune adresse sur reçu de 32 cent en timbre de Post; et aussi envoierons sans autres charges notre grand catalogue de montrés et bijouteries &c. avec des terms très avantageux aux Agents. Ce joue est d'une qualité très fine et guarantè de durer des années et soutenir l'essai de l'acide, est offert pour 32 cent pour 60 jours seulement. Envoyez votre ordre immédiatement et vous recevrez un joue volant $2.00 pour 32 cent.
CANADIAN WATCH AND JEWELRY CO.
69 & 71 Adelaide St., East Toronto, Ont.

VIN
BI-DIGESTIF DE
CHASSAING
DIGESTIONS DIFFICILES
MAUX D'ESTOMAC
PERTE DE L'APPÉTIT
DES FORCES, etc.
PARIS, 6, avenue Victoria, 6, PARIS
ET TOUTES PHARMACIES

10 VOLUMES de la BIBLIOTHEQUE NATIONALE, choisis avec soin seront expédiés gratuitement par la malle d'ici à un mois sur réception de la modique somme d'une piastre, $1.00.
Adressez : J. R. MARTEL, Agent.
Boîte 96, St-Roch, Québec.

CHAMBRE DE COMEERCE

La Chambre de Commerce a eu mardi une séance spéciale, présidée par M. Turner, président.

Plusieurs membres assistaient à cette assemblée, entre autres : MM. le colonel Forsyth, M. Thibaudeau, N. Y. Montreuil, S. Bennett, Brodie, H. Budden, J. E. Martineau, F. Gourdeau, Hans Hagens, Dr Morin, J. E. Vincent, O. Migner, F. X. Berlinguet, R. R. Dobell, E. B. Garneau, Matte et Wade.

M. Turner dit que cette assemblée a pour but de s'occuper des amendements que l'on propose de faire à la charte de la Chambre de Commerce. Il rend compte en même temps d'une entrevue qu'il a eue avec M. Shaughnessey au sujet des améliorations que la Chambre de Commerce demande au Pacifique. Ce monsieur est bien disposé à réduire les taux de fret sur le Pacifique et à accorder plus de commodités à la gare du Palais pour le commerce ; en un mot, il se montre favorable à toutes les améliorations qui ont été demandée au Pacifique. Malgré ces promesses, la Chambre de Commerce ne doit pas rester inactive ; elle doit travailler sans cesse à obtenir toutes les facilités possibles pour le commerce.

M. F. X. Berlinguet fait ensuite les remarques suivantes. Le Pacifique n'est qu'une seule compagnie de chemin de fer dont on se sert pour importer ou exporter des produits. Il y a d'autres lignes de chemins de fer que celle-là, et on semble les ignorer. Pourtant ces lignes ont été construites avec l'aide du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial ; l'Intercolonial n'existe pas pour Québec ; le Grand-Tronc n'existe pas pour Québec ; le Québec Central n'existe pas pour Québec, tandis que le Pacifique, le chemin de fer du lac St-Jean et le Montmorency et Charlevoix n'existent pas pour Lévis. C'est-à-dire que sous le rapport commercial, Québec se trouve dans une position très désavantageuse ; nos différentes voies de communications sont interrompues. Voyez donc les autres villes du Canada ; non pas les plus grandes comme Montréal, mais les plus petites, comme Bathurst, où l'on vote des sommes considérables pour améliorer les voies de communication.

Québec a largement contribué à la construction des différentes voies ferrées qui l'entourent, et elle n'a pas de communication commerciale. On arrivera à ce résultat, en construisant un pont devant la ville, on mettra alors Québec sur le même pied que les autres villes du Dominion, sous le rapport commercial.

Nous n'avons pas de faveurs à demander au Pacifique ni aux autres compagnies de chemins de fer ; nous avons des droits acquis à faire valoir et voilà tout. Nous avons droit d'exiger que notre ville soit mise en communication avec les différents chemins de fer qui l'entourent.

On obtiendra ces communications en construisant un pont. Mais à qui s'adresser pour conduire cette entreprise à bonne fin ? A toutes les compagnies de chemins de fer et au gouvernement. Toutes les lignes de chemin de fer ont été contruites aux dépens de la province ; nous avons par conséquent mille fois raison de leur demander ces importantes communications. Pense-t-on qu'un gouvernement va laisser construire le pont par une compagnie ? Non. Pense-t-on qu'une compagnie de chemin de fer va laisser construire un pont pour qu'on vienne ensuite lui imposer les taux que l'on voudra pour passer sur ce pont ? Non. Par conséquent adressons-nous aux gouvernements et aux chemins de fer pour avoir les communications dont nous avons besoin.

M. Thibaudeau dit que, puisque le pont est un projet irréalisable dans le moment, exigeons la construction des bateaux passeurs qui nous ont été promis par la veute du chemin de fer du Nord. Il y a $500,000 de mentionnés pour cela dans le contrat. Au Détroit, on se sert de bateaux passeurs, et la chose fonctionne très bien. En attendant le pont, on pourrait demander cette importante amélioration.

M. Turner fait remarquer que cette discussion est irrégulière, parce qu'il n'y a aucune proposition de faite dans ce sens et que du reste, l'assemblée ne doit s'occuper que du but pour laquelle elle a été convoquée.

Le Président, donne alors lecture des amendements que l'on propose de faire à la charte.

Incendie d'une manufacture

On écrit de St. Wenceslas, en date du 13 décembre :

" La manufacture d'instruments agricoles de M. Nap. Lebrun a été incendiée mercredi, le 11 du courant, vers huit heures et demie du soir. Tout a été détruit de fond en comble. L'origine du feu est inconnue. Lorsque l'alarme a été donnée, déjà l'élément destructeur avait envahi la partie supérieure de l'édifice et en un instant, vu l'impétuosité du vent, tout fut réduit en cendres. Absolument rien ne put être sauvé. Les pertes sont de plusieurs mille piastres.

VOYAGEURS DE COMMERCE

Cette association, formée des marchands de gros et de leurs voyageurs, a tenue son assemblée annuelle, samedi, à Montréal.

Le capital de l'association se monte à $81,000 et les recettes annuelles à $55,-000. M. Gustave Piché, de la société Piché, Tisdale et Painchaud, a été élu président de l'association.

Il est bon de dire ici, que sur 2,050 membres, 350 seulement sont d'origine française et que 1700 sont de langue anglaise.

Il est aussi important de remarquer que l'on a élu un président de langue française et tous nos compatriotes qui sont dans le commerce ne peuvent manquer de comprendre la signification de cette élection à l'heure présente, où l'on essaie d'attiser les préjugés de race et religion.

C'est la première fois depuis que l'association est formée qu'un Canadien-français est appelé à la présidence.

AU TEXAS

Scène de mœurs.—Le revolver au palais de justice.—Un avocat tué raide et un autre blessé.

On nous écrit de Marshall, Texas, en date du 7 déc. 1889 ;

Monsieur le rédacteur,

Un cas de divorce intenté par le juge W, T. S. Keller, pour se séparer de sa femme, était discuté en cour. L'avocat de la défenderesse, le sénateur W. H Pope, avait la parole et fut apostrophé par M. Keller, qui le qualifia de *menteur*. Sur ce, M. Pope lança sa canne à son insulteur. Aussitôt Dick Weathersby, beau-frère de Keller, tira un revolver et fit feu sur M. Pope. En même temps, l'hon. Alex. Pope, aussi avocat de la défenderesse, se leva en demandant grâce pour son frère, mais en un clin d'œil W. T. S. Keller tira son revolver et le cribla de balles. La salle était remplie, et la confusion devint suprême. Hommes, femmes et enfants sortirent par les portes et les fenêtres. Dans la fusillade, W. H. Pope fut atteint par deux balles, l'une lui perça l'épaule gauche et l'autre le bras. Alex. Pope fut blessé mortellement, une balle lui passa à travers le foie. Le major Jas. Turner, aussi avocat de la défense, fut atteint de deux balles, mais ses blessures ne sont pas considérées comme dangereuses. Un dollar en argent qu'il avait sur lui fut frappé et lui sauva la vie. Aucun des avocats de la défense n'était armé. Il est heureux que sur une douzaine de coups tirés dans une salle remplie de monde, seulement trois personnes aient été blessées. Keller et Weathersby furent aussitôt arrêtés et logés en prison.

Incendie à Ste Anne de la Pocatière

Le collège en danger

Dans la nuit de dimanche dernier la population de Ste Anne de la Pocatière fut mise en émoi, à la nouvelle que le feu venait de se déclarer au collège. Un grand nombre de personnes se portèrent vers le lieu de l'incendie. Heureusement cette nouvelle était exagérée. Le feu s'était déclaré dans la boulangerie et les hangars du collège, et déjà avait fait de rapides progrès, menaçant même de se communiquer au collège qui n'est qu'à quelques pas.

On se mit bravement à l'œuvre pour enrayer le progrès du feu. Dans les hangars se trouvaient un grand nombre de barils d'huile et déjà les flammes faisaient rage sur la bâtisse. Craignant une explosion qui se serait certainement produite, plusieurs se mirent à l'œuvre et purent sortir les barils et les mettre à l'abri.

Cependant, malgré l'énergie et le travail ardu dont ont fait preuve les citoyens de Ste Anne, la boulangerie et les hangars ont été complètement incendiés.

Pendant l'incendie tout le travail s'était dirigé sur le collège qui menaçait à chaque instant de prendre feu, et Dieu sait ce qui serait arrivé si les flammes se fussent communiquées à cette grande et magnifique bâtisse. Mais il n'a pas voulu qu'un si grand malheur arrivât, et grâce à l'énergie et à la présence d'esprit des personnes présentes, le collège fut préservé de l'élément destructeur.

Les pertes s'élèvent à environ $1,000.

Incendie à Portneuf

Dans la nuit de vendredi dernier la grange de M. P. Poulin, cultivateur de Portneuf, est devenue la proie des flammes. Malgré les efforts faits pour contrôler l'élément distructeur, la grange a été incendiée avec tout son contenu, c'est-à-dire une récolte abondante, instruments aratoires et de plus un magnifique cheval et plusieurs bêtes à cornes.

M. Poulin dans quelques instants a fait des pertes considérables, et l'on dit qu'il n'a qu'une légère assurance sur cette propriété

Aspirants au Barreau

Aux prochains examens du barreau qui auront lieu en janvier, les candidats suivants du district de Montréal se présenteront pour l'étude :

MM. J. A. N. Denault, Louis Loranger, Eugène E. Merizzi, T. P. Owens, Léon Ducharme, Omer Goyette, Charles Venette, Adolphe Bazin, Paul W. Archambault, A. W. Buchanan, Chs. A. Harwood, Arthur Roy, H. V. Truel, W. A. Baker, Arthur Plante, J. E. A. Drouin, Montarville de la Bruère, Wm. Mount, Louis Adolphe Ouimet, Bruno Wilson, Ozias Corbeil, J. Eugène Gourre.

Ceux qui aspirent à la pratique de la profession d'avocat sont MM. Camille Ducharme, A. M. Beauparlant, Pierre Chauveau, G. C. Wright, M. G. Larochelle, F. A. B. Ladouceur, Frank Weir, Arthur Jodoin, J. N. Alphonse Chagnon, J. W. Jocks, Toussaint E. Huot, Chs. A. Barnard, J. P. K. Forget.

Une chûte

M. Marc Ethier, de la société légale Ethier et Pelletier de Montréal a été la victime d'un accident des plus douloureux samedi soir. En passant sur la rue St-Denis, vis-à-vis la résident du maire Grenier, M. Ethier glissa et en tombant se brisa la jambe gauche. Le blessé fut transporté à l'hôpital Notre-Dame, où les médecins constatèrent que la blessure était très grave étant une fracture composée des os de la cheville.

Accident

Un ouvrier de St-Henri employé à la coupe du bois, au Lac Noir, et dont nous n'avons pu nous procurer le nom, a été victime d'un bien triste accident. Il était à couper un arbre, lorsque tout à coup avant qu'il eut le temps de s'enfuir, cet arbre tomba sur lui, lui coupant les deux jambes dans sa chûte. Ce qu'il y a de plus cruel, paraît-il, c'est que le malheureux est demeuré ainsi près de deux jours dans le camp sans le secours du médecin. Son état est critique.

Messe de minuit à Ste-Anne

On nous informe qu'il est probable que la veille de Noël, un convoi du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix se rendra à Ste. Anne de Beaupré pour la messe de minuit, le départ s'effectuant à onze heures.

Entre amis politiques

M. P. B. Casgrain, député du comté de l'Islet aux Communes a intenté une action au montant de $50.00 contre M. F. X. Lemieux M. P. P., pour le comté de Lévis. Il s'agit d'une souscription de $50, faite en 1886 pour la publication de l'*Electeur*. On sait que M. P. B. Casgrain avait été constitué trésorier de ces souscriptions.

Echappé belle

Chute de 100 pieds dans la neige

Un accident qui, s'il fût arrivé en été, aurait tout probablement entraîné la mort des deux imprudentes personnes qui en ont été les victimes, a jeté l'émoi dans la Haute-Ville et la Basse-Ville, vers midi mardi. Une servante dont nous ignorons le nom et qui est employée chez M. Thos. H. Jones, employé à la Banque de Montréal, était partie hier matin de la résidence de son maître, presque vis-à-vis le Palais du Cardinal, accompagnée d'une petite fille d'environ cinq ans munie d'une traîne. Elles se promenèrent autour des remparts, près de l'Université Laval, et la servante commit l'imprudence de laisser monter l'enfant sur le parapet des fortifications pour y prendre ses ébats.

Tout-à-coup la petite fit une glissade et dégringola d'une hauteur d'une centaine de pieds en arrière des hangars de la maison Ledroit, rue Saut-au-Matelot, où elle disparut presque complètement dans la neige. La servante s'étant élancée pour la retenir, culbuta elle-même jusqu'en bas où elle fut enfouie dans la neige.

L'alarme fut donnée de suite, et un instant après on retirait les deux victimes saines et sauves, si ce n'est que l'enfant avait le front légèrement égratigné.

Cour supérieure

Voici les derniers jugements rendus en Cour Supérieure par Son Honneur le juge Routhier :

Martel vs Bedard,—Jugement pour le demandeur et homologuant rapport d'experts etc, frais réservés.

Larue vs Paterson.—Défense en droit renvoyée avec frais.

Bouchard vs Simard.—Jugement renvoyant pétition pour ester en justice.

Blondeau vs Rackett.—Jugement pour le demandeur.

Corriveau vs Bégin,—Action renvoyée avec frais.

Rice vs Catheart.—Cause mise hors de délibéré.

Banque Union vs Pennée.—Jugement pour $1,268,65, intérêt et frais.

Graines fraiches !

Les cultivateurs et les marchands de la campagne pourront se procurer chez W. Brunet & Cie, St Roch, des graines les plus fraîches, et aux plus bas prix. Graines garanties. N'oubliez pas l'adresse : W. Brunet et Cie, St Roch, Québec.

Ce qui s'est passé le 12 novembre dernier

Le billet No. 93 a tiré le premier capital de $300,000 lors du 234e grand tirage mensuel le 12 novembre 1889 à la loterie de l'Etat de la Louisiane. Il a été vendu en 20 parts de $1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, Louisiane. Une a été envoyée à H. C. Clarke, 721 North Campton Av. St. Louis, Mo ; deux à Max Levin, 293, New-York : deux à un correspondant de Wells, Banque Forgo et Cie, San Francisco, une à Joseph Karas, 424 North Cartle St., Baltimore, une à la Merchants' Bank, Topeka, Kas., une à George Feick, 1,109 West Baltimore St., Baltimore, Md., une à M. Margaret Viellepigue, Topeka. Le billet No. 58,-441 a tiré le second capital de $50,000 et il a été vendu en 20 parts à une piastre chacune. Deux à Galiou Nat'l Bank, Galion Ohio, une à Jno. Byrnes, 224 Haroline Street, Baltimore Md., une à Jas. Mixon, Osyka Miss., une à un déposant de la Louisiana National Back, N.-O., La., une à la Metropolitan Bank, N.-O., La., une à K. Hains, 437 Dumaine St., et L. Warnick, 224 Treme St., N.-O. La., une à P. L. Deragisch, Stillwater, Minn., une à John Collins, St. Paul, Minn., etc., etc.

Le 236e grand tirage mensuel aura lieu mardi, le 14 janvier 1790. Pour autres informations s'adresser à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Sauvé ! Sauvé !

Une jeune personne anémique et d'une des constitutions les plus faibles a été guérie et sauvée après avoir fait usage du Bœuf Feu et Vin de London.

En vente chez les principaux marchands de la campagne ou à Québec à la pharmacie W. Brunet et Cie, St Roch.

Une erreur de nom

Un montant qui en vaut la peine

St-Jean, N. B., 16.—Il y a quelques mois, Alex. Close, de cette ville, recevait un chèque de $1,800 d'Aspen, Colorado. Il ne comprenait pas d'où cela provenait, mais toucha néanmoins le montant. La lettre contenant le chèque était adressée : Alex. Close, St Jean, Canada.

Tout alla bien jusqu'à mercredi alors que Alex. Close, de St-Jean, P. Q., accompagné de son avocat, se présenta chez son homonyme pour lui demander de rendre compte. Ce chèque était envoyé par le frère de Close qui lui avait vendu une part de mine au Colorado, et on l'avait dirigé ici par mégarde. L'individu de St-Jean remit ce qui lui restait, $725. Il fut question de poursuite pour faire remettre la balance. Mais hier soir l'affaire a été réglée à l'amiable, Close payant en sus $500.

Nouvelles des Trois-Rivières

Cour criminelle

La cour criminelle a siégé jeudi jusqu'à une heure avancée de la soirée.

Dans l'affaire de la Reine contre Honan les jurés ont rendu contre l'accusé un verdict de coupable d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes. Le lendemain matin, l'hon. juge LaRue a rendu jugement dans les appels de Beaulieu et Béland contre des jugements du magistrat Barthe. Béland a obtenu gain de cause et le jugement du magistrat a été renversé.

Dans la cause de Beaulieu l'appel a été renvoyé et Beaulieau devra subir la sentance à laquelle il a été condamné originairement.

Dans la cause de Honan le jugement a été remis au prochain terme de la cour criminelle.

Le terme a été clos vendredi et les jurès déchargés.

L'hon. juge LaRue est retourné à Québec le même jour.

Nouvelles de l'Isle aux Coudres

Ces jours derniers M. Pierre Gagnon s'en allait dans le canton appelé " le cap à la branche " quand il vit tout à coup un énorme loup marin gisant sur le chemin à une distance de cinq arpents à peu près de la mer. M. Gagnon prit alors une perche qui se trouvait sur une clôture, et tua l'animal qui mesurait sept pieds. Il en a tiré onze gallons d'huile. On ne se rappelle pas d'avoir tué de loups marins à une saison aussi avancée et surtout à une aussi grande distance du fleuve.

La farine de boulangers

Toronto, 16.—Suivant un journal de cette ville, les meuniers de Toronto et de tout le Dominion, depuis les Montagnes-Rocheuses jusqu'à l'Atlantique, ont haussé les prix de 20 cts pour toutes les qualités de la farine de boulangers et cela est dû à l'augmentation des prix du blé dur et à la husse de 2½cts par cent livres sur le frêt de la farine et du grain de Toronte et autres points à l'ouest des provinces maritimes.

Les nouveaux taux du frêt sont de 35 cts par baril pour la farine, et de 17½cts pour le grani de Toronto à Montréal.

—Un jeune machiniste nommé Graham a laissé sa femme et ses petits enfants, dimanche soir, pour s'enfuir avec une fille qu'il avait aimée autrefois. Les deux fugitifs sont, dit-on, cachés à Philadelphie.

DECES

Guerard.—A St. François, Ile d'Orléans, après une longue et douloureuse maladie, est décédée à l'âge de 84 ans, Mme Catherine Deblois dit Grégoire, épouse de feu Edouard Guérard.

Racine.—Décédée le 12 du courant, à l'âge de 21 ans et 7 mois, Mlle Marie-Lumina Racine, fille bien-aimée de Pierre Racine.

Gilbert.—Au faubourg St. Jean, le 13 du courant, est décédée Madame Virginie Caouette, épouse de Sieur François Gilbert, à l'âge de 56 ans.

Latouche.—A Beauport, le 13 du courant, à l'âge de 83 ans, Dame Marie Louise Grenier, veuve de feu Etienne Latouche.

Vallee—Dame Adeline Vallée, épouse de feu sieur J. B. Rodrigue, âgée de 58 ans et 5 mois, après une longue maladie soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne. Elle laisse pour déplorer sa perte, un grand nombre de parents et d'amis qui la regretteront longtemps.

Chouinard.—Ce matin, à l'âge de 34 ans, est décédée, mademoiselle Marie Chouinard, à la résidence de son frère, M. Edmond Chouinard.

Giroux.—Ce matin, à Bourg Royal, paroisse de Charlesbourg, est décédé Sieur Henri Giroux, à l'âge de 90 ans et 3 mois.

Baucher dit Morency.—Au faubourg St. Roch, le 15 du courant, après une longue et douloureuse maladie, est décédé sieur Joseph Baucher dit Morency, ancien pilote, à l'âge de 76½ ans.

Jacques.—Hier est décédée à l'âge de 37 ans Hélise Milliard, épouse de feu Philéas Jacques, hôtelier.

Ampleman.—En cette ville, le 17 courant, est décédé à l'âge de 58 ans, sieur Edouard Ampleman, époux de Cézarine Pépin.

Vezina.—Le 17 du courant, est décédé à Charlesbourg, Jean Vézina, à l'âge de 76 ans. Il était entrepreneur menuisier autrefois et demeurait à Québec.

Boulanger.—A Sherbrooke, le 16 courant, est décédé Théodore Boulanger, époux de Dame Eléonore Bégin.

Racine.—Décédé le 17 du courant, J. B. Racine, bijoutier, à l'âge de 33 ans et 7 mois, époux de Dame Philomène Dubé.

GRATIS. Il magnifique paquet de **Cartes Transparentes**, Album d'Art, Anneau sifflant, Boutons de Manchettes, Chaine de montre, Dominos, Table d'échecs, Fox and Geese Board, Nine Men Morris Board, Jeu de hasard, nouveaux jeux de salon, 275 Album Verses, 50 New Riddles, Jeux de lettres, Echantillons de nouvelles enveloppes, Photographe, Cartes à tranche dorée et autres, le tout pour 12 cts. ☞ Echantillons de cartes gratis. **ALLENS CARD WORKS, New Haven, Conn.**
21 déc. 1889.—2f

Magasin de 7 cts
N° 49
RUE DE LA COURONNE, ST-ROCH

AU PAVILLON ROUGE !

Nous avons le plus grand assortiment de jouets et ustensiles de maison, et nous pouvons assurer le public qu'il aura le meilleur choix de toutes Québec. Je suis le plus ancien dans cette branche de commerce et chaque année nous prons une preuve convainquante que le Public est tres satisfait, car cette maison prospère beaucoup.
Maintenant vous pourrrez prendre une idée de notre commerce qui est composé d'articles pour attirer l'attention de notre clientele.
19 Décembre.—1m.

COMMERCE D'AUTOMNE
— ET LE —
Temps des Fêtes !

Assortiment le plus complet de Poupées Jouets, Jeux, Vases, Ornements Albums, Etc.

La plus grande Variete d'Effets du Dominion

JOS. AMYOT & FRERE
38, rue St-Pierre, Québec
19 Décembre.—1m.

E. CLOUTIER & CIE
MARCHANDS DE
Peaux Crues
No. 315
RUE ST-VALIER
QUEBEC

On paie le plus haut prix pour les Peaux de bœuf, Veau, Monton, etc.
21 décembre 1889.—1a

PETITES NOTES

Sir John A. Macdonald doit visiter Toronto cette semaine ou la semaine prochaine.

Le contrat pour la construction d'une jetée à la grande rivière Gaspé a été accordé à MM. Jones et Atkison d'Ottawa.

Mgr Labelle, d'après l'*Electeur*, a déclaré qu'il partirait prochainement pour l'Europe.

Le *Manitoba* publie dans son dernier numéro un article contre l'établissement des mormons dans le Nord-Ouest, aux environs de Fort McLeod.

Le *Morning Chronicle* se dit autorisé maintenant à déclarer que M. Fitzpatrick ne se portera pas candidat dans Québec-Ouest.

L'hon. M. Ross, trésorier provincial, et l'hon. M. Gibson, secrétaire provincial d'Ontario, ainsi que M. H. T. Machin, assistant-trésorier de Québec, sont à Ottawa afin de faire un nouvel effort vers le règlement des comptes pendants entre Ontario, Québec et la Puissance.

Encore un siège vacant dans le Sacré Collège.

Le cardinal Célestin Granglbauer, archevêque de Vienne, est mort samedi, à l'âge de 72 ans. Il appartenait à l'Ordre de St Benoit, et fut promu au cardinalat le 10 novembre 1884.

Le *Sun* de Brandon, Manitoba, organe du gouvernement, annonce que l'administration a modifié son programme scolaire et que le bill projeté ne portera nullement atteinte aux droits et privilèges de la minorité comme on l'avait supposé tout d'abord.

Une dépêche de Toronto nous apprend que la législature provinciale est convoquée pour le jeudi 23 janvier. Ainsi nous aurons trois sessions législatives inaugurées le mois prochain : celle de l'assemblée législative de Québec, le 7 ; celle du parlement fédéral le 16 et celle d'Ontario le 23.

On mande de Russell, Ontario, que les membres de l'association des fermiers de Huron Est se sont réunis ces jours-ci et ont passé, à l'unanimité, une résolution comportant que le tarif sur les grains, le froment, et autres produits de la ferme était ruineux pour les cultivateurs et devrait être complètement enlevé.

On télégraphie de Washington qu'un grand émoi y a été créé par le suicide de Franklin B. Gowen, un avocat riche et éminent de Philadelphie. On ne peut l'imaginer ce qui a pu le porter à cet acte de désespoir ; il n'a pas d'embarras financiers. sa clientèle est magnifique et sa famille en apparence heureuse.

La très imposante cérémonie religieuse de la consécration de trois nouveaux évêques aura lieu à la cathédrale de St-Paul, Minn., le vendredi 27 courant. Celle de Messeigneurs James McGoirick, évêque de Duluth, John Stanley, évêque du Dakota du Nord et Joseph Cotter, évêque de Winona.

Il se fait une vive agitation dans le but de demander au gouvernement d'adopter le système de banque américain, à l'expiration, en 1891, des chartes des banques canadiennes. Les banques s'y opposent, parce que ce système aurait pour effet de restreindre la circulation des billets de banque et de priver le pays d'une émission facile.

Le 14 de ce mois est décédée, à l'asile de la Providence, au village de Laprairie, à l'âge de 101 ans et 7 mois, Dame veuve Pierre Marassé, née Charlotte Leduc.

La défunte est née à Laprairie le 15 mai 1788 ; elle s'est mariée au même endroit, le 1er août 1820, à Pierre Marassé, écuier, capitaine de milice, et est devenue veuve le 6 janvier 1844.

Le capitaine Léger, de Lachine, déclare que Sir John lui a promis qu'à la prochaine session il fera voter l'argent nécessaire à la construction des estacades à la tête des lacs St-Louis et St-François, suivant les plans de M. Léger, pour prévenir les inondations. Sir Hector exemperait par là de grandes dépenses inutiles à Montréal. Car on n'aura plus besoin de cette digue permanente qui allait coûter au-delà de $600,060, si les estacades atteignent leur but : Eviter les inondations.

Le congrès des Etats-Unis offre $5,000 pour l'arrestation de Silcott, le caissier défalcataire de la chambre des représentants.

Si ce fuyard n'est pas arrêté et ramené à Washington, chaque congressman perdra probablement un mois d'indemnité, soit $400 chacun. Et ces messieurs du congrès trouvent cela affreux. Une chose est bien plus affreuse, c'est le traité d'extradition entre les Etats-Unis et le Canada.

Samedi, Mlle Anctil, de la Rivière Ouelle, a institué une action en dommages au montant de $300 contre M. Goulet, de cette ville, pour rupture de fiançailles.

A propos de la nomination de M. Bradley comme interprète de la cour du Banc de la Reine, l'*Electeur* dit qu'il est regrettable que les circonstances aient empêché le procureur général de se rendre au désir des juges et du barreau, en nommant la personne que ceux-ci lui recommandaient.

L'*Electeur* ne saurait refuser au public —toujours friand des choses curieuses— de lui faire connaître ces circonstances. Le barreau tient aussi comme nous à être renseigné là-dessus.

On paraît prêter beaucoup d'attention en ce moment à une lettre du cardinal Lavigerie au clergé du diocèse d'Alger, pour lui demander des prières en faveur de la France, à l'occasion de l'ouverture de la prochaine session législative.

Le cardinal Lavigerie indique dans cette lettre la conduite à tenir par le clergé dans les circonstances nées du vote du 22 septembre. Le premier conseil qu'il lui donne est de se tenir sur la plus grande réserve et de ne prendre aucune initiative. Il doit obéir aux pouvoirs constitués et ne s'allier à aucun parti politique.

Une application de la méthode Brown-Séquard a été faite à Albury, petite ville australienne, située entre les provinces de Victoria et de la Nouvelle-Galles du Sud.

On a injecté de la mœlle de bouc à un homme de soixante ans qui se mourait des suites d'une opération (ponction nécessitée par une hydropisie).

Le résultat a été très bon et le malade est en voie de guérison.

LES BASSES LAURENTIDES

A une assemblée des actionnaires du chemin de fer des Basses Laurentides, tenue à Trois-Rivières, le 9 du courant, pour la formation d'un nouveau bureau de direction, les messieurs suivants ont été élus directeurs : Geo. R. Howell et William A. Williams de New-York, Jas. McNaught, de St-Paul, Min., Jules Tessier et Wm Cook, de Québec, Robert Kiernan et Henry E. Hart, de Trois-Rivières.

M. Chs A. Scott, qui a été le premier gérant général du chemin de fer du Nord et ancien directeur général des chemins du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, est le contracteur.

Le nouveau bureau de direction de la compagnie du chemin de fer des Basses Laurentides a commencé l'exercice de sa charge par une action méritoire.

Sur la promesse de l'ancien bureau que ce chemin de fer serait en opération cet hiver, les cultivateurs de St-Tite et St-Thècle firent du bois de corde et de l'écorce qu'ils amenèrent le long de la ligne, environ 1505 cordes. Maintenant, il se trouve que le vieil engin dont se servait l'ancienne compagnie est hors de service, et, sur les représentations de M. l'abbé Grenier, curé de St-Tite et bien que la nouvelle compagnie n'y soit pas tenue par les termes de son contrat d'achat, MM. Scott et Kiernan, prévoyant le dommage que l'abandon de ce bois, cet hiver, causerait aux habitants de l'endroit, allèrent à Montréal, s'abouchèrent avec les directeurs de la compagnie du Canadian Pacific et pbtinrent d'eux un engin neuf et cent cinquante chars pour le transport de ce bois.

"L'UNION LIBERALE"

Les élections du club de l'*Union Libérale* ont eu lieu lundi.

31 membres étaient présents.

La séance, calme au début, a pris, durant l'élection des officiers, une tournure assez vive.

Il y avait là deux camps tranchés et bien disposés à faire accepter leurs candidats respectifs.

Comme question de fait, la plupart des anciens officiers du club ont été blackboulés et remplacés par les suivants :

Président—Naz. Olivier.
1er vice-président—B. Letellier.
2e vice-président.—Ph. Gaguen.
Secrétaire—A. Taschereau.
Asst.-secrétaire—A. Rochette.
Trésorier—Lacombe.

La direction du journal de l'*Union Libérale* a été elle-même modifiée. Elle se compose maintenant de MM. E. Taschereau, N. Olivier et B. Letellier.

M. Letellier se trouve à remplacer M. Ed. Paré.

Ces changements ne paraissent pas avoir été du goût d'un grand nombre de membres du club. Quelques-uns d'entre eux nous informent que plusieurs de leurs confrères sont résolus à envoyer leur démission. On nous a mentionné en particulier MM. A. Delisle, Ed. Paré, Ph- Corriveau, etc.

La corporation de Londres a offert à Stanley la franchise de la cité ; le parchemin lui conférant le titre de citoyen sera enfermé dans un étui en or, et lui sera remis en grande pompe à Guildhall, où il y aura, dans la soirée, une réception en son honneur.

LES CAFES POPULAIRES

Le *Café populaire*, à la création duquel ont concouru le comte de Flandre, Mgr l'archevêque de Malines, le prince de Ligne, les ministres, toutes les notabilités du pays, vient d'être inauguré à Bruxelles.

Les liqueurs fortes sont proscrites de cet établissement ; on y boit du chocolat, du lait, du café, de la bière, à des prix très modiques. Les consommateurs y trouvent des journaux, des livres, des jeux divers.

Ce café populaire, destiné à détourner du cabaret la classe des travailleurs, existe déjà en Angleterre, à Liverpool notamment ; 25 à 30,000 ouvriers des docks y vont journellement se chauffer, manger, boire du café et du thé.

LES ECOLES DU SOIR

La commission des écoles gratuites du soir s'est réunie lundi soir à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de Son Honneur le maire.

Etaient présents MM. les abbés Rouleau, directeur général, Faguy, curé de la Basilique, Bélanger, curé de St. Roch, Père McCarthy, de l'église St. Patrice, Père Grenier, de St. Sauveur, l'abbé Richard, curé de Notre-Dame de la Garde, le Frère Stephen, MM. W. Hossack, les échevins Hearn et Demers, le conseiller Patry, MM. J. B. St. Laurent, P. Jobin et M. Ahern, secrétaire.

Le secrétaire lit une lettre de Mme C. Côté, institutrice rue Richardson, offrant au comité de fournir un local et d'enseigner aux élèves qui assisteront à son école. Il a été décidé d'écrire à Mme Côté qu'il n'y aura pas de classes pour les femmes cette année.

M. le directeur général communique au comité le rapport de M. Ahern, secrétaire, de son entrevue avec les professeurs et les élèves des écoles de Montréal.

Ce rapport peut se résumer comme suit :

M. E. M. Templé a été nommé directeur général par le gouvernement à la demande des ouvriers. Il est assisté en ce qui concerne les questions *financières seulement*, par un comité composé de M. L. O. David, M.P.P., l'hon. M. McShane et de l'échevin Rolland.

Le directeur général seul, avec l'autorisation du gouvernement, a choisi les professeurs.

Les professeurs sont, sans exception, diplômés, gens du métier qui enseignent le jour. Il y a un certain nombre d'élèves-maîtres de l'école Normale J. C. Eux aussi sont diplômés. Il n'y a parmi ceux qui enseignent le soir ni étudiants, ni amateurs pédagogues.

A l'origine on a cru qu'une dizaine de professeurs suffiraient et M. Templé les a nommés avec des appointements de $2 par soir. Depuis, on a été obligé vu l'encombrement d'élèves d'augmenter le nombre de professeurs d'à peu près 70. Rien n'est encore décidé concernant le traitement des derniers nommés. J'ai posé la question suivante à M. Templé : "Tous les professeurs recevront-ils $2 par jour?" Réponse : "L'honorable M. Mercier accorde $2 par jour, mais les proportions budgétaires ne permettent pas de les accorder."

Une personne bien renseignée m'a dit qu'elle savait qu'il était presque décidé de diviser les professeurs en quatre catégories, savoir : les premiers nommés $180 pour leurs services jusqu'au mois de mai; les deuxièmes $120 ; les troisièmes $90 ; les élèves-maîtres $45. On suppose qu'il y aura 90 jours de classe.

Dans chaque école il y a un principal qui n'enseigne pas, mais qui remplace les professeurs absents. J'ai entendu exprimer l'opinion que quand les classes sont organisées, il n'y a pas d'inconvénient à ce que les principaux enseignent comme les autres. Il n'a pas été défini de salaire pour les principaux qui seront payés partie par les commissaires d'écoles partie par le gouvernement, ou peut-être complètement par le gouvernement.

Les principaux ont été nommés un peu malgré M. Templé, un peu malgré le comité ; mais M. Templé déclare qu'il s'en trouve bien.

Toutes les écoles sont sous la direction de M. Templé, même les écoles protestantes et l'école juive.

Dans certaines écoles, il y a tant d'élèves qu'on a été obligé de les porter en deux séries, un soir une série, le lendemain l'autre série.

Le nombre d'élèves par professeur est déterminé principalement par la grandeur de la salle. La moyenne dans les écoles du cours élémentaire est de 50 à 60 élèves par maître.

Il y a deux cours : cours élémentaire, cours supérieur.

Le cours élémentaire comprend l'écriture, les éléments des langues française et anglaise, d'arithmétique et de comptabilité. Dans le cours élémentaire, trois classes, savoir :

1e. Les lettres, etc.

2e. Un jour de français, lecture courante ; anglais pour ceux qui le désirent; les quatre règles simples.

3e. Dictée, style épistolaire, règles de de grammaire, arithmétique, les règles simples et petits problèmes commerciaux.

Le cours supérieur qui se donne dans une seule école, au Plateau, pour toute la ville, comprend : L'arithmétique commerciale, la géographie commerciale, la comptabilité, Il y a une classe spéciale de français pour les anglais et d'anglais pour les canadiens-français. (Ceux qui fréquentent ces deux dernières classes n'apprennent que les langues). Enfin une classe industrielle fréquentée par 18 élèves, où M. Boivin, professeur de l'école polytechnique, enseigne l'algèbre, la géométrie, la chimie, la mécanique, l'architecture et la résistance des matériaux. Il y a à peu près 300 élèves qui suivront les cours donnés au Plateau.

Il y a une seule école de Frères. A part les deux points suivants, les Frères observent le programme qui est suivi dans les autres écoles du soir. Ils n'enseignent que l'anglais ; ils se servent de leurs livres.

Les portes s'ouvrent à 7½ heures. Les retardataires ont ½ heure de grâce ; à 8 heures les portes se ferment et ne s'ouvrent de nouveau qu'à 8½ heures pour le départ.

Ceux qui n'apprennent pas le français ne viennent pas les soirs de français ; ceux qui n'apprennent pas l'anglais ne viennent pas les soirs d'anglais, etc.

M. Templé est d'opinion que la ville doit voter au moins $2 par élève inscrit pour les livres, la papeterie, etc.

Les élèves doivent considérer que les livres leur sont prêtés. On leur permet de les emporter.

La question, savoir si les élèves seront obligés de les rendre à la fermeture des classes n'est pas encore tranchée ; mais M. Templé incline à croire qu'il seront tenus de les remettre.

On a l'intention de marquer les livres avec un timbre.

L'opinion générale sur l'âge des élèves est qu'il est dangereux d'admettre des élèves qui n'ont pas encore atteint l'âge de seize ans. Cependant on pense qu'une exception doit être faite en faveur des enfants qui, pour une raison valable sont obligés de gagner leur vie avant l'âge de seize ans.

Un professeur m'a déclaré que les adultes qui fréquentent les classes en grand nombre n'auront pas à se trouver dans les mêmes classes avec des bambins.

M. Archambault, le surintendant local des écoles de la ville de Montréal, qui n'a rien à faire avec les écoles du soir, m'a déclaré que les élèves se conduisaient d'une manière parfaite, qu'il y avait beaucoup moins de bruit que le jour, et que les élèves étaient très polis envers tout le personnel. Le témoignage de M. Archambault a été corroboré par plusieurs autres personnes.

J'ai visité trois écoles. J'ai vu les professeurs et les élèves à l'œuvre. En fait d'ordre et de discipline on ne peut rien désirer de mieux.

Ces écoles ne viennent que d'être organisées et il m'est impossible de parler de progrès. Mais je suis certain que si les élèves fréquentent les classes avec assiduité, les progrès ne feront pas défaut.

J. AHERN, secrétaire.

M. St. Laurent fait remarquer qu'il a distribué au-delà de 300 cartes dans les manufactures de MM. Polley et fils, Ritchie, Langlois et Langlois et la Canadian Shoe Company. Les autres manufacturiers n'ont pas voulu lui permettre de pénétrer dans leurs établissements.

M. le maire suggère que, pour commencer, on nomme un professeur pour chaque classe de 60 élèves.

Il a été décidé que le choix des livres et de la papeterie soit laissé à la discrétion du directeur général, qui, sur demande des professeurs, fera l'acquisition des effets nécessaires. Les livres et papeterie, etc., seront achetés dans les différentes librairies.

Les professeurs seront nommés par le directeur général.

M. l'abbé Bélanger croit qu'il sera mieux de ne pas admettre d'élèves âgés de moins de 16 ans, comme la chose se fait actuellement à Montréal.

M. St. Laurent est d'opinion qu'on devrait permettre aux enfants au-dessous de 16 ans d'assister aux écoles du soir. Dans une manufacture où il a distribué 50 cartes, il n'y avait que trois élèves âgés de plus de 16 ans.

M. le maire fait remarquer qu'il y a beaucoup d'inconvénients pour les enfants au-dessous de 16 ans. Ces enfants profiteront de leur admission aux écoles pour sortir le soir et ne pas faire acte de présence à la classe, et on ne pourra pas s'attendre à ce que les professeurs avertissent les parents de chaque absence de leurs enfants.

Finalement, il a été résolu qu'aucun élève âgé de moins de 16 ans ne sera admis aux écoles du soir.

Les classes seront ouvertes jeudi soir. Quant à l'organisation et au cours d'étude à suivre pour les écoles du soir, la question sera décidée par le directeur général qui consultera tous les curés de la ville, et M. Hossack pour les écoles protestantes.

Voici la listes des inscriptions jusqu'à présent :

St. Sauveur	900
St. Roch	739
Notre-Dame de la Garde	110
Frères, Glacis et Académie	370
Rue Champlain	80
Rue Artillerie	60
Rue Ste Marguerite	21
Faubourg St. Jean	250
	2430

Mauvais rhume

Si vous avez un mauvais rhume ne retardez pas d'aller chez votre marchand fournisseur demander un bouteille du fameux Sirop d'Epinette sauvage, chaque bouteille est accompagnée d'une cuillère. En vente partout. En gros chez W. Brunet & Cie., St-Roch.

Drogues agissant contre la mort

Le colomel, la morphine, etc., sont des remèdes qu'il vaut mieux laisser de côté. Ils affaiblissent souvent des constitutions fortes. Le Burdock Blood Bitters n'a jamais cet effet là ; il ne contient ni poison minéral ni autre, et guérit toutes les maladies d'estomac, du foie, des rognons, des intestins et du sang en ouvrant les secretions et en chassant les impuretés.

Un nouvel élément

Doit être donné au sang de l'homme faible et débile qui souffre de maladie d'estomac, de foie, d'intestins, des rognons ou du sang. Ce principe qui ramène les forces ess contenu dans le Burdock Blood Bitters, qui chasse toutes les impuretés et restaure la santé à tout le système.

Pour le rhume

Faites usage du Sirop d'Epinette Sauvage, c'est certainemeut la meilleur préparation contre cette affection. En vente chez les pharmaciens et épiciers de la ville.

Pelleteries a Reduction

— CHEZ —

J. B. LALIBERTÉ

145 RUE St-JOSEPH 145

QUEBEC

Vente sans Reserve

J'ai fait une réduction considérable dans les prix de mes marchandises afin d'écouler promptement la plus grande partie de mon immense stock de

PELLETERIES

Capots, Manteaux, Casques, Collets, Manchons, Boas, Collerettes, Robes pour voitures. Il y a de tout et dans tous les prix.

☞ **Venez vous en assurer.**

Cette vente se continuera après les fêtes.

21 déc. 1889.—1m

Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris

QUINIUM LABARRAQUE

Ce VIN est le Tonique par excellence, fortifie les épuisés par la maladie ou les excès.

Autorisé par Arrêté ministériel

QUINIUM LABARRAQUE

Ce VIN fortifie les Estomacs délicats, augmente l'appétit, facilite la digestion.

Médailles d'Or Expositions de Paris Sydney Melbourne

QUINIUM LABARRAQUE

Ce VIN agit merveilleusement contre l'Anémie, la Chlorose, les Pertes blanches.

FABRICATION :
H^te L. FRERE, 19, r. Jacob, PARIS

L'ESPRIT confondu le défaut de mémoire, le dégoût du travail et des affaires sont les Symptômes de la Débilité Nerveuse, généralement accompagnée de Faiblesse Séminale et d'Impuissance. Les conséquences nécessaires sont la Phthisie et la Mort, "Le Remède Spécifique de Lane" est une préparation précieuse pour la guérison radicale de toutes les maladies nerveuses. En vente à une piastre le paquet. On l'envoie franc de port à tout adresse.

THE LANE MEDECINE CO.

MONTRÉAL.

☞ Les jeunes gens devraient lire l'Essai du Dr Lane "Maladies Nerveuses" envoyé franc de Port à toute adresse. 11 juillet.

A vendre chez J. J. WELDON, Québec.

L'INDUSTRIE LAITIERE

La convention d'Arthabaska

La convention annuelle de la Société d'Industrie laitière de la province de Québec s'est ouverte, mercredi dernier, à Arthabaskaville, sous la présidence de l'Honorable M. de La Bruère.

Un grand nombre de prêtres et de laïques assistaient à cette convention, et étaient venus de toutes les parties de la Province.

Les conférences données furent remarquées par leur grand sens pratique—et des discussions qui eurent lieu jaillit un enseignement des plus profitables pour ceux qui veulent cultiver avec intelligence et profit.

L'hon. Rhodes, ministre de l'agriculture, qui a honoré la réunion de sa présence, l'a remarqué et en a exprimé sa satisfaction entière.

L'honorable ministre s'étant convaincu par lui-même de la grande utilité de ces conventions où des agronomes distingués communiquent au public le résultat de leur expérience et discutent les questions qui intéressent l'avenir de la classe agricole, le président de la société, l'hon. M. de LaBruère, exprima l'espoir que le gouvernement de Québec viendra en aide avec libéralité au bureau de direction et accordera une somme qui permettra à la société de réaliser tout le bien possible.

Les principaux conférenciers ont été MM. les abbés Chartier et Choquette, de St-Hyacinthe ; Dr Courure, de Lévis ; Bourque et Chycoine, de Sherbrooke ; Rd Barnard, Chapais, Taché, Dallaire, Vigneau, Leclere, Lord, les inspecteurs Côté, Archambault, Painchaud et McDonald, etc.

Les Hons. Dr Ross, Laurier et Beaubien adressèrent aussi la parole.

Avant de se séparer on a procédé aux élections dont voici le résultat.

Président honoraire, l'hon. M. de La Bruyère ; président actif, M. Bernatchez ; vice-président, l'abbé Chartier ; secré, M. J. de L. Taché ; directeurs, F. Préfontaine, district d'Arthabaska ; M. Taschereau, district de Beauce ; D. J. McPherson, district de Beauharnois ; Fisher, district de Bedford ; Chs Martel, district de Charlevoix ; S. Fortin, district de Chicoutimi ; M. Côté, district d'Ibertville ; J. J. A. Marsan, district de Joliette ; J. C. Chapais, district de Kamouraska ; Jacques Colin, district de Montmagny ; Alexis Chicoine, district de Montréal ; l'abbé Montminy, district de Québec ; Dr A. Bruneau, district de Richelieu ; Chs Préfontaine, district de Rimouski ; Bourque, district de St François ; L. T. Brodeur, district de St Hyacinthe ; Frs Dion, distric de Terrebonne, et l'abbé Gérin, district de Trois-Rivières.

MALHEUREUSE AVENTURE D'UN ALIENE

Il saute d'un train express et se blesse grièvement

Nous avons rapporté hier, que dimanche, un aliéné que l'on conduisait à l'asile de Beauport, avait sauté en bas du train de l'Intercolonial et qu'on ne l'avait pas revu.

Voici comment les faits se sont passés, d'après un témoin oculaire :

Denis Jérôme, qui est atteint d'aliénation mentale ou tout au moins d'une monomanie est un homme de 40 ans, et d'une stature de colosse. Il avait fait tout le trajet à partir de Rimouski paisiblement sous les yeux de son gardien qui n'avait pas même cru nécessaire de lui mettre les menottes.

D'un caractère naturellement soupçonneux et dans la situation d'esprit facile à comprendre où il se trouvait alors, le pauvre Jérôme crut qu'il n'avait rien de mieux à faire que de s'évader pour ne pas être bafoué comme il le dira plus tard. Rendu à Ville Marie, Jérôme demanda au constable Michaud la permission d'aller aux *closets*. Il ouvrit la fenêtre et se lança tête première dans l'espace. Le train allait alors à une vitesse de 40 milles à l'heure, et était à dix milles de Saint Charles.

Avant que l'absence trop prolongée du prisonnier eut éveillé l'attention de son gardien, le train avait déjà franchi un mille. Le constable Michaud n'eut rien de plus pressé que de faire arrêter le train et de débarquer pour courir après son prisonnier, après avoir donné au conducteur commission de télégraphier de la station d'Arlaka au constable Julien Charrier, à Lévis. Le constable Michaud s'est rendu de suite chez M. Hubert Guay, à Ville Marie ; là, il prit une voiture et se fit conduire à St Charles sans avoir trouvé les traces de Jérôme.

Celui-ci en tombant aura probablement donné de la tête contre des dormants qui se trouvaient le long de la voie, mais il ne peut s'en expliquer clairement. C'est lui-même qui raconte sa tentative d'évasion, telle que nous l'avons décrite ci-dessus. Dans sa chute, il s'est cassé la mâchoire, et une partie de la joue a été complètement détachée de l'ossature. A partir du front jusqu'à l'arrière de la tête, le cuir chevelu a été fendu jusqu'au crâne, laissant une blessure de trois doigts de largeur. Grâce à sa force prodigieuse, le blessé ne perdit pas connaissance. Il eut la force de s'orienter et de prendre sa course vers St-Charles. Comme le sang lui inondait la figure, il eut l'instinct pour ne pas dire la présence d'esprit, par le froid intense qu'il faisait hier, d'opérer lui-même un premier pansement de ses blessures, ce qu'il fit en enlevant sa chemise pour s'en ceinturer et tamponner la tête. Dans cet état, il parcourut dix milles et il arriva durant les vêpres chez un nommé Turgeon, dont la femme était seule. Jérôme la rassura et lui dit dans quel pénible état il se trouvait. Mme Turgeon lui permit d'attendre chez elle l'arrivé de son mari qui le conduisit chez le Dr Perron, à St-Charles. Ce n'est qu'à 6 heures et demie que le Dr Perron a pu donner ses soins au blessé. M. le constable Charrier était alors arrivé de Lévis et après le pansement il a conduit Jérôme à l'hôtel où il a passé la nuit. A part les blessures dont nous avons parlé, le Dr Perron déclare qu'il n'y a aucune lésion ni fracture dangereuse. Le constable Charrier et le blessé sont arrivés à Lévis par le train d'hier l'après-midi. Denis Jérôme est marié et père de famille.

LES SOUVENIRS D'UNE PAGE DE NAPOLEON Ier

Une revue de Londres a publié récemment les mémoires d'un officier anglais, dans lesquels nous trouvons la charmante anecdote suivante ; il la tenait du maréchal de Sainte-Croix qu'il avait connu pendant la guerre d'Espagne et qui, avant de s'illustrer dans l'armée, avait été page de Napoléon Ier.

Avant d'entrer dans l'armée j'ai été page de Napoléon Ier ; mais je vous assure que, dans la maison de l'empereur, cet emploi n'était pas un jeu et n'avait rien de commun avec le rôle plein d'agréments de *Chérubin*. Au lieu des doux sourires et des tendres regards de la comtesse Almaviva, nous n'avions pour nous que l'attitude froide et indifférente de Talleyrand, le coup d'œil dur et perçant de Savary ou le sourire étrange, à la fois menaçant et moqueur, de Fouché.

Quand on était de service, il fallait rester toute la journée dans la salle d'attente qui précédait le cabinet de l'empereur. Habituellement l'empereur sonnait à la fin de chaque audience, pour qu'on fît entrer le visiteur suivant, d'après l'ordre d'arrivée. Mais s'il devait venir des personnages d'importance, on nous en remettait la liste, le matin, avec l'ordre d'appel et, en aucun cas, cet ordre ne devait être changé.

Un jour où j'étais de service, une de ces listes me fut donnée ; Napoléon s'occupait à ce moment d'une enquête sur les forces navales du pays, et, en jetant négligemment les yeux sur les noms inscrits, je vis qu'il n'y avait que des officiers de marine, comme le vice-amiral A.., le contre-amiral B.., ou le capitaine vaisseau***, de sorte que la réception, au lieu de son cortège habituel de brillants officiers aux uniformes splendides et de maréchaux couverts de broderies, ne comprenait que les modestes uniformes de la marine.

Or, la marine n'était pas très bien vue de l'empereur, et vraiment, je ne me trouvais que médiocrement flatté d'avoir à recevoir ces visiteurs inaccoutumés. La salle d'attente se remplissait rapidement, et, avant midi, elle était tout à fait pleine.

A ce moment, la porte s'ouvrit doucement et je vis entrer un personnage comme il n'y en avait jamais eu dans nos brillants salons. C'était un homme de 55 à 56 ans, petit, trapu, solidement bâti, à la figure tannée et hâlée, au front large très ouvert et sillonné par la cicatrice d'un énorme coup de sabre ; une grosse moustache grise toute hérissée couvrait sa bouche et des sourcils assortis ombrageaient ses yeux noirs et perçants. Il était vêtu d'une grossière blouse de drap bleu, comme en portent les pêcheurs bretons, serrée à la taille par un ceinturon de cuir après lequel pendait une espèce de coutelas à large lame. Ses pantalons, très amples, étaient relevés à la cheville et laissaient voir une paire d'énormes pieds recouverts de gros bas bleus et de souliers à semelles très épaisses.

En entrant, il avait une main négligemment enfoncée dans sa poche et de l'autre tenait un chapeau de toile cirée à larges bords. Il s'avança d'un air tranquille, salua deux ou trois officiers en passant, alla s'asseoir près de la porte et s'absorba, aussitôt, dans ses réflexions.

—Qui diable cela peut-il être ? me demandais-je en surveillant cette étrange apparition. Mes yeux se portèrent, alors, sur ma liste et je vis que plusieurs pilotes du Havre, de Calais et de Boulogne avaient été appelés à Paris pour donner certains renseignements sur les sondages et les profondeurs de la mer, le lond du littoral.

—Ah ! pensai-je, j'ai deviné : le brave homme s'est trompé et, au lieu d'attendre dans l'antichambre, il est entré carrément dans le salon.

Mais il y avait quelque chose de si curieux et de si original dans le farouche regard du vieux loup de mer, que je me décidai à le laisser dans son erreur et à ne pas le renvoyer dehors. De plus, je remarquai que sa présence avait causé une sorte de sensation dans l'assistance et je m'en amusai beaucoup.

Mais le temps passait et les officiers qui attendaient s'étaient réunis par petits groupes de trois ou quatre et causaient ensemble à voix basse. Lui restait seul. Tirant de sa poche de côté une énorme tabatière, il y prit un gros morceau de tabac et se mit à chiquer aussi tranquillement que s'il se promenait sur son banc de quart. Ce sans-gêne et cette insouciance me divertirent tellement que je résolus de le faire poser un peu.

Ses traits énergiques, sa grosse tête de Breton, sa voix forte, ses manières brusques, tout cela cadrait admirablement avec toute sa personne et me remplissait de joie.

—Par Dieu, mon garçon, me dit-il après avoir causé quelque temps avec moi, vous feriez mieux de dire à l'empereur que je suis là à l'attendre ! Voilà qu'il est plus de midi et il se fait temps d'aller casser une croûte !

—Un peu de patience, lui répondis-je, Sa Majesté vous invitera sans doute à déjeuner.

—Soit, dit-il sérieusement ; si on ne mange pas trop tard, je suis son homme !

—Il paraît que vous connaissez déjà l'empereur ?

—Certes, oui ; je l'ai connu qu'il n'était pas plus grand que vous.

—Comme il va être heureux de vous voir ! J'espère que vous avez amené votre famille avec vous, car l'empereur ne manquera pas d'en être très flatté ?

—Non, j'ai laissé tout mon monde chez moi ; la cour ne nous convient guère et nous avons autre chose à faire que de perdre notre temps et notre argent avec tous les gens qui viennent ici.

—Et votre vie n'en est que plus agréable, ajoutai-je : pêcher la morue et le hareng, et attraper de temps à autre, quelque bon naufrage.

A ces mots il me regarda fixement, comme un tigre prêt à s'élancer ; mais il ne dit pas une parole.

—Et combien de petits loups de mer, repris-je, avez-vous dans votre antre, chez vous ?

—Six : et tous capables de vous enlever d'une seule main, à bras tendu.

—Je n'en doute pas et n'ai pas le moindre désir d'éprouver leur force. Mais, comment trouvez-vous la capitale ?

—Pas fameuse et, je vais vous dire pourquoi....

Pendant qu'il disait ces mots, la porte du cabinet de l'empereur s'ouvrit et Napoléon parut. Il regarda rapidement tout autour de la salle avec des yeux flamboyants et s'écria :

—Qui est de service ici ?

—Moi, sire, Sainte-Croix, répondis-je, en m'élançant de mon siège et m'inclinant profondément.

—Et où est l'amiral Truguet? Pourquoi ne l'a-t-on pas fait entrer ?

—Il n'est pas là, sire, dis-je tremblant comme une fauille.

—Arrêtez, jeune homme, pas si vite, je suis là.

—Ah ! Truguet, mon cher ami, s'écria l'empereur en posant ses deux mains sur les épaules du vieux marin, depuis combien de temps attendez-vous ?

—Deux heures et demie. répondit-il en sortant de son gousset une montre large comme une soucoupe.

—Comment deux heures et demie, et je n'ai pas été prévenu !

—Cela ne fait rien, sire ; je suis toujours heureux de servir Votre Majesté. Mais si ce joli garçon ne m'avait pas dit que vous alliez m'inviter à déjeuner....

—Hein ! il vous a dit cela ? s'écria Napoléon en lançant vers moi un regard de bête féroce. Eh bien ! oui, Truguet, c'est vrai : vous déjeunerez avec moi aujourd'hui. Et vous, monsieur, ajouta-t-il tout bas en s'approchant de moi, vous avez osé tenir un pareil langage? Qu'on appelle la garde. Capitaine arrêtez-moi cela. Il est disgracié et ne fait plus partie de mes pages. Hors de ma présence, monsieur ! Sortez !

A ces mots il me sembla que tout tournait autour de moi; mes jambes se dérobèrent et je perdis connaissance.

Je me retrouvai le soir même à Sainte-Pélagie où trois semaines de prison au pain et à l'eau m'apprirent à me souvenir de ma première entrevue avec l'empereur.

Trouvé mort

Un cultivateur de Sorel retiré de la glace

SOREL, 16—Vers midi hier on a trouvé gelé sur la glace le long du quai de la Compagnie du Richelieu le corps d'un homme de la paroisse de Sainte Anne du nom de Olivier Gauthier, âgé de 50 ans. L'un des côtés du visage porte des traces de sang et des marques de violence, mais on ignore s'il a pu se causer ce mal en tombant du quai sur la glace, ou bien si c'est le résultat de coups infligés par des mains inconnues.

Le coroner a tenu une enquête et le verdict ordinaire de "trouvé noyé" a été prononcé. Le corps a été remis à des amis du défunt pour le faire enterrer à Sainte Anne. Il était veuf et laisse 6 enfants pour pleurer sa mort.

Pourquoi laisser votre Enfant souffrir du **Mal de Dents**

QUAND LE

TRESOR DES NOURRICES

DU DR. PICAULT, LUI GUERIRA SON MAL

C'est un remède sûr ; il est agréable à prendre. Il ne peut faire aucun mal arrête les vomissements et les diarrhées, et empêche les convulsions.

☞ A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES.

14 Décembre.—12m.

JOS. GILBERT

298 rue St-Jean, Québec

LE MEILLEUR ET LE PLUS COMPLET ASSORTIMENT DE CHAUSSURES

MEDAILLE ET DIPLOME QUEBEC

ASSORTIMENT D'AUTOMNE

M. Gilbert a l'honneur d'informer qu'il vient de recevoir d'Allemagne une grande quantité de MITONS de toutes espèces qu'il vendra à très bas prix.

175 caisses de Claques et Pardessus comprenant un assortiment complet pour Dames, Messieurs et Enfants.

Il garde toujours en stock le plus grand choix de chaussures d'automne et d'hiver, de souliers de soirées, français, allemands, américains et canadiens

En satin noir, satin blanc, satin rose pâle, satin bleu pâle, Soie crême, chevreau bronzé, chevreau noir

Il espère mériter, comme par le passé, la confiance de ses clients, grâce à la bonne qualité des marchandises et à la modération des prix. Il mettre son attention à remplir avec promptitude et avec soin les commandes qu'on voudra bien lui confier.

2 novembre. —6f.

Toux, Rhumes, Croup.

Le Baume d'Allen pour les Poumons a été présenté au public après que sa valeur pour la guérison certaine de ces maladies eut été pleinement vérifiée. Il stimule l'expectoration et force les poumons à se débarrasser du phlegme ou mucus ; il change les sécrétions et purifie le sang ; guérit les parties irritées ; donne de la force aux organes digestifs ; fait fonctionner le foie d'une manière normale et donne de la vigueur à tout le système. Son action est si prompte et si efficace **qu'on garantit qu'il arrêtera en quelques heures la toux la plus opiniatre,** pourvu qu'elle ne dure pas depuis trop longtemps. Il ne contient pas d'opium, sous aucune forme, et on garantit qu'il est parfaitement inoffensif, même pour l'enfant le plus délicat. Il n'y a pas lieu d'avoir tant de mortalités par la Consomption, quand le Baume d'Allen pour les Poumons peut la prévenir, si on a seulement soin de l'employer à temps. Pour la Consomption et toutes les maladies qui y conduisent, telles que Toux, Rhumes négligés, Bronchites, Asthme, et toutes les maladies des poumons, le BAUME D'ALLEN POUR LES POUMONS est le Grand Remède Moderne. Pour le Croup et la Coqueluche c'est presque un spécifique. C'est un vieux remède éprouvé et qui se vend partout à 50c. et $1.00 la bouteille. On en a préparé des bouteilles de 25 cents pour répondre à la demande continuelle d'un bon REMÈDE POUR LA TOUX à un bas prix. Si vous n'avez pas encore fait usage du Baume, essayez une bouteille de 25c.

Allen's Lung Balsam.

UNE MYSTERIEUSE AFFAIRE

Grand émoi à St. Sauveur

Il se passe depuis mardi dernier, rue Arago, à St. Sauveur, une affaire assez mystérieuse et qui soulève dans la localité un émoi bien motivé ; car, il faut bien le reconnaître, il n'y a là ni supercherie ni mystification, et les Pères Oblats ainsi que les médecins et des citoyens honorables et bien posés qui y sont allés juger des choses par leurs propres yeux, en sont revenus bien étonnés et ne sachant trop à quoi attribuer ce phénomène extraordinaire, dans lequel cependant il ne faut assigner aucun rôle à l'esprit malin. Voici en quelques mots ce dont il s'agit.

Au rez-de-chaussée de cette maison habite une famille Lachance, composée du père, de la mère, d'une fillette d'environ huit ans et de deux garçons d'une quinzaine et d'une vingtaine d'années.

Un troisième garçon qui est marié, habite l'étage supérieur, et un quatrième tient feu et lieu dans la même rue.

Depuis mardi dernier, les deux jeunes gens qui habitent avec leur père sont en proie à des crises du genre épileptique qui se renouvellent plusieurs fois par jour, et dont l'aîné a été atteint le premier. Pendant ces accès, il faut jusqu'à quatre hommes pour les maintenir et empêcher qu'ils ne se blessent. Leurs deux frères, qui sont allés leur donner des soins, ont à leur tour été victimes du même phénomène et on a dû les éloigner.

Inutile de dire que tout cela a provoqué un émoi considérable à St. Sauveur, et qu'il y a toujours un groupe de curieux stationné à la porte de cette malheureuse famille.

Voici l'explication que nos informations nous permettent de donner et la cause que nous croyons pouvoir assigner à cette affaire assez énigmatique.

Mardi dernier, l'aîné des deux malades, qui courtisait dit-on une jeune fille au Palais, a été saisi par plusieurs individus, en retournant chez lui après la soirée, et ce n'est qu'après lui avoir fait une peur bleue et l'avoir passablement maltraité qu'ils l'ont laissé aller.

C'est depuis ce guet-apens que le pauvre garçon dont les nerfs n'ont pu supporter la frayeur du moment, a les crises épileptiques qui font tant de sensation à St. Sauveur. Quant à ses frères, il est fort possible qu'ils subissent l'influence de ses crises.

On devrait par conséquent les isoler.

Lundi soir, à l'église de St. Sauveur, ces malheureux ont été recommandés aux prières des fidèles, et on a fait appel aux jeunes gens de bonne volonté pour en prendre soin.

Accident de chemin de fer

Un convoi de charbon précipité dans une rivière.—Plusieurs victimes

Hackensack, N. J., 16.—Pendant l'affreuse tempête de neige d'hier, un énorme convoi de charbon sur le chemin de fer Suquehanna allant à l'est s'est précipité dans la rivière à Little Ferry. Pour laisser passer un vaisseau, le pont avait été ouvert et n'avait pas encore été fermé. Il faisait tellement mauvais temps que le mécanicien et le chauffeur ne purent rien voir. Ce train allait lentement mais on ne put l'arrêter. La locomotive et le tender tombèrent dans l'abîme, sans que le mécanicien Mixon, le chauffeur Harrington et le premier serre-freins aient pu s'échapper. Les autres voyageurs furent transportés sur une voie d'évitement et les parents des victimes qui demeurent dans la partie ouest furent avertis du malheur,

On s'occupe un peu partout des prochaines élections municipales dans les diverses villes et paroisses.

A Ottawa, M. Oscar McDonell, propriétaire du *Canada*, a accepté de se porter conseiller dans le quartier d'Ottawa.

Procès-verbal des délibérations du Conseil d'agriculture

Copie du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 6 décembre 1889, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 7 décembre 1889.

No 610. Sur l'approbation de certaines résolutions du Conseil d'agriculture, 1889.

L'Honorable Commissaire de l'agriculture et de la colonisation, dans un mémoire, en date du six décembre courant, (1889), recommande que les résolutions annexées à son dit mémoire, adoptées par le Conseil d'agriculture soient approuvées.

Certifié.

(Signé) GUSTAVE GRENIER,
Greffier du Conseil Exécutif.

Le Conseil d'agriculture se réunit le 20 novembre, 1889, à neuf heures du matin, à la chambre No 119, Bâtisses du Parlement.

Présents : Les honorables MM. colonel Rhodes, commissaire de l'agriculture et de la colonisation ; G. Ouimet, surintendant de l'Instruction Publique ; Joly de Lotbinière ; Archambault et Dionne ; MM. Pilon, Blackwood, E. Casgrain, J. Tarte, J. A. Marsan, Sylvestre, Guilbault, Valois, Ness, Décarie, Péloquin, Rocheleau, A. Casgrain et Ritchie.

Sont aussi présents : Mgr Labelle, assistant-commissaire de l'agriculture et la colonisation et M. J. C. Chapais, rédacteur du *Journal d'agriculture*.

Il est proposé par M. Tarte que l'honorable colonel Rhodes soit élu président. Adopté unanimement.

Proposé par M. Sylvestre, secondé par M. Décarie, que M. Pilon soit élu vice-président. Adopté unanimement.

Lecture d'une lettre de M. Joseph Ricard, absent pour cause de maladie.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

L'invitation du Dr Couture de visiter l'école vétérinaire de Québec est acceptée pour 2 heures p. m.

Proposé par M. Pilon, secondé par M. Rocheleau, et résolu :

Que $150 soient retenues cette année aux sociétés d'agriculture, qui ne se sont pas conformées aux règlements, du Conseil, en ne faisant pas de concours des terres les mieux tenues, et que cette somme leur soit payée l'an prochain, en par elle se conformant aux dits règlements.

Proposé par M. Pilon, secondé par M. Rocheleau, et résolu :

Que les sociétés d'agriculture soit requises de transmettre, tel que prescrit par la loi, à ce Conseil, le compte-rendu complet de leurs assemblées annuelles avec les noms des membres présents à ces assemblées.

Résolu unanimement : Que le commissaire soit prié de nommer des médecins vétérinaires pour remplacer MM. McEachran et Couture dans l'examen des étalons aux expositions, dans le cas où ces messieurs ne pourraient pas s'y rendre.

Résolu unanimement : Que la nécessité d'obtenir un certificat d'un des vétérinaires du Conseil, constatant que l'étalon est sain, et tout à fait propre à la reproduction, s'appliquera à la location aussi bien qu'à l'achat de l'étalon.

Résolu unanimement : Que les certificats donnés par les vétérinaires du conseil seront renouvelés chaque année pour les étalons.

Résolu unanimement : D'attirer l'attention du gouvernement sur le fait que les diplômes accordés par les écoles vétérinaires jusqu'ici, ne sont pas revêtus d'un caractère officiel, et qu'il est désirable que cette lacune soit comblée sans retard.

Résolu unanimement : Que les élèves entrant dans les écoles d'agriculture, aient à subir une épreuve de deux mois avant d'être reconnus élèves boursiers, et que ces bourses ne soient accordées qu'à ceux qui ont fait preuve d'aptitude et de bonne volonté. Et le conseil s'ajourne à 5.25 p. m. à neuf heures et demie du lendemain matin.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE

Présents, les mêmes membres.

L'honorable colonel Rhodes, président, prend le fauteuil et met sa résignation devant le conseil. Il en donne les raisons.

Proposé par l'hon. M. Archambault, secondé par MM. Ness et Pilon, et résolu unanimement, que l'hon. M. Joly de Lotbinière, soit élu président.

Résolu unanimement que le président, le vice-président et M. Blackwood, composeront les comités des écoles d'agriculture.

Proposé par l'hon. M. Archambault, secondé par M. Rocheleau, et résolu : que le comité du *Journal d'Agriculture* soit composé du président, de l'hon. M. Ouimet et de M. Tarte.

Proposé par M. Tarte, secondé par M. Pilon, et résolu : que cette partie du procès-verbal de la dernière séance (se rapportant à l'établissement d'une succursale de l'institut agronomique de Beauvais) soit retranchée et biffée du livre des délibérations, attendu que ce conseil est d'avis qu'il n'est pas opportun d'établir ici de succursale d'aucune école étrangère.

Proposé par M. Blackwood, secondé par l'hon. G. Ouimet et résolu : que le conseil apprécie hautement les efforts faits actuellement dans le but d'établir, à Richmond, une école d'agriculture parfaitement montée, comme école de haut enseignement (High Scool) d'agriculture pratique et théorique. Le conseil espère, en conséquence, que les promoteurs recevront tout l'encouragement nécessaire pour obtenir le succès de leur entreprise.

Proposé par M. Ritchie, secondé par M. A. Casgrain, et résolu : que ce conseil, après avoir visité l'école vétérinaire du docteur J. A. Couture, recommande au gouvernement de lui accorder la subvention qui a été donnée jusqu'ici à l'école vétérinaire de Québec sous le contrôle de l'Université-Laval.

Proposé par M. Rocheleau, secondé par M. Sylvestre, et résolu : que l'école de M. McEachran soit mise sur le même pied que celle de Québec quant à la subvention à lui être accordée à l'avenir.

Proposé par l'hon. M. Ouimet, secondé par l'hon. M. Archambault, et résolu : qu'il est désirable qu'il n'y ait qu'une seule école vétérinaire française à Montréal, subventionnée par le gouvernement.

Proposé par M. E. Casgrain, secondé par M. Tarte, et résolu : qu'il soit fait droit à la requête de M. L. N. Côté, du Révd. M. Charbonneau et autres, demandant qu'une nouvelle société d'agriculture soit établie dans le comté de Rimouski, se composant de Notre-Dame du Sacré-Cœur, St-Valérien, Ste-Cécile du Bic, St-Fabien, St-Cimon et Ss-Mathieu.

Proposé par M. Rocheleau, secondé par M. Sylvestre, et résolu : que le *Journal d'Agriculture* soit adopté comme l'organe officiel du conseil, et que les sociétés d'agriculture, d'horticulture et les écoles d'agriculture soient tenues de prendre connaissance des règlements et avis qui y seront publiés sans autre notification.

Proposé par l'hon. M. Ouimet, secondé par l'on M. Archambault et résolu : que les frais de poste soient à la charge des sociétés d'agriculture et non à celle de leur secrétaire trésorier.

Proposé par M. Rocheleau, secondé par M. Blackwood et résolu : qu'il n'est pas opportun de payer les directeurs des sosiétés d'agriculture pour les frais encourus ear eux en assistant aux assemblées de leur société.

Proposé par M. Péloquin, secondé par M. Pilon et résolu : qu'une commission du Livre de Généalogie des races bovines et chevalines canadiennes soit nommée et qu'elle soit composée de MM. Tarte, A. Casgrain, membres de de ce conseil, et de MM. Lesage, Casavant, McEachren, Couture et du secrétaire du conseil comme spécialistes.

Proposé par l'hon. M. Ouimet, secondé par M. Ness et résolu : que la requête des cultivateurs du comté de St-Maurice soit renvoyée à la société d'agriculture de ce comté, pour la prendre en considération et faire rapport à ce conseil.

Proposé par M. Pilon, secondé par M. A. Casgrain et résolu : que vu qu'il existe un nombre considérable de modèles et de reliefs de plantes, importés à grands frais de la France, par le conseil d'agriculture, des cartes et autres objets d'un grand intérêt qui se trouvent déposés temporairement à l'école vétérinaire du docteur McEachran, à Montréal, le gouvernement soit instamment prié de vouloir bien faire transporter ces objets à Québec et de les faire transporter dans un des appartements du palais législatif, pour servir de base à un musée agricole, dont le soin pourrait être confié à M. St-Cyr, en rapport avec le musée botanique dont il est le conservateur.

Et le conseil a ajourné à 4½ P. M. jusqu'au 1er mercredi de mars.

Vraie copie certifiée,
E. A. BARNARD,
Secrétaire du conseil d'agriculture, etc.

LES ECOLES DU SOIR

Son Eminence le cardinal Taschereau engage les ouvriers à en profiter

Son Eminence le cardinal Taschereau a adressé à tous les curés de Québec la lettre suivante qui a été lue en chaire à la grand'messe, dimanche :

Monsieur le curé,

J'ai appris avec plaisir qu'il est question d'établir en cette ville des écoles du soir en faveur des ouvriers qui désirent perfectionner leur connaissance des langues française et anglaise, de l'écriture et de l'arithmétique. Je vous prie d'en donner connaissance à vos paroissiens dès dimanche prochain avec les conseils et les renseignements que vous jugerez utiles.

Ces écoles gratuites distribuées dans plusieurs quartiers de la ville seront facilement accessibles à tous ceux qui voudront en profiter. L'expérience faite dans les villes où existent ces écoles a prouvé combien elles sont utiles à ceux qui les ont fréquentées. Le directeur général sera le révérend M. Rouleau, Principal de l'Ecole Normale, aidé par un comité formé des curés de la ville et de quelques citoyens.

L'enseignement, qui sera gratuit, sera donné par quelques frères des écoles chrétiennes et par quelques laïques dont l'habileté est bien connue.

Les ouvriers qui voudront profiter de cette belle occasion pour s'instruire n'auront rien à payer et sont invités à donner leur nom aussitôt que possible.

Agréez, M. le curé, l'assurance de mon dévouement.

E. A. Card. TASCHEREAU,
Archevêque de Québec.

Nous sommes heureux de dire qu'un très grand nombre de personnes s'étaient inscrites déjà dès la semaine dernière, et nous espérons qu'un plus grand nombre encore imiteront leur exemple, après les conseils que vient de leur donner Son Eminence.

Voici la liste des écoles établies, avec le nombre de personnes qui y sont actuellement inscrites :

St. Sauveur, près de	1000
St. Roch	650
Frères, Glacis et Académie	350
" Faubourg St. Jean	250
Ecole Normale	50
Cap Blanc	100
Petite rue Champlain	100
Ecoles protestantes	50
Total	2550

Ces classes commenceront probablement demain soir.

Dimanche, à l'église St. Patrice, les Révds. Pères Rédemptoristes ont fortement engagé leurs paroissiens à fréquenter les écoles du soir.

On dit qu'il est assez curieux de voir la diversité d'âge et d'état de ceux qui s'inscrivent. Ainsi, il se trouve parmi eux jusqu'à un vieillard de soixante ans et plusieurs gardiens de la paix.

Aux amateurs de musique

Certes avec le nombre toujours croissant des manufactures de pianos, il est difficile pour l'acheteur de faire un choix satisfaisant ; donc, le meilleur parti a prendre dans vos achats de cette importance, est de se fier aux comptes rendus des personnes compétentes. "C'est-à-dire aux jurys d'exposition " et, sans contredit les pianos qui sortent des ateliers de M. Heintzman peuvent mieux que tout autres, montrer des certificats qui convaincront mêmes les plus incrédules ; car sous tous les rapports ce piano est parfait.

Le son est d'une pureté et douceur exquises, son jeu est facile et doux. " Car M. Heintzman qui ne se contente pas d'être manufacturiers et qui est doublée d'un inventeur à introduit des modifications importantes dans le mécanisme du piano qui porte sa signature. Avec ce piano aucun accident n'est a redouté, grâce au jeu d'un mécanisme simple et merveilleux. Donc nous avertissons les personnes désirant faire l'acquisition d'un instrument devenu nécessaire ; de faire une visite dans le magasin de MM. Gervais et Hudon " afin de se convaincre par eux-mêmes de la véracité de ce que nous avançons.

D'ailleurs il suffira de montrer les nombreuses récompenses ainsi que les nombreux certificats obtenus par ce piano qui est déjà l'un des premiers du monde comme tonalisé, et comme mécanisme seul et unique. Pour terminer qu'il suffise de dire que ce piano est répandu dans le monde entier, et que M. Heintzman jaloux de tout ce qui porte sa signature à chargé 4 de ses fils de surveiller la qualité des marchandises utilisées afin de ne vendre que des pianos dignes de tout éloge.

SUS A LA RELIGION CATHOLIQUE!

On mande de Toronto que vendredi soir, la police a arrêté plusieurs manifestants et qu'elle a confisqué entre leurs mains une bannière portant l'inscription suivante à l'adresse de l'archevêque Walsh : "No Walsh rule here, no Popery, Boys do your duty."—Traduction : " Pas de Walsh pour nous gouverner, à bas le papisme, jeunes gens, faites votre devoir." Une autre inscription se rapportait à McIntyre, condamné à l'amende pour avoir lancé des pierres à Mgr Walsh : " McIntyre to please the Italian asses representatives is not in jail to night ; Billy alive yet." Traduction : "Que le représentant de l'âne italien sache que McIntyre n'est pas en prison ce soir ; Billy est encore vivant."

Le paiement de l'amende de McIntyre a été célébré vendredi soir. Hugh Shaw a été arrêté par la police pour avair crié dans la rue "To Hell with the pope", "Au diable le pape" et, il a été condamné hier matin à $1 d'amende et les frais. Arthur Chamberlain, aussi arrêté pour conduite turbulente, a du subir son procès hier.

Voyez à vous procurer la PEINTURE portant l'étiquette ci-dessus, car aucune ne vous donnera une satisfaction parfaite.

Si votre détailleur ne l'a pas en magasin, insistez pour qu'il se la procure.

Aucune autre que les PEINTURES les plus fines sont manufacturées.

The William Johnson Co.
MONTREAL

3 octobre 1889.—3m

'Ross
Coupe-Paille
LA MEILLEURE
La seule Bonne Machine
sur le marché.
— AUSSI —
Instruments Aratoires de toutes sortes,
Engins, Bouilloires, Moulins à scie, Moulins à bardeau, etc., etc.
POÊLES
"STANDARD FAVORITE"
pour bois ou charbon

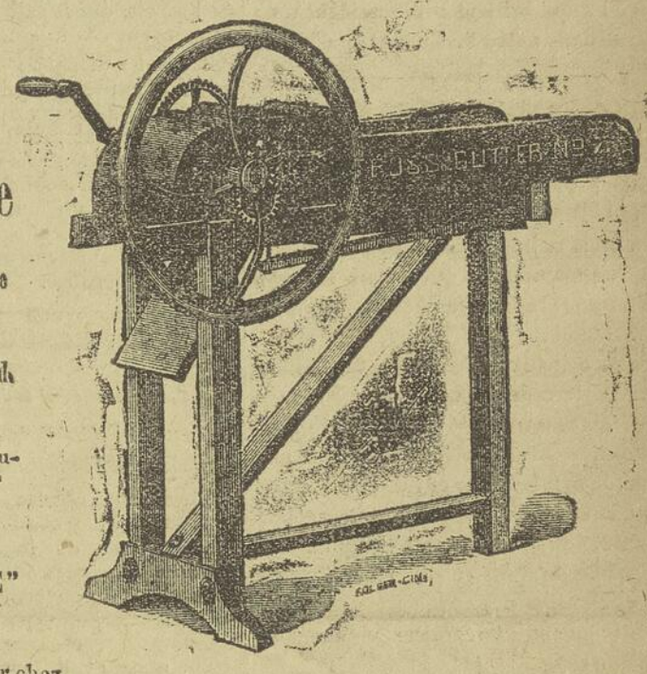

Venez examiner chez
W. A. ROSS,
30, RUE ST-PAUL.

Le "Boss"
COUPE-PAILLE
Le seul véritablement bon, recommandable. Traite sur l'ensillage Description sur silos à donner à ceux qui en voudront.
— CHEZ —
P. T. Legaré, 177 rue St-Paul

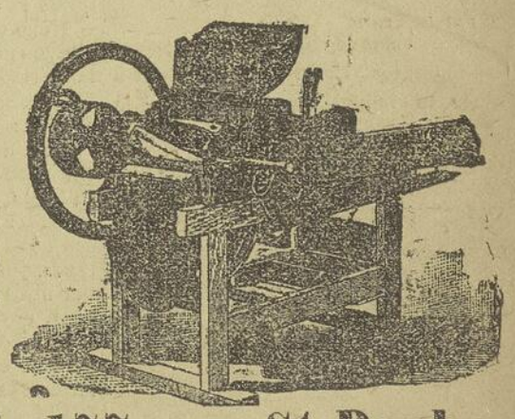

GERVAIS & HUDON
Importateurs d'Instruments de Musique
DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, ETATS-UNIS & FABRIQUE CANADIENNE
PIANOS :
HEINTZMAN & CIE.,
Wm. BELL & CIE.,
DOMINION & CIE.
DECKER, BRO. N. Y.,
SCHIEDMAYER, ETC.
HARMONIUMS :
Wm. BELL & CIE.,
DOMINION & CIE.,
THOMAS & CIE.,
BURDET & CIE.,
SCHEIDMAKER, ETC

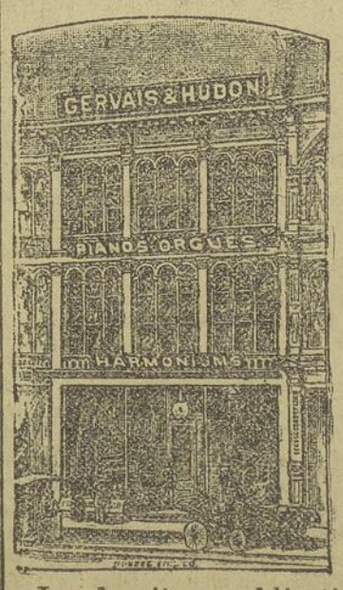

MACHINES A COUDRE
NEW WILLIAMS
LE DAVIS
A entraînement vertical
Coffre de Sureté
(Safe)
Vitrine pour Comptoir

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine
219 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH, QUEBEC 219
Téléphone 278

DIJON Moutarde extra A. BIZGUARD réputation universelle

LES HOMMES DU JOUR

Un grand journal anglais passe en revue les personnages de notre époque qui occupent le plus considérablement l'attention publique.

Le premier nom qui figure en tête de cette liste d'honneur est l'illustre M. Gladstone, le grand homme d'Etat anglais.

Vient immédiatement après lui, l'intrépide explorateur africain, M. Henry Stanley, le héros du jour.

Puis, M. Balfour, le secrétaire d'Irlande, qui compte beaucoup d'admirateurs et d'ennemis.

En France, depuis la déconvenue du général Boulanger, il n'y a plus d'idole populaire.

L'Allemagne s'enorgueillit du vieux Bismark, le plus roué des hommes d'Etat et est non moins fière de son jeune empereur.

Les Américains concentrent toute leur admiration sur Edison, le célèbre inventeur.

Il n'est pas question du Canada dans cette nomenclature. Nous avons cependant nos favoris comme tous les autres peuples. Sir John Macdonald, MM. Langevin, Chapleau, Laurier et Mercier sont des étoiles qui brillent présentement d un vif éc at dans notre firmament politique.

LE COMMERCE FRANÇAIS

Le commerce de la France s'est élevé en 1888, pour l'importation, à quatre milliards 107 millions, et pour l'exportation à trois milliards 247 millions.

Sait-on maintenant quels sont les pays avec lesquels la France effectue son plus grand commerce ?

Les principaux clients de la France sont l'Angleterre et la Belgique.

La France a importé d'Angleterre, l'année dernière, des marchandises pour une valeur de 529 millions et lui en a livré pour 863 millions.

De Belgique, la France a tiré pour 419 millions de produits et elle en a vendu pour 472 millions.

L'Espagne et l'Allemagne viennent au troisième rang.

La France a acheté de l'Allemagne 332 millions de produits et lui en a vendu 308 millions.

On voit que les échanges entre ces deux pays s"équilibrent, à très peu de choses près.

La Russie tient le cinquième rang avec 248 millions ; les Etats-Unis vendent à la France le même montant ; puis la République Argentine avec 189 millions de marchandises consistant en approvisionnements de laine fournis aux fabriques françaises ; et l'Italie avec 181 millions.

La France a vendu aux Etats-Unis, dans la même année, pour 255 millions de marchandises et à la Suisse pour 209 millions.

LA NOUVELLE-ANGLETERRE

Son déclin

Le juge Nott de de Washington a publié dans l'*Evening Post* une étude très intéressante où il explique un curieux phénomène social de notre temps, la disparition progressive, presque entièrement accomplie aujourd'hui, d'une société ayant une existence propre, et douée apparemment d'une vitalité supérieure, au sein même de la société contemporaine, la race primitive des fermiers de la Nouvelle-Angleterre. C'était une forte race, ayant des mœurs et une physionomie qu'on ne retrouverait chez aucun peuple agricole du monde ancien ou moderne ; dont le caractère spécial consistait dans une culture supérieure de l'intelligence et un raffinement de mœurs faisant un singulier contraste avec l'ignorance et les habitudes primitives, attardées dans l'état de nature, qui sont l'apanage général des paysans de tous les lieux et de tous les temps.

Cette colonie de penseurs et d'ouvriers ruraux couvrait, cultivait et colonisait le sol de la Nouvelle Angleterre ; le Massachusetts et le Connecticut étaient son domaine. Elle était prospère et heureuse. C'était le grenier et le paradis de l'Amérique. Cet état de béatitude, réalisant l'utopie d'une humanité saine d'esprit et forte de corps, a duré jusqu'à la guerre de sécession. Les choses ont bien changé depuis. Le grand bouleversement qui s'est produit alors dans le monde américain a atteint ce monument d'un siècle ; il ne l'a pas seulement ébranlé, il l'a renversé de fond en comble. Il a enlevé du pays la partie la plus virile de la population, qui y est revenue avec de nouvelles idées et de nouvelles habitudes, développées et propagées sur de nouvelles conditions sociales. Les chemins de fer, le tarif protectionniste, joints à d'autres causes économiques, qu'il est inutile d'énumérer, ont donné à l'industrie une impulsion qui a profondément révolutionné les régions agricoles et en a entraîné les imaginations dans une autre spère d'activité.

L'illusion des gros salaires, des distractions des villes, du tourbillon des grands centres, et la fièvre de la politique, ont enlevé des bras à la culture de la terre et rapidement dépeuplé les champs au profit des usines et des chantiers. La désertion a été secondée par la concurrence des campagnes de l'Ouest, où le gouvernement appelait un puissant courant d'immigration étrangère par l'appât de concessions de terre presque gratuites et illimitées. Finalement, la vie patriarcale, qui ne suffisait plus aux aspirations et aux ambitions nouvelles, a été remplacée par la contagion dissolvante des fabriques et des ateliers ; par la recherche des emplois dans les chemins de fer ou dans les fonctions publiques.

Cette transformation s'est opérée avec une rapidité inconcevable, et ce n'est plus qu'isolément qu'on retrouve dans la Nouvelle Angleterre ces familles et ces groupes sociaux fidèles au culte de la terre natale, relevé par l'attrait des occupations de l'esprit, qui faisait de chaque paysan un penseur et un homme éclairé.

L'idéal a disparu pour faire place à des goûts plus positifs qui rendent l'habitant des districts ruraux du Massachusetts et du Connecticut pareil à celui des régions d'une civilisation moins avancée. Le type du paysan philosophe n'existe plus guère que dans la tradition, et il ne faudra pas plus d'une nouvelle génération pour le reléguer complètement dans la catégorie des rades perdues.

CORRESPONDANCE

Le ministère Mercier-Turcotte

Bécancour, 12 décembre.

Monsieur le Rédacteur,

Si ceux qui ont les rênes du pouvoir sont tenus de travailler au progrès et à l'avancement de leur pays, ce qui se passe dans cette province nous autorise à dire que le gouvernement Mercier-Turcotte ne comprend pas les devoirs qui lui combent.

On nous avait promis des reformes dans l'administration de la justice. Mais depuis qu'il est au pouvoir, M. Mercier n'a pas mis cette partie de son programme à exécution ; il n'a pas présenté de projet de loi à cet effet. S'ils ne sont pas capables de remplir leurs promesses, qu'ils s'en aillent.

Nous voyons chaque jour nombre de citoyens quitter le pays pour l'étranger à la suite de procès ruineux. Comme le dit P. Lacasse dans un de ses ouvrages, dix familles par paroisse se ruinent par faute d'une législation défectueuse. M. Turcotte n'est pas plus sincère que son collègue, car il n'a encore rien fait pour amender cette clause de la loi criminelle qui nous nomme, nous, pauvres cultivateurs, jurés. On nous forces à abandonner nos travaux, qui nous valent de l'argent, et que nous donne-t-on en retour ? Une misé.able fiche de consolation. Pourquoi ne sommes nous pas payés comme les autres officiers de la cour ?

Puisque le ministère Mercier-Turcotte ne fait rien pour nous, chassons-le du pouvoir, et tournons nos regards vers le chef de l'opposition dont le dévouement pour tout ce qui peut contribuer au bien-être du pays nous est connu. On verra aux prochaines élections que les *habitants* ont du cœur ; ils savent appuyer ceux qui remplissent leurs promesses, mais ils savent aussi condamner ceux qui les trahissent ou s'en fichent comme de l'an quarante.

UN CULTIVATEUR.

La prochaine réunion de la société d'industrie laitière aura lieu à Sorel. Le comté de Richelieu était représenté à Arthabaska par un fort contingent.

La *National*, de Plattsburg, publie une magnifique gravure de l'église canadienne française de Chicago, qui coûte $45,000 sans compter le coût du terrain. C'est un temple spacieux et élégant qui témogne à la fois de l'esprit religieux et de la prospérité matérielle de nos compatriotes de là-bas.

A la convention d'Arthabaska, huit échantillons d'ensilage avaient été apportés. Le séminaire de St Hyacinthe à obtenu la première mention dans le concours ouvert entre ces échantillons.

Il n'est question maintenant dans la politique que de l'acte des biens des jésuites. La *Patrie* s'en alarme et dit :

" Cet acte des jésuites va-t-il donc remplacer tous les principes, effacer toutes les lignes de démarcation entre les partis et faire disparaître tous les drapeaux ?"

WHISKEY EN CONTREBANDE

LES POURSUITES

La preuve telle que révélée par l'enquête

Les poursuites intentées par le ministère de la Justice au nom du département des Douanes contre les personnes du district de Québec qui ont été prises à importer du whiskey en contrebande, s'instruisent actuelleemnt à la cour de police devant M. le juge Murray. L'audience est à chaque séance particulièrement nombreuse.

M. C. A. Cornelier, C. R., conduit les poursuites de la manière la plus habile. Toutes les pièces ont été préparées avec soin, la discussion est savante, et ça va comme une lettre à la poete.

De leur côté, les contrebandiers ont confié leurs causes en bonne main en les donnant à MM. Blanchet, Flynn, Darveau et Miller. Les délibérations de la cour de police sont donc pour le moment d'un intérêt inusité.

TRUDEL vs PAQUET

Première cause

Premier témoin.—Edmond Trudel, de la ville de Québec.

Il est officier des douanes de Sa Majesté, pour le port de Québec. Il connaît le défendeur en cette cause, M. Pâquet. C'est lui qui a porté la plainte contre le défendeur. Le 4 septembre dernier, à deux heures du matin, il était sur le ponton du quai de la compagnie du Richelieu, où il avait raison de croire que du whiskey devait être débarqué vers deux heures. Il a vu que quelqu'un se mouvait sur le ponton. Il était seul dans ce moment là. Un instant auparavant il a vu trois personnes qui étaient sur le quai, ce qui l'a porté à croire qu'il y avait une chaloupe. Il a vu M. Pâquet, le défendeur en cette cause, qui roulait un quart sur le ponton. En le voyant, M. Pâquet est disparu. L'un des deux autres hommes était sur le ponton et l'autre dans la chaloupe. L'un d'eux a fait mine de détacher la chaloupe et l'a il menacé de son revolver. Celui qui était sur le ponton a voulu sauter dans la chaloupe ; et il l'a arrêté. Il ne le connaissait pas du tout. Il a fait débarquer les deux hommes, celui qui était dans la chaloupe et celui qui avait les pieds sur le bord de la chaloupe. L'un d'eux en s'en allant, a jeté un caillou. Il a appelé le gardien de nuit Rogers qui est allé chercher la police et ils ont remarqué le quart dans la chaloupe. Il a conduit le tout à la douane. Il y avait un quart sur le ponton et d'autres dans la chaloupe. Il lui sembla qu'il a parlé à Paquet, qu'il lui a dit de ne pas rouler les quarts trop loin. Les deux autres hommes sont allés à terre et il ne les connaissait pas. Il a conduit les quarts sur le yacht de M. Lapointe, en attendant le maire et le matin il les a conduits à la bâtisse de la douane. Ces quarts contenaient de l'alcool "american domestic alcool." Il y avait 108 gallons d'après le jaugeage de la douane. Il y en avait pour $1.96 à preuve, ce qui vaut $2.72, jusqu'à $2.74 à l'encan. Ces barils ont été vendus il a une couple de semaines $1.76 à preuve, mais non pas de mesure. Ces quarts n'ont pas payé les droits d'entrée. M. Paquet ne les a pas réclamés depuis.

Transquestionné—Il n'a pas vu arriver M. Pâquet, mais il l'a vu après, sur le fait de rouler un quart. Il faisait très noir. Il ne sait pas à quelle distance il roulait le quart. Il a vu M. Pâquet rouler le quart cinq à six pieds à peu près. M. Pâquet ne lui a pas répondu. Je suis positif que je lui ai parlé. Il est positif que ce sont les mêmes quarts qu'il a mis le soir dans le yacht de Lapointe, qu'il a conduits à la douane le lendemain matin. Il n'est pas resté toute la nuit. Dans son âme et conscience il jure que sont les mêmes quarts, car ils étaient à la même place et M. Lapointe, qui était dans le yacht, s'en serait aperçu ; en sorte qu'il était impossible qu'ils furent changés, mais il n'a pas fait de marque.

Ces quarts de chêne ont une marque spéciale, ce sont des barils en chêne. Ce sont des quarts américains. Il les a trouvés à la même place ; il jure que ce sont les mêmes quarrs.

Ré-examiné.—L'un de ces quarte barils se trouvait bien en la possession de M. Pâquet ?

R.—Oui.

Deuxième cause

Trudel.—Il est officier de douane. Il a opéré la saisie de trois barils sur le ponton de la compagnie du Richelieu, le 4 septembre. Le défendeur était présent. Il ne connaît pas les autres personnes. Il a pris possession des trois quarts des mains même du défendeur. Ces barils contenaient de l'alcool et d'après les marques qu'il y avait dessus, c'est de l'alcool produit dans l'Illinois et connu sous le nom de blé d'inde. Il a assez d'expérience dans ces choses et cet alcool ne se trouve pas sur nos marchés d'ordinaire à plus de 50. Il n'y a pas de doute que le whiskey en question est de provenance américaine. Au moment où il l'a saisi, ce whiskey était dans un port d'entrée. Le port d'entrée comprend tout le port de Québec. Ce whiskey n'était pas accompagné d'un permis de la douane.

Ce whisky n'a pas été offert parceux qui le débarquaient pour la vérification. Et n'a pas passé par la douane. Quand le whisky est rapporté à la douane et qu'il y a permis de le débarquer, les officiers en sont avertis.

Le baril en question faisait partie des trois quarts. La pesanteur d'un semblable baril est de 400 livres à peu près. Il faut un permis spécial pour débarquer des marchandises après six heures. Il connaît bien le défendeur : il ne travaille pas d'ordinaire sur les quais, surtout à cette heure. Il était deux heures du matin quand il a transporté les barils à bord du yacht de M. Lapointe (*Le Faucon*). M. Lapointe et un nommé Picard lui ont aidé à débarquer les quarts. Il a mis ces quarts sur le pont du yacht. Deux hommes auraient suffi, mais difficilement. Il est prêt à jurer que ces trois quarts sont les mêmes qu'il a trouvés le lendemain matin. M. Lapointe pourrait jurer la même chose. Je les ai repris vers 9 heures. Ils contenaient 108 gallons nets, et par mesure 166 gallons qui ont été vendus à $1.76 à l'encan. Le lot d'auparavant avait été vendu $1.80. Ce whiskey n'a jamais été réclamé que je sache.

M. Paquet est épicier et vend de la boisson. Ce wiskey est de provenance américaine, parce qu'il est fait avec du blé d'Inde tandis que le wiskey ordinaire est fait avec de l'orge. Les barils portent des marques qui indiquent leur provenance.

Le témoin n'a pas passé la nuit près des quarts à berd du yacht, mais M. Lapointe qui était là aurait pu s'apercevoir s'ils avaient été changés.

Trudel vs Turgeon

Voici les noms des témoins qui ont été entendus en cette affaire : Pour la poursuite : Désiré Lamontagne, Joseph Goulet et Edmond Trudel ; pour la défense, Désiré Lamontagne, Jos Bolduc, Isidore Fortier et Jos Goulet.

L'affaire peut se résumer en deux mots.

Le défendeur, M. Turgeon, est un marchand de Lévis qui possède des hangars où il emmagasine ses marchandises. Au cours de l'enquête il a été prouvé que d'autres personnes, des cultivateurs, y déposent quelquefois leurs effets, la veille du marché, pour jusqu'au lendemain.

Le 25 septembre dernier, entre 7½ et 8 heures, deux personnes sont allées chez Turgeon pour obtenir la permission de déposer dans son hangar des quarts d'huile que l'on déchargeait d'une goëlette accostée au quai. Désiré Lamontagne, son employé, prit les clés et ouvrit le hangar. On y transporta un certain nombre de ces quarts, mais l'officier de douane Trudel arriva sur les entrefaites et confisqua le whiskey.

Chose assez étrange, ni M. Turgeon ni son employé ne demandèrent aux deux personnes qui sollicitaient accès dans le hangar quel était leur nom ni la nature des effets qu'elles avaient à y déposer.

Turgeon est accusé d'avoir reçu du whiskey entré en contrebande, sachant que ce whiskey était importé frauduleusement.

La défense, qui était habilement représentée par l'hon. M. Blanchet et M. Darveau, allègue bonne foi et soutient qu'il n'a pas été prouvé que Turgeon connût la fraude commise dans son hangar. Il s'est tout au plus rendu coupable d'une négligance très pardonnable en ne s'assurant pas de ce qui se passait sur sa propriété.

La Couronne a prouvé que le whiskey avait été importé frauduleusement, et elle maintient que la négligence de Turgeon est suffisante pour obtenir une condamnation contre lui.

Ce point légal a été discuté savamment hier l'après-midi par l'hon. M. Blanchet, M. Darveau et M. Cornelier.

L'affaire a été prise en délibéré.

Les poursuites contre M. le docteur Belanger étant appelées, M. Toussaint déclara que les barils de whiskey trouvés à Beauport y avaient été transportés et cachés par lui-même, hors et sans la connaissance du défendeur. Il se porta seul responsable de l'affaire.

Les poursuites seront en conséquence dirigées contre M. Toussaint.

Le *Star* annonce que M. Laurier doit se rendre à Stanstead pour soutenir M. Colby contre les *Equal Rightistes*.

D'un autre côté, l'*Electeur* exprime l'avis que les libéraux doivent garder la neutralité la plus complète dans cette élection.

La *Justice* est un peu plus coulante ; elle engage les libéraux et les nationaux à soutenir M. Colby contre les sectaires de l'association des Droits Egaux.

Quant au résultat de l'élection, il ne fait aucun doute. M. Colby l'emportera en dépit du fanatisme déployé par la coterie des *Equal Rights*.

L'*Electeur* se blouse, c'est évident. Quant bien même les libéraux auraient fait feu et flamme contre l'hon. M. Colby, Stanstead n'aurait pas changé d'allégeance.

Triste drame sur l'Ile Rouge

Le gardien du phare meurt à son poste

Une dépêche de Trois-Pistoles dit que tout le monde sait que les gardiens de phare sur le St. Laurent sont obligés de rester à leur poste jusqu'en décembre de chaque année. Tout le monde connaît aussi la position de l'Ile Rouge en face de Tadousac au Nord et de l'Ile Verte au Sud.

M. Elzéar Fraser, des Trois-Pistoles, gardien de ce phare, est mort ces jours derniers dans de bien pénibles circonstances.

M. Fraser avait tout préparé pour ses quartiers d'hiver et il se préparait à laisser l'Ile Rouge pour revenir comme d'habitude passer l'hiver à Trois-Pistoles, lorsqu'il tomba soudainement malade.

Incapable d'entreprendre la traversée à cause des glaces et du vent, il commença à faire allumer par le seul homme qu'il avait avec lui, M. Alfred Côté, de l'Ile Verte, des feux de signaux et à faire hisser des pavillons de détresse.

Vers le 20 novembre, ces signaux furent aperçus de l'Ile Verte. Mais le temps était impossible. Les glaces étaient amoncelées et le vent faisait rage.

Cegendant, ces deux hommes-là ne pouvaient rester sans secours et il fallait coûte que coûte aller leur porter aide.

On résolu donc de tenter des efforts désespérés.

MM. Marcelin Côté, Pierre Théodore Fraser et Pitre Fraser, fils de Daniel, se mirent en devoir de se rendre à l'Ile Rouge. La barge fut mise à l'eau et le cap sur l'Ile Rouge. Mais les éléments conjurés devaient l'emporter sur la bravoure et le courage des hardis marins.

Et les signaux de détresse se faisaient toujours au large, sur l'Ile Rouge. Chaque soir se montrait aux marins de l'île un feu énorme qui était un appel suprême, une supplication dernière.

Enfin, le 5 décembre, les deux jeunes Fraser dont nous avons parlé plus haut, avec M. Daniel Fraser, ancien second à bord du bâtiment de lumière (*Floating Light*), se mirent en devoir de lutter encore contre les éléments, Ils étaient décidés à tout.

Le courage aidant, ils réussirent à gagner l'île, exténués de fatigue.

M. Fraser se tordait sur un lit de douleurs depuis près de quinze jours, n'ayant pour tout garde malade que son compagnon Alfred Côté qui était obligé de voir à allumer les feux de la tour, rentrer l'eau et le bois et faire la cuisine.

Il ne fallait pas tarder : M. Fraser était dangereusement malade et il demandait d'ailleurs a se faire conduire dans sa famille pour y mourir content.

On prit le malade, on le plaça entre deux matelas bien chauds, et il fut mis au fond du canot.

La neige commença à tomber, puis le vent se mit de la partie. Il fallut retourner à l'Ile Rouge, mais non sans périls et c'est à force d'énergie et de hardiesse courageuses que les marins reprirent terre vers les sept heures du soir. Il y avait plus de huit heures qu'ils naviguaient au milieu des glaces, au sein du vent et de la neige.

Le pauvre malade se résigna à son sort il parla de sa pauvre femme et de ses chers petits enfants qu'il ne pourrait plus revoir ici-bas, auxquels il ne lui était pas permis de donner ce baiser suprême, cette dernière caresse qui clôt une existence paisible ; puis l'agonie commença. Dieu lui évita les longueurs atroces de l'heure dernière.

Entouré de ses trois sauveteurs et de son compagnon fatigué, brisé, malade n'ayaut pas dormi depuis plus de quinze jours auprès d'un malade qui ne cessait de souffrir horriblement, il expira vers le matin, un samedi.

Le lendemain son corps était rendu à l'Ile Verte. De là il fut amené au village de l'Ile Verte où on l'ensevelit, et lundi matin le train déposait le cercueil aux Trois Pistoles, où restent les membres de sa famille.

M. Fraser a été enterré a ux Trois-Pistoles mercredi matin, 11 décembre, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis venus de tous côtés. Les porteurs de cordons du poêle étaient MM. Tho. P. Pelletier, J. Ed. Barry, capt. Trefflé Delisle, Napoléon Rioux, J. A. Lavigne et Dav. Damour.

Le deuil était conduit par MM. H. Simard, M. D., St. Jean Port-Joli, Cy. DuBerger, Edgar DuBerger et les deux fils du défunt, George et Daniel.

Par billets de la secrétairerie d'Etat, le Saint-Père a daigné nommer consulteurs de la S. Congrégation du Concile : le Rév. professeur Guillaume Sébastianelli, le Rme Père abbé Henri Smeülders, procureur général des Cisterciens, et le Rév. D. Pierre Checchi, professeur de théologie morale au séminaire pontifical romain.

Mgr Smeülders, dont il est question ici, est le prélat romain qui a été chargé de la fameuse mission politique que l'on sait en Canada.

LE FAUX MARQUIS

Deux flageolets sifflaient un air rapide et monotone du temps passé, un tambourin marquait la mesure, et des hommes et des femmes, en costume national, allaient danser à cette musique centenaire, comme avaient danser leurs aïeux. Hélène regardait, très intéressée. Si elle prenait un croquis de cette scène pittoresque? Bientôt elle fut établie à sa fenêtre, un album devant elle.

Les flageolets sifflaient toujours, accompagnés par le tambourin, et déjà les danseurs étaient en ligne. Une vingtaine d'hommes se tenaient par la main ; les femmes, en nombre égal, enlacées de la même manière, venaient à la suite, puis les petits garçons suivis des petites filles. Tous les enfants en âge de se dresser sur leurs jambes formaient la queue de ce long serpent, qui tournait sans cesse sur lui-même, sans jamais se rejoindre. Ondulant sur la cadence de l'air du temps passé, il se mouvait lentement, gravement. Tous posaient un pied à terre, puis l'autre, tour à tour, portant le corps en avant et le reportant en arrière. Un seul danseur s'agitait violemment comme s'il eût été chargé du solo de ce chœur chorégraphique. Il se tenait à la tête du serpent, et il sautait avec une merveilleuse agilité; il tournait sur lui-même, lançait en l'air son bounet rouge, le rattrapait au vol, arrondissait les bras, repartait en cadance; puis, à bout de force, il faisait un signe, et un autre virtuose de la danse venait aussitôt la remplacer et lutter d'agilité.

Hélène souriait en dessinant. Si son croquis s'achevait, le serpent ne se lassait point de s'enrouler sur lui-même. Pourtant il y eut un arrêt. Les danseurs s'épongèrent le front, tandis qu'un des musiciens, parcourant les groupes, présentait à tous son tambourin. Il s'approcha du balcon de la jeune marquise, fit un profond salut et reçut un othon en or, ce qui excita sa vive reconneissance : puis il reprit son poste près des colonnes brisées, et le serpent se remit à onduler avec une nouvelle ardeur.

Hélène ne dessinait plus. Ayant abaissé son store pour s'abriter contre les regards curieux, elle prit dans son buvard une feuille armoriée. Et, maintenant, elle écrivait à aes tantes sa missive quotidienne. Elle laissait courir sa plume sans souci du style.

" Mes bonnes chère tantes.

" Merci mille fois. Elles me sont arrivées, les merveilleuses choses que vous adressez à ce petit enfant, que nous attendons avec impatience. Je lui aurais choisi ponr marraines toutes les puissantes fées d'autrefois, qu'elles n'auraient pu vêtir leur filleul avec plus d'élégance. Le berceau est délicieux avec ses barreaux d'or et ses rideaux en dentelle. Longtemps je suis restée à le contempler ; puis j'ai appelé Yves pour qu'il vint aussi l'admirer. Si vous aviez vu son émotion. Comme il aimera son petit enfant. Depuis quelques jours il m'inquiète ; je le trouve triste et souffrant, mais je me tourmente à tort, m'affirme-t-il. Croiriez-vous que ce matin, à mon réveil, il était déjà sorti.

Il sera sans doute descendu sur la piage pour respirer l'air matinal, afin de dissiper un mal de tête qui le fatiguait hier. Qu'il me tarde qu'il soit de retour. Loin de lui les heures me semblent longues. Pourtant tout est en fête autour de moi. C'est aujourd'hui la Saint-Cyrille, et les pêcheurs de la côte dansent sous mes fenêtres. Je les vois à travers mon store."

Et, tout à coup, Hélène cessa de faire courir sa plume, effrayée par une grande clameur. Le tambourin et les flageolets avaient arrêté leur musique monotone. Que se passait-il ? Elle soeleva son store. Toutes les têtes se tournaient vers un groupe, et ce groupe s'avançait en portant un brancard. Elle ne pouvait discerner les traits du blessé. mais elle s'étonnait de la direction que prenaient les porteurs. Puis, soudainement, ses yeux se dilatèrent ; l'effroi se peignit sur son visage.

—Lui ? Lui ! fit la jeune femme dans un cri déchirant.

Sur le brancard elle venait de reconnaître le marquis de Villepreux, les paupières closss, le visage d'une pâleur mortelle.

—Lui ! répéta-t-elle.

Puis, éperdue, elle se précipita dans l'escalier. En quelques secondes elle fut près du moribond. La voix lui manquait. Il lui semblait qu'elle ne respirait plus, qu'elle ne voyait plus, que son cœur s'arrêtait dans sa poitrine. Enfin, elle fit un signe. D'un geste de la main, elle indiquait la chambre de son mari. Les domestiques s'empressèrent près des porteurs, et le blessé fut déposé, avec d'infinies précautions sur le lit où, bientôt tout le faisait prévoir, il allait rendre le dernier soupir.

En vain le médecin s'efforçait de le rappeler à la vie, le faisait respirer des sels lui baignait d'eau glacée le front et les tempes. Tous les soins demeuraient inutiles, et le désespoir d'Helène était que personne n'osait lui adresser une parole de consolation. Toute sa vie s'était concentrée dans son regard sombre, qui était rivé à quelque épouvantable vision. Puis, tout àcoup :

—Qui l'a tué ? Qui l'a tué ? s'écria-t-elle avec égarement.

Elle vit lord Elliott devant elle, pâle et impassible. Il avait sur ses traits la rigidité du justicier qui vient d'accomplir un terrible devoir, A la vue de l'Ecossais, une intuition secrète lui dit que cet homme était le bourreau de son mrri.

Un cri déchirant s'échappa de son gosier,

—Ah ! vous.... c'est vous !

Lord Elliott lui prit les mains, et d'une voix triste et femme :

—Laissez-moi tout vous dire.

Elle l'arrêta par un regard terrible ; elle dégagea, avec un mouvement d'horreur, ses mains glacées et frissonnantes, et montrant la porte d'un geste éperdu :

—Sortez, sortez, fit-elle avec véhémence. Je ne veux point vous voir, je ne veux pas vous entendre. Mais vous voyez bien que votre vue me fait mourir. Ah ! vous l'avez tué.. S'il meurt, je mourrai aussi.

Elle était secouée de tremblements convulsifs : puis, vaincue, elle fondit en larmes.

Que dire à cette pauvre femme à demie folle ? Etait-il possible de lui enfoncer un nouveau glaive et de l'achever en lui révélant que son mari, que celui qu'elle pleurait avec tant de violence était un lâche, un faussaire.

Elle n'aurait pas cru, en ce moment, à la parole de sir Georges ; elle l'eut appelé bourreau, meurtrier, infâme calomniateur. Il fallait attendre que le temps apaisât l'excès de sa douleur, alors, seulement lord Elliott dirait la vérité ; alors il tenterait de se disculper. Et, lui jetant un regard de profonde compassion, il quitta la maison de Phalère, tout enguirlandé de jasmins et de de glycines.

Hélène qui s'était levée toute droite pour lui montrer la porte, s'abattit de nouveau sur le divan. Elle y demeurait les yeux fermés, étouffant ses sanglots, prête à défaillir. Elle ne demandait à personne des explicautions sur ce duel horrible, entre un mari qu'elle adorait et un ami de sa famille qu'elle aimait comme un père. Est-ce qu'elle voulait savoir ce qui avait dévisé ces deux hommes ! Elle souffrait déjà bien trop sans aggraver sa douleur.

Elle appuya son front sur ses deux mains.

—Ah ! fit-elle avec effort, je suis à bout de force, cette douleur me tue .... Mon bien-aimé, mon bien-aimé, je ne pourrai te survivre.

Puis il se fit en elle un apaisement. On revient facilemment à l'espoir après avoir désespéré, c'est un effet de la mobilité humaine ; et, séchant ses yeux, muette et chancelante, elle s'approcha du moribond, se mit à genoux, baissa la main inerte et glacée, puis elle s'écarta devant le prêtre qu'elle avait envoyé chercher. Ce vieillard en cheveux blancs, plein de bonté et de miséricorde, arrivait à son appel. Il déposa les saintes huiles sur le petit autel improvisé en toute hâte. Il extrémisa le mourant, mais pas un tresraillement, sur le visage d'une blancheur de cire, n'indiquait la perception dans ce cerveau déjà envahi par la torpeur.

Hélène se désespérait. Quelle mort, quelle mort horrible pour son bien-aimé ! Apparaître devant Dieu sans qu'une parole de repentir ne vint de son cœur à ses lèvres, car enfin il avait offensé le souverain Juge en acceptant un duel : Dieu défend d'être homicide.. Il avait été le vaincu, mais il aurait pu être le meurtrier. Et ce duel, quelle en était la cause ?

Et la jeune femme, à genoux, les mains jointes et implorantes, priait avec une ardeur extrême. Elle voulait sinon la vie de son mari, du moins son salut ; elle priait d'une de ces supplications qui jaillissent des profondeurs d'une âme aimante, et qui s'en vont heurter à la porte du ciel. Toute son espérance était en la miséricorde divine. La science de la terre est impuissante à rendre la vie, mais Celui qui est le créateur de l'homme peut prolonger son souffle.

Combien d'heures s'écoulèrent dans cette prière ardente ? Elle n'aurait su le dire. Vers le soir, Elie Michelin et Mlles de Deauville, mandés par exprès, arrivèrent à la villa de Phalère. Ils pénétrèrent doucement dans la chambre du blessé.

Les bonnes vieilles tantes étaient comme stupéfaites et épouvantées. " Quel malheur imprévu ! " Leurs yeux s'emplissaient de larmes ; elles joignaient les mains ; puis saisies, silencieuses, elles prirent place sur le divan et, à voix basse se mirent à réciter un rosaire.

La suirée s'avançait. Le silence régnait dans la chambre, simplement éclairée par une veilleuse d'opale. Qu'elle fut longue, cette nuit funèbre.. une éternité. Les minutes, s'écoulant avec lanteur, passaient; une à une, sans amener l'espoir. Vers l'aube, Elie Michelin et Mlles de Deauville se retirèrent : ils étaient las d'attendre la mort et sentaient le besoin de reposer un moment leurs membres fatigués.

Hélène ne consentit pas à les suivre. Restée seule, elle continua ses supplications, espèrant contre toute espérance. Le jour naissant entrait par les persiennes entr'ouvertes. Yves le verrait-il, ce beau jour au ciel bleu, à la brise tiède ? Elle sentait un frisson lui passer sur le cœur. Elle attendait.. elle attendait l'arrêt suprême de la divine Providence.

Puis, tout à coup, elle saisit un imperceptible mouvement sur le visage du blessé ; il entr'ouvrit les yeux et poussa un lèger soupire. Et se penchant sur le front de son mari, y mettant un long baiser :

—Me reconnais-tu, dit-elle la voix oppressée me reconnais-tu ?

Il la regarda d'un œil égaré.

—Pardon, murmura-t-il.

—Et qu'ai-je à te pardonner.

Mais déjà il était repris par la torpeur, par l'anéantissement.

Cependant ce signe de vie avait ramené l'espérance.

Le médecin, rappelé aussitôt, consentit à tenter l'extraction de la balle. Il le fit d'une main exercée, habile, et l'opération réussit au délà de toutes les prévisions. Alors la jeune femme put prendre confiance à l'avenir.

Les jours s'écoulaient, et Yves demeurait étendu sur le grand lit à baldaquin. Il passait par des alternatives de somnolence invincible et de délire violent. Admirable d'énergie, Hélène s'écharnait à le sauver, Pâle, amaigrie, oublieuse de sa propre fatigue, elle s'efforçait de calmer les terribles crises de délire. Après un lourd sommeil, il s'évaillait comme en proie à une indicible terreur ; ses yeux devenaient tragiques en leur fixité, son langage était incohérent, sa voix, parfois très faible, comme celle d'une personne saisie par l'effroi, prenait tout à coup des vibrations d'acier.

— C'est lui ! c'est-lui, s'écriait-il.. Il revient.. Il me menace.... Il veut se venger.

Celui qu'il voyait ainsi, c'était ce naufragé qu'il avait dépouillé c'était l'endormi sur la prairie des varechs ; c'était le mort ayant pour sarcophage les coraux et les plantes de pierre. Mais ce cadavre, immobile et sans défense, hantait l'imagination en délire du moribond, et il jetait des regards épouvantés à ce fantôme qui s'approchait dans son linceul d'herbes marines ; puis, tentant de l'éloigner d'un geste éperdu de la main :

—Va-t'en, criait-il d'une voix forte ; mais va-t'en donc.. Eloigne-toi.. O Dieu comme tu es pâle comme tu as froid, comme ta voix est caverneuse.. ! quelle horreur, les crustacés ont en partie dévoré ton visage.

A demi soulevé sur son lit, les yeux hagards, il écartait de la main l'image de ce marquis de Villepreux descendu au fond des mers, et dont les reproches, remontant jusqu'à la surface, arrivaient terribles à l'oreille du coupable, lui disant :

—Je t'avais confié un dépôt sacré.. Qu'as-tu fait de mon patrimoine ?

Yves continuait ; sa voix, se faisant suppliante :

—Ah ; prends pitié ! ce fardeau est implacable ; il m'écrase.. Je succombe.. Tous ces souvenirs, voilà ce qui me tue.. Tu approches encore.. Mais qu'as-tu donc à me regarder ainsi ?.. Que tu es grand, plus grand que lorsque tu étais vivant.. Comme tu me menaces.. Que veux-tu ? Oui, je ferai des aumônes.. , je prierai.. Dans mon pays, quand j'étais enfant, on me faisait prier pour les morts. Qu'est-ce que je disais donc.. Ah ! je me rappelle.. Mais éloigne-toi donc.. Je prierai pour toi, te dis-je je prierai.. "De profundis.. De profuudis..

Ses dents se choquaient l'une contre l'autre, et des fragments de prières latines lui revenaient sans suite aucune. Il confondait le Pater avec la prière pour les morts.

Maintenant il se figurait être à Villepreux. Il voyait la grande salle des chevaliers ; et, dans son visage terrifié, seuls ses yeux vivaient fixes et brillants comme des flammes ; ils s'attachaient avec effroi sur la longue file imaginaire de ses ancêtres en armes. Il lui semblait que ces figures s'animaient sous leurs cuirasses, et allaient prendre l'épée pour le chasser. Il croyait voir les yeux briller d'un feu sombre dans les trous des morions de fer. Des têtes s'agitaient menaçantes sous le heaume, et la voix caverneuse de tous ces aïeux maudissait l'intrus. Et lui baissait la tête ; une sueur froide lui baignait le front : une angoisse inexptimable se peignait sur ses traits. Alors Hélène s'effrayait, et elle redisait sans cesse ces mots pleins de douceur avec lesquels on culme les imaginations en délire :

—Apaise-toi, mon bien-aimé. Tu as fait rêve un horrible rêve. Mais ce n'est pas vrai ce que tu vois dans la fièvre ; ce qui est vrai, c'est mon amour pour toi.

Et lui se débattait sous l'étreinte imaginaire de ces grands morts qui, pour le maudire, avaient quitté leurs tombes de granit. Il leut parlait d'une voix saccadée et fébrile, et, la rougeur de la honta sur les joues, il répétait :

—De grâce.. de grâce, rentrez dans vos tombeaux !

Hélène le regardait d'un œil angoissé. Quels troubles étranges la maladie apporte dans un cerveau ! Et, pour chasser les hallucinations terribles, elle s'approchait avec une cuillerée de cordial. La potion calmante agissait peu à peu et plus encore la main fraîche qui se posait doucement sur le front brûlant. Les terreurs s'évanouissaient au contact de cette main caressante : les yeux terrifiés reprenaient leur expression habituelle ; un pâle sourire errait sur les lèvres décolorées.

—Reste, reste près de moi, balbutiait-il. Laisse encore ta main sur mon front..

Et voyant que le beau visage, si farouche à la minute précédente, continuait à s'adoucir, un jour elle se mit à gronder tendrement son malade.

—Pourquoi t'agiter ainsi ? Pourquoi ne pas demeurer calme ? toutes ces hallucinations te font tant de mal.

Et lui avec anxiété :

—Des hallucinations ?.. Est-ce que je rêve ?

Est-ce que je parle ?..

—Oui, tu rêves : oui, tu parles ; tu vois sans cesse des morts.. C'est la fièvre.. c'est le délire.

Il revint très pâle et, d'une voix indécise, poursuivant avec regret l'éternel mensonge de sa vie :

—Tu as raison.. C'est la fièvre.. c'est le délire. Depuis mon naufrage, sans cesse je suis hanté par tous ces morts se débattant ou s'abimant dans les flots.

Il reprit :

—Si tu savais combien je souffre. J'ai la tête en feu et de la glace au cœur.

—Elle s'inclina vers lui : et tendrement :

— Veux-tu reprendre quelques gouttes de cordial ; veux-tu que je fasse de nouveau appeler le docteur ?

Il remua lentement la tête :

—Non, pas de cordial, pas de docteur ; ce que je voudrais personne ne peut me le donner, pas même toi, si bonne.

Elle l'interrogeait anxieusement du regard.

—Je voudrais le reqos.. Je voudrais l'oubli.

Et, très bas, d'une voix à peine distincte :

—Je voudrais la mort.

—Puis, comprenant, à l'effroi peint sur les visage de sa femme, l'imprudence de cette parole.

— Ne me crois pas, Hélène ; je divague ; c'est encore cette fièvre ; c'est encore ce cruel délire.... Approche, approche, que ta vue me rende le calme et l'espoir.

Les semaines s'écoulaient. L'été allait finir, et le mieux s'accentuait dans l'état du blessé. Il était devenu maître de sa pensée ; et, si elle le torturait intérieurement, du moins il ne laissait plus échapper un seul mot qui pût le trahir. Sans cesse son regard suivait Hélène. Elle ne se laissait pas dans son dévouement: mais parfois elle s'étonnait du changement survenu dans les manières de son mari. Il n'avait plus l'ardeur d'autrefois : il lui témoignait une reconnaissance timide, et il gardait vis-à-vis d'elle une attitude presque humiliée.

Enfin, par nne belle journée de septembre, Yves put quitter son lit et changer d'air en passant dans l'attelier d'Hélène. Mlles de Deauville, radieuses de le voir guéri l'entouraient de prévenances. Elles allaient, ainsi qn'Elie Michelin, regagner la villa des Muses, puisque leur aide n'était plus utile pour soigner le blessé, ce beau neveu qu'elle admiraient de plus en plus, trouvant que sa pâleur de convalescent lui donnait un air de mélancolie qui rechaussait encore sa distinction.

Lorsqu'elles l'eurent quitté, Yves se laissa tomber sur un divan, et appuya, sur un coussin, sa tête encore fatiguée. L'attelier, éclairé par le soleil d'automne, affaibli par les stores abaissés, avvit une douceur tiède, un calme que rien du dehors ne troublait. Dans le lointain, on entendait le bruit du flot, et, très près, les fines roulades d'un petit oiseau blotti dans les jasmins de la véranda. L'air était embaumé dans cette vaste chambre destinée au travail. Il y avait des fleurs sur les tables, d'anciennes tapisseries drapées dans les angles, des esquisses éparpillées sur des chevalets, des statuettes sur les consoles Et, au milieu de l'appartement, Hélène, après avoir enlevé le linge mouillé qui, depuis tant de jours, entretenait la fraîcheur sur la terre glaise, s'était remise à modeler le buste. Il se détachait en relief, admirable de vie. De temps à autres, cessant de manier l'ébauchoir, elle reculait d'un pas, considérait son œuvre, et jamais Yves n'avait vu un plus doux sourire, un plus doux regard.

La vue d'Hélène au travail, dans ce grand atelier si calme, aurait dû faire naître une impression de bien-être, de douceur intime dans l'âme du convalescent ; mais, malgré toute sa force de volonté, il ne parvenait point à cacher ses angoisses. Ses remords l'accablaient.. ses remords joints à une indicible crainte. Jusqu'ici lord Elliott l'avait épargné. Mais combien de temps encore ferait-il grâce ? Un jour ou l'autre il apparaitrait, dirait la vérité. Ne valait-il pas mieux le prévenir ; et, par un loyal aveu, peut-être obtenir le pardon. Ce qu'il ressentait était intolérable ; cette nécessité d'avouer sa faute devenait une torture. Devait-il tout lui dire ? Pouvait-il se confier à cette tendresse sans borne qui venait de l'arracher à la mort ? Serait-elle implacable pour ce mari qu'elle venait de sauver ?

Une heure entière s'écoula dans cette indicible perplexité. Il songeait toujours. Elle l'aimait d'une tendresse passionnée, c'était incontestable. Elle lui eût tout donné, tout, jusqu'à sa vie. Elle était pour lui véritablement l'ange gardien, et les anges sont placés près des hommes pour les guider ; ils ont de la miséricorde d'Hélène ?..

—Elle pardonnerait tout, pensait-il, mais ma faute à moi, jamais. Jamais, la bassesse, jamais le vol, jamais le mensonge ; elle dont l'âme est transparente comme la lumière du jour.

Enfin Hélène quitta l'ébauchoir, et, prenant place près de lui sur le divan :

—Tu sembles soucieux. Tu ne me dis pas une parole, pas un compliment sur mon travail. Pourquoi es-tu muet.. pourquoi cet air triste qui me désespère ? Ah ! tu n'es pas heureux.. Je t'en conjure, dis-moi ta peine. Mais qu'as-tu donc, mon ami !

Rien, répondit-il avec une douceur infinie : rien. Un peu de fatigue..

— Les lèvres disaient rien ; mais son regard exprimait une intolérable angoisse.

Ne voulant pas forcer la confidence, la jeune femme s'approcha du piano. Ses doigts couraient sur l'ivoire, exécutant avec simplicité un air où les difficultés ne défiguraient pas la mélodie. Et comme elle jouait pour lui, pour lui seul, son jeu prenait un charme pénétrant.

Le jour baissait. Dans l'atelier tout devenait sombre. Elle s'arrêta sur l'accord final de la Dernière Pensée de Weber ; puis, tournant la tête, elle aperçut Yves comme une ombre sur le divan. Son front était penché ; toute son attitude trahissait un abattement extrême. Il ne l'entendit pas s'approcher, tant il était plongé dans une absorbante pensée. Une grande pitié lui vint au cœur. Comme il était malheureux ; et, tout à coup, l'entourant de ses deux bras.

..Tu souffres et tu ne veux pas me l'avouer. Oh ! oui, oui, tu souffres ! Je sens qu'un vif chagrin pèse sur toi. Tu ne peux le nier. Est-ce lord Elliott qui t'a offensé ? Pourquoi ce duel ! En me le disant, que crains-tu ? Vu affaiblissement de ma tendresse ; mais, tu le sais, rien de ce que tu pourrais me confier ne saurait amoindrir l'amour que je te porte. Sois confiant.

Il balbutiait :

—Je t'en conjure, ne me demande rien je ne puis rien te dire.

Il tenait son visage caché dans ses mains. Elle les écarta avec une douce violence. Une rougeur brûlante couvrait le visage du coupable ; puis, tout à coup, l'horrible étreinte où son cœur se mourait se desserra, et un sanglot souleva convulsivement sa poitrine.

Agenouillée devant son mari, elle couvrait de baisers tendres son visage inondé..

—Tu pleures.. Oh ! mon pauvre Yves, mon pauvre Yves.. Pourquoi ce désespoir ?.... Aurais-tu commis quelque faute ? Dis-le-moi et je te pardonnerai. Eprouve mon amour ; tu verras à quel point il est grand.

Pourquoi trembler ainsi.. Ah ! tu ne me connais pas !

Et lui, éperdu, ses remords lui montant aux lèvres comme le sang d'une blessure intérieure.

—Ah ! ce que j'ai fait, Hélène, ce que j'ai fait, je voudrais l'effacer par une longue vie d'expliation. L'explation sera ce que tu m'imposeras. Mais tu me pardonneras, tu me l'as promis. Rien ne m'effraie que ton mépris. Oh ! ne me dis pas de choses trop cruelles, Venant de toi, je n'aurais pas la force de les entendre.

Elle l'écoutait frémissante. A quelle faute faisait-il allusion ? Elle avait cru à une défaillance dans son amour. Lui continuait :

—Jamais je n'aurais dû t'associer à ma honte. Jamais. Mais je t'a mais tant. Mais je t'aimais tant. J'ai tenté de rompre ce lien de tendresse qui m'attachait à toi. Je n'en ai pas eu la force ; j'aurais brisé mon cœur plutôt que de rompre ce lien.

Il s'arrêta. Il lui serrait les mains avec une tristesse infinie. Leurs yeux se rencontrèrent, et elle lut, dans ceux de son mari, une prière suprême de pardon. Il était muet les huées impitoyables du monde entier que la parole de mépris qui allait peut-être tomber des lèvres de cette femme adorée. Ah ! si lord Elliott ne s'était pas dressé devant lui, prêt à dévoiler son secret, il l'eût encore enseveli au plus profond de son âme. Comment il eût préféré à sa honte les aiguillons du remords silencieux.

—Courage, dit Hélène. Courage, dis-moi tout,

Alors d'une voix étouffée :

—Pardonne-moi, pardonne-moi ! Je suis un misérable imposteur. Je ne suis pas [illegible] que tu crois. Le marquis de Villepreux est mort dans le

naufrage et moi j'ai pris sa fortune et son nom.

Elle s'était levée toute droite.

—Mais c'est de la démence.. c'est de la folie.. Vous n'êtes pas le marquis de Villepreux.. Mais qui êtes-vous donc ?

Il s'était jeté à ses pieds.

—Non, ce n'est pas de la démence ; ce n'est pas de la folie. J'ai toute ma raison. hélas ! Ah ! aie pitié de moi.. Ne me repousse pas. Que je souffre, mon Dieu !.. Que je souffre !

De la main, Hélène comprimait son cœur, où venait de s'écrire, comme au fer rouge, l'inoubliable aveu ; son cœur se déchirant. Yves voulut prendre cette main convulsée et tremblante pour y appuyer ses lèvres ; mais les yeux de la jeune femme l'écrasèrent de son mépris ; et, violemment, elle se dégagea d'une étreinte qui, maintenant, lui faisait horreur. Alors, devant cette répulsion, baissant la tête, il quitta l'atelier d'un pas chancelant. A quoi bon implorer : la tendresse de cette âme loyale et sincère n'avait pu survivre au mépris. La lâche trahison avait tué l'amour. Ah ! plus tard.. plus tard peut-être, il pourrait tomber à genoux et demander grâce.... mais pas aujourd'hui.

Et, dès qu'elle se trouva seule, Hélène s'affaissa sur son divan, et la plainte qui s'échappa de sa poitrine fut uue plainte de douleur désespérée. Elle souffrait à en mourir. Quelle catastrophe ! Son bonheur avait sombré. Tout ce qu'elle avait aimé croûlait autour d'elle. Désormais, elle était vouée au malheur, sans fin, sans relâche, sans espoir.

Elle joignait convulsivement les mains, et, maintenant, un nuage de pourpre envahissait son front. Le sang martelait ses tempes, injectait ses yeux secs et fixes, comme agrandis par une vision de honte, de lâcheté, de trahison.

Elle.. elle.. la femme d'une voleur.. la femme d'un faussaire.. Elle qui s'était cru alliée à un fier gentilhomme.... Elle qui se croyait marquise.. marquise de Villepreux. Hier encore, ce titre charmait son oreille, mais aujourd'hui elle le redisait avec un accent tragique, voisin de la folie.

—Marquise !.. marquise !.. Non, non je suis la femme d'un criminel qui mérite le bagne, d'un lâche imposteur dont j'ignore le nom ! Voilà ce qui reste de mes titres, de ma noblesse !..

Elle demeurait abimée dans ses amères pensées. Quel scandale bruyant quand tout Athènes saurait la vérité. Quelle lèpre allait tenir le nom sans tache de son grand-père, Elie Michelin ? Comme elle était atteinte en plein cœur. Sa vie était brisée, finie.. Jamais elle ne reverrait cet homme indigne. Jamais ell n'oublirait l'injure, car il y a des choses si viles qu'il faut être vil soi même pour les pardonner.

Et à la pensée que l'être méprisable, auquel elle était liée, pourrait reparaitre et faire entendre sa voix, elle tremblait violemment, comme prise d'une terreur qui la glaçait ; elle sentait un étrange ébranlement dans son cerveau ; sa raison allait-elle survivre à cette épreuve ? Supporterait-elle ce choc ?.. Elle se sentait affaiblie par ses vieilles, par ses inquiétudes poignantes. Dieu ! et elle l'avait sauvé pour endurer ce martyre. Elle l'avait aimé au point de ne le quitter ni le jour ni la nuit pendant de longues semaines, afin de l'arracher à la mort. Malheureuse qu'elle était !.. Si encore elle avait pu pleurer, délivrer son cœur de cette horrible étreinte qui l'étouffrait.. Elle demeurait toujours clouée à la même place, l'œil égaré, se sentant défaillir et n'ayant ni la force ni la volonté d'appeler.

Dans la pièce voisine elle entendait un pas saccadé, allant et venant sans cesse, dont le bruit lui faisait mal. C'était celui du misérable.

Yves était arrivé aux dernières limites du désespoir. Le fardeau de l'existence l'accablait. Qu'allait-il résoudre ? Une sombre résolution se lisait sur son visage. Et, soudain, ouvrant vivement une boite du pistolets, il prit un des revolvers, en fit jouer le cran de sûreté. L'arme était en bon état.. Dans quelques instants, il ne souffrirait plus. Mais, avant de quitter la vie, il voulait revoir Hélène. Pouvait-il partir de ce monde sans obtenir le pardon. Il tremblait cependant à la pensée de paraître devant cette jeune femme mortellement offensée, et les heures passaient dans une cruelle indécision. Incapable, enfin, de résister davantage à cet âpre besoin de pardon, il se dirigea vers l'atelier. Il marchait d'un pas indécis, et son cœur se mit à battre avec violence devant la porte restée entr'ouverte.

La vaste chambre était inodée de blanches lueurs de lune, et Yves demeura comme terrifié en constatant le changement survenu dans les traits de la jeune femme. La tête penchée sur sa poitrine elle ressemblait à une fleur fauchée par la foudre. La fièvre brillait dans ses yeux et un pli se creusait entre ses sourcils, sous l'effort d'uue pensée absorbante. Puis elle tressaillit et se redressa violemment avec un geste de répulsion et de mépris sans bornes.

—Vous.... vous encore, s'écria t-elle.

Il était à mes genoux, et, la voix faible et suppliante ;

—Je viens chercher le pardon. De grâce ne me refusez pas : dans un instant tout sera fini. Vous serez délivrée de moi.

Elle eut un cri éperdu.

—Malheureux !.... Oh ! malheureux, vous allez vous tuer ?

Et, comme il baissait la tête, avouant ainsi sa résolution fatale, elle fut secouée par un violent frisson.

—Vous tuer ! Je vous le défends ! Et votre âme, votre âme immortelle, pour quoi la comptez-vous ? Non, vous n'allez pas commettre cette lâcheté de plus. N'êtes-vous pas encore assez avili. Si vous désobéissez à cet ordre, si vous mettez cette nouvelle épreuve dans ma vie..

Elle s'arrêta. Les mots s'étranglaient dans sa gorge, sa langue s'embarrassait, ses yeux s'injectaient : puis, tout à coup, elle partit d'un éclat de rire, qui fut suivi de mots incohérents. Elle était tombée sur le divan, en proie à une affreuse crise de nerfs. Ses bras battaient l'air : et, dans la violence de l'attaque, elle répétait le mot qui répondait à la crainte atroce qui l'avait terrassée :

—Je vous le défends.... Je vous le défends.. Et votre âme !.. votre âme immortelle..

Yves pleurait en lui prodiguait des soins. Uune heure après, elle revint à la vie. Elle avait tout oublié. Elle eut un sourire attendri pour le berceau aux barreaux d'or offert par ses tantes de Deauville, et, doucement, elle se mit à chanter la berceuse que naguère elle avait entendue dans les environs de Phalère. Elle imitait la jeune mère qui, d'un mouvement imperceptible, balançait du pied l'humble nid creusé dans le tronc d'un arbre, et elle disait d'une voix navrée, qui arrachait des larmes :

Nana, mon cher fils,
Mon cher petit Pallicare :
Dors bien, mon cher enfant,
Nana.. Nana.

La pauvre folle chanta jusqu'à l'aube : et, brisée de fatigue, elle s'endormit sur le divan.

Voilà donc où avait abouti son pur et confiant amour, cet amour infini, né doucement, sans effort, sans secousse, comme une belle fleur sous le ciel bleu d'Athènes. La tourmente avait fauché la fleur ; le mépris avait tué l'amour : et, de toute cette fraîche idylle, éclose dans un cœer de dix-huit ans, il restait la folie !

VIII

Depuis trois longues semaines, Hélène dialoguait sans fin avec sa vision intérieure, cette vision du berceau où dormait un enfant, et, sans se lasser, elle redisait de sa voix pure la berceuse athénienne :

Nana, mon cher fils,
Mon cher petit Pallicare.

Si on la laissait seule, elle était calme ; mais, sitôt qu'elle voyait un être humain, elle reculait avec épouvante. Toute sa confiance d'autrefois l'avait adandonnée. Son grand-père l'avait ramenée à la villa des Muses, espérant en la vue de cette maison familiale, où s'était écoulée son enfance, pour lui rendre le souvenir. Il n'en fut rien, Elle conservait toujours sa pauvre figure amaigrie, à l'expression vague et douloureuse.

—La solitude complète est indispensable, disait un célèbre spécialiste, le docteur Arpoukine : un régime de tous les instants est nécessaire ; la seule espérance de la guérir est de la remettre entre nos mains, dans une maison de santé.

—La maison de santé ! s'écrièrent effrayées les tantes d'Hélène, la maison de santé pour notre nièce, pour la marquise de Villepreux.

—Hélas ! fit le docteur, nul de nous n'est à l'abri de la maladie..

Pauvre jeune femme, elle est vraiment touchante.

Il la regardait par la fenêtre ouverte. Toute blanche et toute frêle, avec sa longue chevelure couleur d'or, nattée en deux tresses et tombant sur sa robe de cachemired'un bleu pâle, Hélène marchait gravement sous le dôme des mûriers. Quel souvenir et quel espérance flottaient encore dans cette tête blonde, toujours jolie malgré sa pâleur ?

Elle murmurait d'une voix douce :

Nana, Nana, mon cher fils.

Ses tantes essuyèrent leurs yeux ; le vieux Michelin mordait ses lèvres.

—Pardon, fit le docteur, si je suis indiscret ; mais pour ordonner un traitement salutaire, il serait bon que je connusse la cause de ce dérangement dans les facultés mentales.

Alors, Mlle Alix répondit avec une sentiment pénible :

—Nous ne savons pas au juste ce qui s'est passé. Nous présumons que notre nièce a été trahie en plein amour, en pleine confiance, et que sa raison n'a pu y résister. Nous ignorons quels sont les torts du marquis de Villepreux ; mais il a dû se rendre coupable, lui que nous jugions si digne d'estime.. Enfin, que vous dire.. Il s'est battu en duel avec lord Elliott, le meilleur meuilleur ami de notre famille. Il a été blessé ; Hélène s'est épuisée à le soigner avec un dévouement admirable ; puis, tout à coup, nous apprenons que notre nièce est folle. Le marquis reste à Phalère à se lamenter. Chaque jour nous recevons de lui une lettre désespérée, toute baignée de ses larmes. Lord Elliott sait la vérité, nous le présumons ; mais il refuse de nous donner toute explication.

—Plus tard, nous dit-il, quand Hélène sera guérie je lui demanderai conseil, et, d'après son avis, d'après son désir, je parlerai ou je me tairai. Plaignez votre nièce, elle est digne de pitié.

Le docteur en savait assez pour deviner quelque drame intime. Son coupé attendait près du portique. Avec mille ruses, Elie Michelin parvint à en rapprocher sa petite-fille. Toujours défiante, elle regardait, avec inquiétude, cet équipage. Mlle Irène eut une inspiration :

—Viens, dit-elle à sa nièce, viens mignonne ; nous allons choisir un berceau plus élégant encore pour que le petit enfant y sommeille.

Bientôt la voiture s'arrêta devant la maison de santé. C'était une habitation moderne, une suite de pavillons entourés de verdure. Hélène, très droite, marchant comme une statue avec de grands yeux hagards, traversa le jardin aux multiples allées, où d'autres femmes, les unes solitaires, les autres accompagnées de gardiennes, erraient semblables à des ombres. Quelques-unes gesticulaient avec vivacité, dialoguant avec leurs visions. Si le docteur leur adressait la parole, elles ne répondaient pas et semblaient même ne pas l'entendre. C'était l'heure de la promenade des folles ; aussi le calme était extrême dans les pavillons.

Ils semblaient morts avec tous leurs stores baissés. L'aliéniste s'engagea dans un couloir frais et silencieux, puis ouvrit une vaste chambre située au nord. Elle était matelassée du haut en bas ; sur le sol s'étendait, aussi en guise de tapis, un immense matelas. Dans ce cabanon, Arpoukine allait tenter de guérir Hélène : alors l'aliéniste se tournant vers Mlles de Deauville ;

—Le moment douloureux est venu ; vous devez m'abandonner votre nièce ; mais soyez assurées qu'on aura pour cette jeune femme tous les soins et tous les égards qui sont dus à la marquise de Villepreux.

A ce nom, la folle, qui paraissait inconsciente, releva vivement la tête, joignit ses mains crispées, poussa un cri, et ses dents se choquèrent d'épouvante.

—Non, non, je ne veux pas le voir !

—Hélas ! une crise commence, dit confidentiellement au docteur Mlle Alix. Il en est toujours ainsi quand on prononce devant elle le nom de son mari.

Le médecin aliéniste examinait avec intérêt la jeune femme. Ayant exprimé le désir qu'on la laissât seule, les deux sœurs le cœur navré, quittèrent la maison de santé, tandis qu'Arpoukine, voulant observer minutieusement la pauvre fille, mettait l'œil à une petit ouverture qui donnait dans la cabanon.

Toute pâle, avec ses yeux agrandis et animés d'un feu sombre, la malade balbutiait des mots sans suite, entremêlés de cris. Elle sanglottait ; pnis l'instant d'après elle éclatait de rire, d'un rire sec, amer ; ses bras s'agitaient dans le vide ; elle reculait jusqu'à la muraille capitonnee, et, adossée à ce mur, elle donnait tous les signes de l'effroi.

—Mon Dieu ! mon Dieu ! Il revient.. Mais je ne veux plus le voir.... Ecartez-le.. Ecartez-le.. Moi, sa femme.. Non.. non.. Délivrez-moi de l'infâme.... Oh ! le misérable !.... Il appelle.. Il approche !..

Le front inondé de sueur, les cheveux en désordre elle s'efforçait d'écarter la vision détestée ; sa respiration devenait haletante ; puis, d'un bond terrible, elle franchit le cabanon et alla se heurter la tête à la muraille en face. Mais la tenture rembourrée amortit le choc. On entendit seulement le bruit sourd de sa chute sur le matelas du sol où la secousse l'avait jetée. Une heure entière elle demeura immobile. Ses prunellds se voilaient sous ses paupières alourdies ; la vision avait disparu, et elle écoutait chanter, en elle-mème, l'air obstiné qui la poursuivait dans cet écroulement de sa raison. Puis, doucement, elle se leva, s'approcha de la fenêtre, qu'enguirlandaient des roses, s'assit paisiblement, et reprit son rêve, son rêve d'espérance :

Nana, Nana, mon cher fils.

La voix triste et pure s'élevait comme une plainte ; et, sur son carnet, le médecin aliéniste, impassible, notait toutes les paroles et tous les gestes de la pauvre folle.

Le lendemain, dès le matin, par quelques lignes d'Elie Michelin, celui qu'on nommait toujours le marquis de Villepreux apprit l'aggravation survenue dans l'état d'Hélène. Ce fut un coup terrible. Eh ! quoi, elle était enfermée, séquestrée à la maison des fous. Et c'était lui, lui le misérable, qui avait condamné à la cellule des aliénés cette jeune femme, si aimante, si aimée.

Il frissonnait, se frappait la poitrine. La Providence ne pouvait le flageller d'une manière qui lui fût plus douloureuse. La justice divine le punissait dans celle qu'il adorait. Et, dans sa douleur sans bornes, dans son repentir amer, Yves perdait le goût de toutes choses en ce monde. Tout ce qu'il avait aimé autrefois lui paraissait indifférent, frivole, à peine digne d'intérêt. L'écroulement de son édifice de mensonges lui laissait un sentiment de vide comme celui qui suit un violent accès de fièvre. Il n'avait qu'une pensée dans l'esprit : Revoir Hélène.

Chaque matin, après une nuit d'insomnie, il quittait Phalère, par des chemins détournés, par des sentiers sauvages ; il craignait de rencontrer les hommes ; il lui semblait que sa faute était écrite sur son front. Il aurait voulu fuir à l'autre bout du monde, mais l'inquiétude que lui causait la malade le retenait : et, chaque jour, ses pas allaient où son cœur le conduisait. Il se rendait à l'asile des aliénés contournait le parc, errait dans le voisinage des pavillons.. et n'osait franchir le portique ; le soir, il rentrait à Phalère, harassé, désolé.

Huit jours se passèrent ainsi, et son désir de revoir Hélène devenait plus violent et plus âpre. Il s'imaginait que son regard, à lui, ranimerait une flamme dans les yeux éteints : que sa parole disperserait la cendre qui recouvrait cette raison morte.

—J'irai, se dit-il, et je parlerai au docteur Arpoukine.

Il quitta Phalèra marchant à pied. La fatigue extrême qu'il s'imposait ainsi donnait seule à sos nuits quelques heures de sommeil. Octobre s'achevait. Malgré l'automne, le temps était lourd et chaud. Yves suivait le flot frangé d'écume ; puis il s'écarta de la plage et pénétra dans les terres. Il dut alors longer les ruines d'un temple antique. Il marchait la tête basse, pensif, écoutant la leçon que lui donnaient ces frontons à terre, ces colonnes renversées. Il suivait d'un pas lent ces sentiers rocailleux, couverts de chardons, mêlés à des fragments de sculpture. Ses pieds heurtaient sans cesse contre les chefs-d'œuvre du ciseau grec, ses pas s'imprimaient dans une poussière de marbre. Ça et là, une menthe sauvage exhalait, dans l'air brûlant, son parfum pénétrant ; puis, effrayés à l'approche du promeneur, des lézards verts s'échappaient de leur œil d'escarboucle, s'enfuyaient avec précipitation et disparaissaient sous un fronton renversé.

Les cigales chantaient dans les ruines. Là, ou Démosthènes avait fait entendre sa voix ; là où le ciseau de Phidias, elles chantaient, les cigales.... Et Démosthènes était muet et le ciseau de Phidias avait à jamais cessé de frapper le marbre.

—Ainsi de tous les hommes, pensait Yves. Ils prêchent, ils courent, ils s'en vont semant je ne sais quelles idées que le vent emporte ; ils se fatiguent, s'épuisent, dressent des monuments.. que les siècles jettent à terre.

Elle était loin l'ambition insatiable du Breton. Le chagrin avait tué ses rêves de richesse. L'amour de la fortune et des honneurs n'existait plus dans son cœur brisé.

Il continuait d'avancer sur ces sentiers déserts ; puis, accablé par la chaleur et la tristesse, il s'assit sur une colone renversée. Il regardait tous ces marbres à ses pieds ; les uns mis en poussière, les autres dorés de cette teinte que le soleil et les siècles mettent sur la pierre. Puis ses yeux se reportaient sur l'horizon. Il dominait toute la plaine aride et brûlée. Il s'imaginait ce que devait être cet horizon aux temps anciens. Alors la grande Athènes, vivante et glorieuse, bruissait comme une ruche trop pleine. Alors le Pirée n'était qu'une longue avenue bordée de temples, où la population passait et repassait, sans cesse agitée comme les flots.

Alors la mer bleue était couverte d'une forêt de mâts et de voiles blanches, étendues comme des ailes, et prêtes à s'envoler pour les lointains voyages. Alors une foule religieuse longeait, avec majesté, la voie sacrée taillée sur les flancs de la colline ; elle serpentait entre les gradins et les statues en amphithâtre, et venait respectueuse, faire fumer l'encens devant Minerve.. Alors..

Et maintenant, la solitude, le silence, et la poussière des ruines.

Yves baissait la tête. Et, de plus en plus, toutes les chimères qui l'avaient grisé achevaient de prendre leur vol. Il voyait clairement la réalité de la vie. Le chagrin avait été pour lui le plus grand des maîtres.

—Ah ! qu'est-ce que la renommée ? balbutiait-il.

La renommée est comme ce temple qui resplendissait, autrefois, sous les rayons du soleil.

Voilà la renommée. Celle-ci était grande pourtant. Qu'en reste-t-il ? Un temple sans toiture. où tombe la pluie du ciel, où souffle le vent des tempêtes. Ainsi tout décline et tout meurt.

L'heure avançait. C'était vraiment une brûlante journée. Le soleil dévorant lançait ses flèches de feu sur la plaine aride. Un grand aigle planait si haut dans les airs qu'il semblait immobile ; et, tout à l'entour des ruines, les crécerellettes chassaient les sauterelles et poursuivaie t les corbeaux noirs. Yves se leva. Le moment était venu où il pourrait être reçu chez le docteur Arpoukine ; il reprit donc son triste pélerinage.

Un frisson de pitié le saisit lorsqu'il s'arrêta devant le portique où l'acantha fleurissait entre les colonnettes ; il fit demander le médecin aliéniste.

—Bientôt celui-ci apparut, l'air très grave.

—Comment est-elle, s'écria Yves ; il n'osait même plus prononcer le nom dont il s'était emparé. Ah ! docteut, me serait-il possible de la voir.. moi, son mari ?

—Elle est très calme, répondit l'aliéniste, trop calme même. La stupeur l'a reprise. Je préférais les crises violentes qui ont caractérisé les premières phases de la maladie.. On m'a dit qu'une grande émotion avait ébranlé tout le système nerveux de cette pauvre jeune femme ?

—La rougeur au front, Yves baissa les yeux.

—Oui, docteur, une grande émotion, une grande douleur.

Arpoukine réfléchit durant quelques secondes.

—Eh bien, qui sait?.. Peut-être un nouveau choc rétablirait-il l'équilibre. Hier, elle a passé muette et hagarde devant son grand-père.. Vous reconnaîtra-t-elle ? Je veux tenter de la ranimer par une émotion nouvelle. Venez.

Yves suivit l'aliéniste. Il éprouvait une sensation de remords et d'étouffement en pénétrant dans ce jardin ombragé de figuiers et fleuri de cactus ; où parmi les fantômes qui s'y promenaient, errait peut-être celle qu'il aimait.

Il ne l'avait pas revue depuis la terrible scène où il avoué sa faute. Il se rappellait le regard d'indicible horreur dont elle l'avait enveloppé. De cette jeune femme si rieuse, si tendre, à la physionomie si expressive, si enjouée, qu'avait fait la folie ! Il se demandait s'il n'allait pas retourner sur ses pas, s'enfuir, aller se cacher dans sa solitude de Phalère pour pleurer, pleurer sa trahison ; partir sans la revoir, lui qui, depuis un mois, n'avait eu que ce désir ; tomber à ses pieds, obtenir son pardon.

— Venez par cette allée, dit le docteur.

Il se laissait guider. Son cœur palpitait à se rompre. De tous côtés il rencontrait de pauvres femmes qui marchaient comme des ombres sous le regard des gardiennes. L'une d'elles s'approcha.

—Vous pouvez lui répondre, fit Arpoukine : elle est inoffensive. Ecoutez-là, vous la rendrez heureuse.

La folle disait en mystère :

—L'avez-vous vue ? Elle est morte. Mais Dieu permet quelquefois elle descende du ciel.

—Elle me vient entourée d'un cortège d'anges.

Ses mains se joignirent ; elle semblait en extase.

—Oh ! la voilà ! la voilà ! ma belle petite fille! La voyez-vous, monsieur ? Qu'elle est jolie avec ses ailes si blanches. Que je voudrais approcher.. mais quand je tends les bras pour la saisir, elle s'évanouit dans l'espace. Les anges la reprennent.. C'est tout naturel ; elle est des leurs maintenant.

La folle s'était mise à genoux.

—Reste, ma petit fille ; reste devant moi. Je ne te toucherai pas.. Ne t'envole pas.

Yves avait repris sa marche et s'était éloigné de cette pauvre hallucinée, que la vision de son enfant, morte à quatre ans, consolait de la raison perdue.

—La démence est quelquefois douce dans sa cruauté, reprit le docteur ; elle jette un voile sur les tristes réalités ; elle donne le bonheur à ces esprits égarés ; ils divaguent, heureux de leurs illusions.

Il s'oubliait dans ses observations savantes, ne songeant plus que celui auquel il s'adressait était anéanti, accablé.

—Tenez, voyez celle-ci : elle est très curieuse.

De son index légèrement levé, il indiquait une femme aux yeux noirs comme l'érèbe, aux cheveux épars.

—Elle s'imagine qu'elle est la lumière du monde.

La folle, en effet, soufflait tour à tour sur chacune de ses mains, se figurant qu'à son souffle ses doigts s'allumaient, et elle tenait très haut ces dix flammes imaginaires, pensant que la terre en serait illuminée.

—Quelles bizarreries traversent tous ces cerveaux malades, reprit le médecin. Et celle-ci.. Ah ! c'est triste. Quelle pitié de constater où en arrive l'être humain lorsqu'il est privé de sa raison. C'était une belle intelligence cependant. Cette femme autrefois célèbre, a tenu une plume avec un grand talent.

La folle avait dépassé le milieu de la vie des cheveux blancs entouraient son front très large ; une jeune dame lui parlait avec bonté.

— C'est sa fille, expliqua le docteur ; chaque jour elle lui apporte quelque sucrerie.

La folle poussait de petits cris joyeux à la vue des bonbons. Elle choisit du lou-

koum à l'essence de rose, dont la conleur l'attirait ; puis, avidement, elle dévora cette pâte délicate, transparente comme une gelée. Elle en voulait encore, elle en voulait toujours. Et, seulement en lui présentant cet appât, la gardienne parvint à la faire rentrer dans son pavillon. Et cette femme avait écrit des livres pleins de raison et de sens ! O misère humaine !

Et, tout à coup, Yves s'arrêta.

—Elle, elle, balbutia-t-il. Ah ! pauvre Hélène !

La malade s'avançait à pas lents sous l'ombre des figuiers. Son visage, si riant et si aimable naguère, semblait de marbre ; ses traits purs avaient pris une rigidité de pierre, ses grands yeux couleur du ciel regardaient devant eux sans rien voir : ses lèvres murmuraient toujours la berceuse obstinée : mais sa voix était si faible qu'on la discernait à peine.

Nana, Nana, mon cher fils.

Yves chancelait. Quelle douleur de la voir ainsi. Elle, la victime, payait pour le lâche qui avait menti. De grosses larmes jaillirent brûlantes de ses yeux et coulèrent sur ses joues.

—Courage, lui dit le docteur en lui serrant la main, courage !

Si habitué qu'il fût à ces drames, le désespoir de ce mari amenait en lui l'émotion vive. Hélène approchait de son pas lent et mesuré. Quelques mètres seulement les séparaient. Alors, lui, suivant l'impulsion qui le jetait à genoux à ses pieds :

—Pardon....Pardon, s'ecria-t-il d'une voix déchirante. Pardon.... Me reconnais-tu ?

Il avait saisi un pli de la robe de la femme aimée et le portait à ses lèvres frémissantes, n'osant les appuyer sur la main de l'aliénée.

—Pardon.. Pardon, reprit-il avec angoisse, oubliant, dans sa douleur, que le docteur Arpoukine le regardait, l'entendait, et qu'ainsi, devant cet étranger, il avouait sa faute.

La folle s'était arrêtée. Ses yeux se rivaient sur les yeux inondés de son mari son visage exprimait une terreur indicible, elle reculait comme un être qui, ayant souffert, croit à la trahison universelle : elle était en proie à des secouses ; puis, tout à coup, d'une voix étranglée :

—Vous.... vous, dit-elle.

Elle venait de le reconnaître, et le mépris étincela dans son regard.

Yves baissa la tête, et la folle, poussant un cri :

—Eloignez-le, écartez-le, il me fait mourir.

La vie l'abandonnait en effet. Ses bras se tendaient en avant, sa tête se renversait en arrière ; elle fût tombée sur le sol, privée du sentiment, si le docteur Arpoukine ne l'avait soutenue. Elle était maintenant allongée, toujours évanouie, sur banc de gazon, et le médecin faisait signe à deux gardiennes pour que ces femmes la portassent dans le pavillon qui lui était assigné.

—Oh ! je l'ai tuée, murmurait Yves, en se tordant les bras ; je l'ai tuée.

—Non, repartit l'aliéniste. non. Cette crise lui sera peut-être salutaire. Depuis six semaines, elle n'avait pas reconnu un visage humain. Cette lueur de connaissce, revenue soudainement, me donne un peu d'espoir. Je ferai tout pour la guérir. Il serait sage de vous retirer, car une nouvelle commotion pourrait lui être fatale.

Yves joignit les mains et jeta vers le pavillon un regard désespéré.

—J'obéis, dit-il avec effort ; mais quelle souffrance !

Ses traits se crispaient sous l'étreinte du remords et de la douleur. Il pleurait ces larmes retenues et isolées, indices des émotions profondes ; et, en chancelant, il quitta la maison de santé. Il s'éloignait et, dans la chambre matelassée où on l'avait étendue, Hélène était à la torture. Elle souffrit de longues heures. Au matin suivant, elle était mère. Et la pauvre femme, qui avait rêvé pour son fils un berceau doré aux rideaux de dentelle, le vit dormir dans le cabanon d'une aliénée. Il dormait de son sommeil innocent, et sur son petit visage, il y avait déjà quelque chose de grave que l'enfant tenait de son père. Le front avait la même coupe, et les cheveux seraient noirs, on le voyait aux quelques fils soyeux et courts qui sortaient du petit bonnet.

IX

Bien plus encore que les soins du docteur Arpoukine, la présence de son enfant contribua à la guérison d'Hélène. Ce petit être lui avait pris l'âme. A chacun de ses vagissements, elle sortait de sa torpeur pour lui venir en aide. Peu à peu à son esprit redevenait lucide, et au commencement de l'hiver, par une journée de novembre, elle put revenir à la villa des Muses. Elie Michelin et ses tantes la reçurent avec transport. Ils eussent désiré connaître quel chagrins avait momentanément altéré sa raison. Discrètement ils l'interrogèrent ; mais elle demeura muette, ne voulant pas révéler sa honte.

Elle fit mander lord Elliott. Depuis le duel, il n'avait pas quitté Athènes. Il pénétra près d'elle, bien ému. Elle lui tendit la main.

—Mon ami, dit-elle, j'ai à vous demander pardon de l'accueil que je vous fis après.. ce duel. Ah ! je croyais aimer cet homme indigne, et j'ai été cruellement injuste envers un ami fidèle. Pardonnez-moi, sir Georges.

La lèvre de l'Ecossais était blème.

—Pauvre enfant ! Pauvre enfant ! murmura-t-il. Et dire que ce malheur qui vous accable est venu par ma faute ; que c'est moi qui vous ai presenté ce gentilhomme de mauvais aloi.

Elle eut un rire amer.

—Que voulez vous, mon ami ? ce comédien vous a trompé comme il nous a trompés tous.

Et très bas :

—Mais j'ai une grâce à implorer de vous. Gardez-moi le secret ainsi que vous l'avez fait jusqu'ici. Que je n'aie pas cette suprême douleur de voir mon nom trainé devant les tribunaux. Un procès, une condamnation inévitable, le père de mon fils envoyé au bagne. Ah ? cher ami, au nom de l'amitié que vous me portez, épargnez-moi ; qu'autour de moi toute cette boue ne soit pas remuée.

Elle reprit après un silence :

—Songez donc quel scandale ! Que mon humiliation ne soit pas livrée en pâture à la curiosité publique. Je vous le jure, réparation sera faite aux nobles morts de la famille de Villepreux. De leurs titres, mon fils ne conservera rien. Il portera le nom de sa mère, l'humble nom de Michelin. De leur fortune, il ne gardera pas une obole. Sa main innocente ne sera pas souillée par l'or avili. Je travaillerai pour nourrir mon enfant, pour mettre quelque bien-être dans la vie de mon grand-père et de mes tantes. Je travaillerai jusqu'à ma dernière heure je mourrai à la peine, s'il le faut ; mais, jamais, je ne m'abaisserai à devoir, fût-ce un morceau de pain, à un patrimoine volé.

Il y avait en elle une dignité si haute une loyauté si éclatante, qu'il suffisait d'un regard pour voir qu'elle n'était point de celles qui se résignent à des rôles honteux. Lord Elliott plia le genou.

—Chère enfant, vous m'avez toujours inspiré la plus grande estime. Eh bien, puisque vous le désirez, pour vous, mais non pour le lâche et le misérable, je ne livrerai pas aux tribunaux mon triste secret. Je saurai convaincre Michel Normand. Nous vous égargnerons, mais à la condition que vous ne pardonnerez pas à cet imposteur.

Une lueur de colère brilla dans les yeux d'Hélène.

—Lui pardonner, répliqua t-elle avec véhémence. On peut pardonner certaines fautes, mais la bassesse, jamais ! Etre indulgente pour l'hypocrisie, ce serait s'avilir, ce serait descendre aussi bas que le menteur et que le voleur ! Ah ! si je pouvais oublier cet homme, oublier qu'il ait jamais vécu.

Lord Elliott dit avec hésitation.

—Il y a la ressource du divorce. Vous pourriez cesser de lui appartenir.

Elle se leva toute droite, son visage se couvrit d'une pâleur de morte.

— Non, dit-elle, je ne divorcerai pas.

Et de la main elle montrait le berceau de son fils.

—Le divorce ferait il que cet enfant ne fût pas son fils et le mien ? Il pourrait rompre un lien, il ne pourrait l'anéantir. Cet enfant sera toujours la preuve vivante qne j'ai été la dupe du plus fourbe des hommes. Ah ! lui pardonner ! Comme le pourrais-je en voyant grandir mon fils ! Non, je vous le répète, je ne divorcerai pas. Ce serait publier ce vol indigne dont je rougis.

Un lourd silence pesa entre eux ; puis, d'une voix presque indistincte, l'Ecossais murmura :

—Mais, puisque vous repousses le divorce, puisque vous ne voulez pas que la justice atteigne le coupable, puisque vous ne voulez pas qu'il soit condamné par un tribunal, est-ce que vous l'aimeriez encore ?

Hélère fut surprise de l'accent passionné et du regard étrange de sir Georges ; elle réfléchit quelques secondes ;

—Je ne l'aime plus : par la cruelle blessure qu'il m'a faite, mon amour est parti tout entier. Ah ! que j'ai souffert ! que j'ai souffert.... à en perdre la raison. Sans mon petit enfant, je serais encore enfermée dans un cabanon ; j'y serais morte ; mais pour lui, j'ai voulu vivre et j'ai repris courage. Ah ! ma vie est finie mon cœur est brisd ; je n'aimerai plus jamais personne.. personne, excepté mon petit enfant.

Lord Elliott lui jeta un regard triste comme un adieu. Ce regard était empreint de tendresse et de regret. Hélène eut l'intuition de la vérité et en fut troublée jusqu'au fond de l'âme.

—Pauvre ami, balbutia-t-elle, il est préférable, je crois, qu'une longue distance nous sépare ; car, autrefois, j'étais trop jeune : je n'ai pas su vous comprendre, et maintenant je ne suis plus libre.

Il y eut un silence ; lord Elliott saisit la main de la jeune femme ; puis y déposant un long baiser :

—Je vais reprendre ma vie errante. Pensez à moi quelquefois. Plaignez moi et vivez en paix. Personne au monde ne connaîtra la nature de cette douleur qu'on vous a infligée. Le faussaire ne sera pas inquiété. Adieu, ajouta-t-il, en la quittant brusquement, adieu, ma pauvre enfant !

Dans le long couloir, il rencontra les tantes d'Hélène, aux aguets, anxieuses.

—Eh bien, mon ami ?

—Eh bien, dites-vous qu'elle a souffert, et gardez le silence.

Il passa outre.

Devant la porte entr'ouverte de la bibliothèque, il s'arrêta un instant indécis. Irait-il serrer la main de son ami ? Il entendait la voix d'Elie Michelin, dont la ponsée était revenue aux siècles passés. Le vieillard lisait à haute voix une étude archéologique, destinée à l'Académie des séiences. Sa physionomie était souriante. il s'animait, il s'exaltait ; et, depuis deux heures entières, il savourrait sa prose harmonieuse. Il lisait sans s'arrêter, enflant la période comme un orateur enflammé et convaincu. Oh ! les auteurs jeunes ou vieux, quels poumons, quelle verve, quand ils déclament leurs œuvres.

—Heureux Michelin ! murmura sir Georges. Que n'aije, comme lui, l'amour des médailles !

A la sortie du parc, sous un bouquet d'oliviers, il vit un homme les bras croisés, la tête baissée, sur un fragment de rocher. Il le reconnut et passa vite en lui jétant un regard de mépris et de haine. Mais, absorbé dans ses pensées, Yves n'avait point remarqué lord Elliott. Depuis la guérison d'Hélène, il continuait à errer comme une âme en peine autour de la villa. Lorsque la porte s'entr'ouvrait, il se cachait et regardait, espérant voir passer, sous les mûries, la mère et le petit enfant tout rose dans sa robe blanche. Il aurait donné sa vie pour une parole de pitié, pour un mot de pardon. Il se rendait un compte exact de l'abime creusé entre eux. Pour lui, les liens de l'amour étaient aussi forts que jamais ; mais pour elle, sur le passé planait une honte ineffaçable. Il savait bien qu'il était repoussé pour toujours. Et, néanmoins, ce jour-là il était plus résolu que jamais à pénétrer furtivement dans la villa. Il voulait qu'elle sût son repentir, qu'elle vit sa souffrance. Apercevaut la porte du parc laissée ouverte, il n'hésita plus, se leva et traversa le jardin désert. Bientôt, il eut atteint la chambre d'Hélène. Alors rassemblant tout son courage, il frappa.

—Entrez, dit la voix de la jeune femme.

Elle était assise au berceau de son enfant, et le balançait doucement. Yves s'avança en chancelant ; puis, se jetant vivement à ses genoux :

—Pardonnez-moi, Hélène, fit-il avec une émotion indicible. Pardonnez-moi.

Elle s'était rapidement levé, un éclair d'acier sous ses longs cils.

—Encore vous, fit-elle avec hauteur : vous êtes bien hardi en vérité. Et qui vous a permis d'apparaître ici ?

— Il s'était levé : et, n'osant jeter les yeux sur elle, il les tenait fixés sur la terre.

—Si vous saviez ce que je souffre, balbutia-t-il.

—Elle eut un regard implacable.

—Vous souffrez ! C'est justice ! C'est un prêta pour un rendu.

Il joignit les mains.

(A suivre)

Un condamné à mort vient de remplir ses devoirs religieux avant de monter à l'échafaud.

"L'aumônier."—Courage, mon enfant, vous mourrez en chrétien ; dans quelques instants, vous serez assis à la table des anges.

"Le patient." — D'accord.. Mais passez donc le premier, monsieur l'abbé, pour faire mettre le couvert !..

Un monsieur vient de faire le tour du monde. On l'accable de questions.

—Comment faites-vous donc, lui demanda entre autres un badaud, pour vous en tirer dans ces pays dont vous ne savez pas du tout la langue ?

Le voyageur sévèrement :

—Eh bien ! mais est-ce qu'il n'y a pas des muets chez tous les peuples ? Je fais comme eux.

Les enfants terribles.

C'était hier le jour de réception de Mme de R..De nombreux visiteurs garnissaient le salon.

Profitant d'un temps d'arrêt dans la conversation, le fils de la maison, M. Toto, âgé de six ans, s'écrie :

—Dis donc, maman, pourquoi papa ne te gronde jamais quand il y a du monde ?.

Deux individus :

—Si j'étais à portée de vous, je vous donnerais des claques ; mais l'intention vaut le fait, tenez le soufflet pour reçu.

—Monsieur, dit l'autre d'un grand sang-froid, si j'étais à côté de vous, je vous passerais mon sabre au travers du corps ; ainsi, tenez-vous pour mort.

Rhume de Cerveau — CATARRHE — LES 4 DEGRÉS — CONSOMPTION — LA MORT

Il y a danger évident pour la santé et la vie, en négligeant un rhume de cerveau ou Catarrhe, et à cette saison, avec sa température variable, humidité inaccoutumée et changements subits du chaud au froid, on est sujet surtout au rhume de cerveau. Un cas négligé de rhume de cerveau dégénère rapidement en Catarrhe, et un Catarrhe négligé dégénère certainement en Consomption et conduit à une mort prématurée. Le témoignage des médecins prouve d'une manière concluante qu'un grand nombre de mortalités provenant de la consomption ont commencé par un rhume négligé, qui, en passant par différents degrés, s'est développé en Catarrhe et ensuite en Consomption, cette maladie redoutable que la science n'a pu encore guérir avec succès. Si vous souffrez d'un rhume de cerveau ou d'autres symptômes du catarrhe, tel que mauvaise haleine, mal de tête, matières tombant de la tête dans la gorge, hoquets, et crachement, décharges copieuses des narines, diminution de l'odorat, toux sèche, voix enrouée, râle de poitrine quand vous respirez, étourdissements en vous penchant, difficulté de vous mettre au travail, une tendance aux nausées le matin en s'efforçant de dégager les accumulations dans la gorge, Ne les négligez pas, Ceux-ci sont quelques-uns des symptômes du Catarrhe, et si vous en ressentez, **SOYEZ AVERTIS A TEMPS.** Ne les laissez pas continuer sous l'impression erronnée que ça se passera avec le temps. Cela ne se passera pas, mais au contraire vous minera sourdement comme des miliers avant vous, Procurez-vous de suite un bouteille de **BAUME NASAL**, le seul remède certain expéditif qui ait été offert au public pour le Rhume de Cerveau et le Catarrhe. Ceci n'est pas une assertion oiseuse, mais un fait indiscutable, constaté par des milliers de témoignages entre nos mains, relatant des guérisons merveilleuses. Nous avons reçues ces témoignages de toutes les parties de la Puissance et nous en reproduisons quelques-uns choisis au hasard, comme des exemples servant pour tous :

M. Alex. Burns, de Sudbury, Ont., dit : Messieurs, je puis déclarer que j'ai souffert du Catarrhe pendant sept à huit ans, accompagné d'haleine infecte, d'excrétions constantes dans le gosier, de graillement, de crachements, de surdité partielle, de bruits sourds dans les oreilles, d'une douleur lourde à travers le front J'ai eu recours aux poudres et aux douches, mais toujours sans effet ; le seul résultat que j'obtenais était un soulagement temporaire suivi bientôt des symptômes usuels à un degré plus grand encore. Les résultats obtenus par l'emploi du BAUME NASAL ont été au contraire une halaine fraîche, cessation des excrétions au gosier (et par conséquent plus de crachats et de graillements), clarté dans l'ouie et pas un seul mal de tête. De fait, c'est mon opinion que par l'emploi constant et éclairé du BAUME on peut guérir la pire attaque de Catarrhe.

James H. McLeod, Mink River Road, N. E., dit : J'ai essayé d'autres remèdes pour le Catarrhe, mais n'en ai obtenu aucun soulagement Votre BAUME NASAL est certainement le **meilleur remède** que j'ai essayé, et il est tél que vous le dites. Le fait qu'il est d'un bon goût ajoute grandement à sa valeur ; mais son plus grand mérite consiste en une GUERISON CERTAINE de cette vilaine maladie, le catérrhe.

W. Chas. Hanley, maître de poste, Spry Bay, N. E., dit : Je soumets ce qui suit au public, afin que ceux qui sont affligés soient guéris par le même remède. Deux bouteilles de votre BAUME NASAL ont ramené à la santé un de nos enfants âgé de 4 ans, souffrant du catarrhe

Henrietta Blackwell, Parker, Ont., dit : Votre BAUME NASAL est le meilleur remède dont j'aie fait usage pour le catarrhe. Je respire plus facilement que par le passé et mon haleine est redevenue bonne. Je considère le BAUME NASAL comme un bienfait pour ceux qui souffrent

M. John H. Adams, marchand, Brantford, Ont., dit : J'ai fait usage du BAUME NASAL pour le catarrhe et j'ai trouvé une guérison certaine.

Miss Maggie M. Martin, Terwood, Pe., dit : Par l'entremise d'un ami en Canada, j'ai fait l'acquisition du Baume Nasal. J'ai souffert durant des années du catarrhe et c'est le premier remède qui m'ait procuré du soulagement et je suis certain qu'il me guérira.

Miss Minnie McNairn, Mille Roches, Ont., dit : Votre bouteille de Baume Nasal m'a fait un grand bien. Mon mal de tête a disparu avant que j'aie fini la bouteille et j'éprouvai un grand soulagement, Je suis certaine que le Baume Nasal guérira n'importe quel cas de catarrhe si l'on continue à en faire usage.

W. A. Doyle, Beulah, Man., écrit : Comme remède de famille pour arrêter les maladies produites par le catarrhe ou rhume de cerveau le Baume Nasal na pas sans égal. Nous le considérons beaucoup.

M. A. Schelenxig, Toronto, dit : Durant nombre d'années, ma femme a été grandement malade du catarrhe. Le Dr .... a promis de la guérir, mais elle devint pis et plus faible qu'auparavant et je m'aperçus que j'avais dépensé $36 en remèdes qui n'avaient fait aucun bien. Ma femme a ensuite commencé à faire usage du Baume Nasal et a grrndement amélioré sa santé, et elle est plus forte qu'elle n'a été depuis des années. Votre remède est le meilleur en vente et vous pouvez faire usage de ceci comme témoignage.

Emilie Pelletier, de Grenville, dit : Je ne puis à peine trouver des mots pour dire combien j'attache d'importance à votre Baume Nasal. Ses effets, dans mon cas, ont été merveilleux.

Alpha H. Dales, Tarbert, Ont., écrit : Votre Baume Nasal a fait de moi un nouvel homme. Je n'ai jamais fait usage d'un remède aussi satisfaisant,

UN AVIS.—Défiez-vous des imitations. Si votre vendeur n'a pas le BAUME NASAL en vente, ne vous laissez pas influencer par lui, et qu'il vous offre d'autres remèdes en vente qu'il prétendra être aussi bons, mais adressez-vous directement aux soussignés, et on vous enverra poste payée, sur reçu du prix—50c et $1 la bouteille.

FULFORD & Co., Brockville, Ont.

Toux, Rhumes, Croup.

Le Baume d'Allen pour les Poumons a été présenté au public après que sa valeur pour la guérison certaine de ces maladies eut été pleinement vérifiée. Il stimule l'expectoration et force les poumons à se débarrasser du phlegme ou mucus ; il change les sécrétions et purifie le sang ; guérit les parties irritées ; donne de la force aux organes digestifs ; fait fonctionner le foie d'une manière normale et donne de la vigueur à tout le système. Son action est si prompte et si efficace **qu'on garantit qu'il arretera en quelques heures la toux la plus opiniatre,** pourvu qu'elle ne dure pas depuis trop longtemps. Il ne contient pas d'opium, sous aucune forme, et on garantit qu'il est parfaitement inoffensif, même pour l'enfant le plus délicat. Il n'y a pas lieu d'avoir tant de mortalités par la Consomption, quand le Baume d'Allen pour les Poumons peut la prévenir, si on a seulement soin de l'employer à temps. Pour la Consomption et toutes les maladies qui y conduisent, telles que Toux, Rhumes négligés, Bronchites, Asthme, et toutes les maladies des poumons, le BAUME D'ALLEN POUR LES POUMONS est le Grand Remède Moderne. Pour le Croup et la Coqueluche c'est presque un spécifique. C'est un vieux remède éprouvé et qui se vend partout à 50c. et $1.00 la bouteille. On en a préparé des bouteilles de 25 cents pour répondre à la demande continuelle d'un bon REMÈDE POUR LA TOUX à un bas prix. Si vous n'avez pas encore fait usage du Baume, essayez une bouteille de 25c.

Allen's Lung Balsam.

THES A BON MARCHE

Pour la qualité quelques-uns les égalent, mais il n'y en a pas qui les surpassent

—— o-o-o ——

Reçus justement et en vente :

Bon thé japonais, demie-feuille, (fort et doux). **6cts.**
Bon thé du Japon en feuille écrasé, (très-fort), **8cts.**
Bon thé du Japon en feuille, écrasé (fort et d'usage), **10cts**
Thé japonais de choix en feuille, **15cts.**
Thé japonais, en feuille, de choix **20cts.**
Thé de choix extra, (fort et odoriférant), **25cts.**
Choix extra, la plus belle qualité de la récolte de mai, **30cts**
Bon Twankay, (fort et doux), **12cts.**
Choix Hyson Twankay, **15cts.**
Choix Hyson Twankay, (fort et d'usage), **20cts.**
Hyson Twankay, (qualité pure et supérieure, **25cts.**
Choix extra, Hyson Twanky, (qualité magnifique), **30cts.**
Hyson nouveau, (thé de l'Inde), **20cts.**
Hyson ancien, **20cts**

Oolong (Formosa) 50cts. la lb., Assam, Darjeeling, Cachar et Sylhet, Kangra, Himalayas,) Neigherries (Madrs), Souchong, Pouchong et Congous, Pekoe, Orange Pekoe, Flowery Pekoe et autres variétés spéciales de thé de l'Inde, Ceylon, Java, Japonais et de Chine, (noir et vert), les meilleurs qui aient jamais été importés en Canada.

EN VENTE PAR

A. WATTERS

RUE DE LA FABRIQUE

ELECTION DE STANSTEAD

L'hon. M. Colby élu par 1033 voix

STENSTEAD, 18.—Les derniers rapports donnent à l'hon. M. Colby une majorité de 1033 voix sur le candidat de l'association des Droits Egaux. Le vote a été comme suit : Colby, 1591 ; Lebaron, 558.

Société d'Agriculture

(DEPECHE SPECTIVE)

TERREBONNE, 17. — L'assemblée annuelle de la Société d'Agriculture du comté de Laval a eu lieu hier à St-François de Salles.

M. Leblanc, député de Laval, était présent et a porté la parole.

Accident à Pembrooke

Une femme en furie

M. Courrier, de Pembrooke, et ses deux fils sont partis il y a quelque temps pour le chantier à la rivière Noire, laissant à la maison la mère atteinte d'une maladie imaginaire. Souvent elle se mettait à pleurer et personne ne pouvait la voir sans se sentir porté à la compassion. Mercredi matin, Mme Courrier, qui est âgée de 45 ans, eût une terrible attaque de sa prétendue maladie, elle sentait un esprit invisible qui lui faisait prévoir pour son époux de cruelles tortures physiques. Bientôt, elle devint furieuse et souvent elle essayait de battre ses filles dans la maison. Celles-ci coururent chercher Mgr Lorrain, un médecin et leurs frères qui restaient dans Pembrooke. L'aspect de la malade était effrayant ; ses yeux hagards et profondément cernés de noir, ses cheveux épars, ses joues creusées par l'anxiété, ses démarches irrégulières et empressées, tout annonçait de grandes souffrances morales.

A un moment donné et après avoir jeté un plat de lait à la face de son frère et s'être débarrassée de toute étreinte, elle se précipita du deuxième étage sur le pavé, en sautant dehors par une croisée. Les gens de la maison accoururent, mais elle était morte. Le cou et le nez avaient été cassés, les lèvres étaient coupées et répandaient du sang, les mains étaient crispées et tout le système osseux semblait avoir été brisé.

La consternation règne dans la ville. La plus jeune enfant de Madame Courrier n'a que 8 mois.

Examens de droit

Voici les candidats aux prochains examens pour l'admission à l'étude du droit, section de Québec :

Wm Hughes Davidson, Come Ls Adolphe Morrissette, Charles Alderic Parisault, de Québec ; Philippe V Chaloult, Kamouraska ; Ls Demers, St-Henri de Lévis ; Arthur Dionne, Ste-Anne de la Pocatière ; Paul Louis Gravel, Arthabaskaville ; Jos A Lamarche, Montréal.

Vol d'un cheval

Arrestation du coupable.—Il se donne un faux nom

Un nommé Gauthier, agé de 32 ans, a été arrêté lundi soir à Montréal sous l'accusation d'avoir volé un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Vadeboncœur, qui tient une écurie de louage au coin des rues Beaudry et Sainte-Catherine.

Lors de l'arrestation du coupable, celui-ci disait avoir loué le cheval d'un jeune homme qu'il avait rencontré sur la rue Notre-Dame et dont il ignorait le nom. Ces détails n'ont pas été suffisants pour faire disparaître le doute et Gauthier fut enfermé dans les cellules. Quelques instants plus tard, M. Louis Brodeur, commis-voyageur, entra au bureau de police pour obtenir des informations sur le vol qui venait d'être commis, disant qu'un cheval qu'il avait loué de M. Vadeboncœur venait de lui être volé à la porte d'un hôtel de la rue Notre-Dame où il était entré pour quelques instants avec un de ses amis.

Quoique l'accusé se soit nommé Gauthier, on doute que ce soit son véritable nom ; car, lorsqu'il a été interrogé au bureau de police, il s'est donné deux ou trois noms différents. Il disait aussi qu'il demeurait au No 404 de la rue Brock, mais cette rue est très courte et il ne s'y trouve pas de maison qui porte ce numéro.

Diphtérie

M. Dominique Béland, de St Agapit de Beaurivage, s'est vu enlever dans l'espace de vingt quatre heures deux enfants par la diphtérie.

Election d'officiers

A l'assemblée générale annuelle des pilotes de Montréal tenue à Québec le 17 décembre courant, MM. Cléophas Auger, de Lévis, Louis Z. Bouillé, de Deschambault, Wilbrod Gauthier, de Deschambault, Prudent Beaudet, de St. Anselme et Narcisse Perrault, de Deschambault, ont été élus membres du comité des pilotes.

Après l'assemblée, le comité s'étant réuni, M. Cléophas Auger a été réélu président et M. Louis Z. Bouillé réélu secrétaire-trésorier.

Affreuse découverte

Enterrée vivante

Madison, Wisc., 18.—Malgré tout ce qu'on a dit de la mort apparente et du danger des inhumations précipitées, il arrive trop souvent encore que des gens sont enterrés vivants. Un cas de ce genre vient d'être découvert à Madison (Wisconsin) et y a jeté la consternation. Il y a un mois environ, un enfant, dont les parents sont bien connus à Madison, était atteint de la diphtérie ; la jeune servante de la maison, prise de peur, voulut partir aussitôt pour chez elle, mais le médecin de la famille s'y opposa, non pas qu'il craignît qu'elle ne propageât la maladie, mais parce qu'il jugeait sa présence utile pour les soins à donner au malade. L'enfant étant venu à mourir, la servante absolument épouvantée se mit au lit, et quelques heures après elle présentait toutes les apparences de la mort. Sur l'ordre des autorités, elle fut immédiatement enterrée. Il y a quelques jours, les parents de la servante ayant obtenu la permission de transporter ses restes dans leur pays, ont fait exhumer le corps ; lorsqu'on a ouvert le cercueil, les assistants ont constaté avec horreur que la malheureuse jeune fille avait été enterrée vivante. Le corps était complètement retourné dans la bière, les cheveux arrachés, et le visage lacéré par les ongles des mains dont les crispations indiquaient les affreuses tortures qu'avait dû endurer l'infortunée.

Accident

Un triste accident est venu plonger toute une famille dans le deuil, vendredi dernier, à St. Henri.

Vendredi soir, M. Louis Vallière, cultivateur de cet endroit, faisait boucherie. Il était à enlever la peau d'un animal qu'il voulait descendre à la ville quand la traverse à laquelle était suspendu l'animal glissa tout à coup et lui tomba sur la tête, la lui défonçant. On l'entra immédiatement chez lui où prêtre et médecins furent mandés de suite.

Mais tout fut inutile, et le malheureux expirait quelques heures après.

Conseil aux mères

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être en usage pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, assouplit les gencives, adoucit les douleurs, guérit les coliques ; c'est ce meilleur remède pour la diarrhée.

Vingt cinq centins la bouteille.

DANS LA DECHE

Misère de deux célèbres défalcataires montréalais

Un citoyen important de Montréal qui a fait dernièrement un voyage à New-York, rapporte une nouvelle étonnante, que beaucoup croiraient invraisemblable si l'auteur n'était un citoyen très haut placé, riche, voguant dans le grand monde fashionable de Montréal et digne de foi à tous les points de vue.

Tout le monde se rappelle de deux fameux scandales financiers qui ont éclaté en cette ville il y a déjà quelques années.

Non seulement les auteurs ont scandalisé la population, mais ils ont produit une terrible crise financière dans certains quartiers, plongé dans la misère des familles entières et répandu la ruine dans le milieu où se recrutait leur clientèle. Nous voulons parler du fameux Craig, président de la banque d'Echange, qui s'est enfui, fraudant, dit on, le public et les actionnaires pour des milliers de piastres.

Les cours retentissent encore des débats sur cette affaire désastreuse dont on se dispute les responsabilités. Aussi du notoire Hunter, qui tenait un bureau sur la rue Saint Jacques et un bon jour, leva le pied, emportant dans ses goussets les argents déposées dans son bureau par des tuteurs, des veuves, des orphelins, emportant entr'autres tous les fonds d'une succession de Laprairie. Inutile de répéter les détails de ces défalcations, qui sont encore présentes à l'esprit de tout le pays.

La semaine dernière, le citoyen ci-dessus mentionné, en entrant dans un hôtel de New-York, généralement fréquenté par les gens d'affaires de Montréal, se sentit frappé à l'épaule. Il se retourna et se trouva en présence d'une figure qui ne lui était certainement pas inconnue, mais qu'il lui semblait avoir vue entourée d'une plus grande opulence. "C'était Craig !"

Le montréalais avait été l'une des victimes du défalcataire et tous deux étaient dans de mauvais draps lors de la fuite, ce qui abrégea les pourparlers. Cependant Craig finit par lui avouer qu'il était dans la dèche et lui demanda dix piastres. Un refus net fut la réponse.

A peine délivré de son compatriote, le monsieur fut abordé par une autre figure non moins connu : le notaire Hunter, qui lui demanda encore dix piastres.

Pour se débarrasser des deux mendiants, M. A.... donna un X,

"Tout bien mal acquis ne profite jamais."

Bulletin Commercial

Le commerce de bois

Londres.—Le *Timber* du 7 du courant, dit : "Quant à ce qui regarde les frets canadiens, une vingtaine de voiliers ont été nolisés pour la prochaine saison pour transporter du bois de Québec et d'autres ports du Saint Laurent aux ports du Royaume-Uni, sur la base de 25/ pour le bois de construction, et de 62/6 pour les madriers. On rapporte aussi qu'on a fait de grandes transactions avec les steamers pour charger à Montréal au prix de 62/6 pour les madriers.

Marche au foin

Les beaux chemins ont ramené l'abondance sur le marché. Les prix sont un peu meilleurs malgré cette abondance. Nous cotons :

Foin, 1ère qualité	$7.00 @ $8.00
" à vaches	5.50 @ 6.00
Paille	3.50 @ 4.00

La chaux a haussé de 1 à 2 cts par minot, elle se vend aujourd'hui de 18 à 20cts.

Le marché aux animaux

Peu d'animaux sur le marché de cette semaine. Les prix du bœuf sont restés les mêmes, mais ceux du mouton ont haussé de 50cts. Voici les cotes :

Bœuf, 1ère qualité, par 100lbs	$7.50 @ $8.00
" 2e "	6.00 @ 6 00
" 3e " "	5.00 @ 5.50
Mouton, agneau	3.00 @ 3.75
" vieux	4.00 @ 5.00

Le marché de Montréal

MONTREAL, 18 décembre.

FARINES—Marché tranquille et sans changement. Recettes, 800 brls ; aucunes ventes rapportées.

Patente, d'hiver	$5 00 @ $5 25
Patente, du printemps	4 90 @ 5 25
Forte laminée	4 50 @ 4 70
Extra	4 10 @ 4 25
Superfine	3 00 @ 3 75
Forte à boulanger	4 25 @ 4 50
En sacs d'Ontario	1 25 @ 2 25
En sac de la cité	4 60 @ 4 70
GRAIN—	
Blé dur du Manitoba No 1	1 00 @ 0 00
Blé-d'inde	0 51 @ 0 52
Pois	0 69 @ 0 70
Avoine	0 30 @ 0 31
Orge	0 40 @ 0 53
Seigle	0 45 @ 0 50
Farine d'avoine	3 75 @ 4 25
Farine de blé-d'inde	2 40 @ 2 50
PROVISIONS—Lard mess	0 13½
Saindoux	08½ @ 09
Bacon	11½ @ 12½
Jambon	12 @ 13
Fromage	8½ @ 10½
Beurre des Townships	16 @ 21
do de Morrisburg	14 @ 20
do de l'Ouest	14 @ 16
do de Crémerie	21 @ 23
Œufs	21 @ 23

Marché de Toronto

Toronto, 18 décembre 1889.

Blé d'automne No 2	$0 85 @ 0 00
Blé du printemps No 2	$0 83 @ $0 84
Blé roux d'hiver No 2	0 86 @ 0 87
Blé dur du Manitoba No 1	0 97 @ 0 98
" 2	0 94 @ 0 95
Orge No 1	0 49 @ 0 50
" No 2	0 44 @ 0 45
" extra No 3	0 39 @ 0 40
" " No 3	0 37 @ 0 35
Pois No 2	0 58 @ 0 63
Avoine No 2	0 29 @ 0 31
Fleur extra	3 55 @ 3 60
" forte laminée	3 90 @ 4 00
" " Boulangers	4 00 @ 4 50

LES CUIRS

11 décembre 1889.

Aucun changement dans les cotes, marché passablement tranquille.

	$ cts.	$ cts
Cuir à semelle B. A. No. 1	0 29 @	0 21
do do do 2	0 16 @	0 18
do ordinaire, No. 1	0 21 @	0 23
do do 2	0 17½ @	0 18
Cuir à semelle No. 30	0 15 @	0 15½
China No. 1	0 16 @	0 17
do 2	0 14 @	0 15
Buffalo No. 1	0 14 @	0 15
do 2	0 13 @	0 14
Cuir à semelle, (slaughter) No. 1	0 24 @	0 27
Semelle anglais	0 40 @	0 46
Brut léger	0 21 @	0 22
A harnais	0 25 @	0 32
Vache cirée, légère	0 26 @	0 28
do do	0 24 @	0 26
do à grain	0 28 @	0 30
Buff	0 10 @	0 11
Vache piquée	0 09 @	0 11
Cuir fendu, medium	0 14 @	0 16
do junior	0 12 @	0 13
Cuir jendu de veau	0 25 @	0 30
Veau leger	0 40 @	0 40
do épais	0 45 @	0 50
do français	1 00 @	1 30
Kid glacé	0 09 @	0 11
Kid anglais	0 60 @	0 70
Vache patente	0 14 @	0 16
Kid français	18 00 @	20 00

PEAUX VERTES

	$ cts	$ cts
Montréal No. 1	0 05½ @	0 06
do No. 2	0 04½ @	0 05
do No. 3	0 03½ @	0 01
Toronto. No. 1	0 05 @	0 05½
do No. 2	0 04½ @	0 05
do No. 3	0 03½ @	0 04
Hamilton, No. 1	0 05 @	0 05
do No. 2	0 04 @	0 04½
do No. 3	0 03 @	0 03½
Chicago "Buff"	0 05½ @	0 05¾
do "B"	0 04¾ @	0 05

PEAUX VERTES A QUÉBEC

Québec No 1	0 05c.
do No 2	0 04c.
do No 3	0 03c.
Peaux de veau	0 06c. à 0 07c lb
do moutons	0 75c. à 0 80c lb

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné seront reçues à Ottawa jusqu'au 15 de Janvier, pour les bouées et fanaux requis pour le service entre Montréal et Québec.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'Agent de ce département à Québec ou au secrétaire de la Commission du Havre, à Montréal.

WM. SMITH,
Député Ministre de la Marine.

Département de la Marine,
Ottawa, 13 Décembre 889.
19 décembre.—11.

LE CULTIVATEUR

Primes a nos Agents

Des Montres,
Des Horloges,
Des Manchons,
Des Boas,
Des Gants.

Lisez avec attention et mettez-vous à l'œuvre sans retard.

CAR TOUTE PERSONNE QUI M'ENVERRA

DIX PIASTRES

Pour DIX abonnements au "Cultivateur,"

Le Grand Journal Hebdomadaire de Seize Pages

AURA DROIT, A SON CHOIX :

1o. A une magnifique Montre Suisse en nickel, à remontoir, et avec cadran en émail. Le prix de cette montre est de $5.00.
2o. A un Boa d'Ours d'Australie, noir.
3o. A un Boa de Chèvre de Russie, couleur Ecureuil.
4o. A un Manchon de Chèvre de Russie, noir.
5o. A un Manchon de Greenland Seal.
6o. A une splendide paire de Gants à conduire les chevaux, l'hiver.

QUICONQUE M'ENVERRA

CINQ PIASTRES

Pour CINQ abonnements au "Cultivateur,"

Aura droit à une petite Horloge Chronomètre valant $2.00

Les primes seront expédiées franc de port et en bon ordre à quiconque y aura droit

Les personnes qui s'abonneront à nos agents recevront aussi par la malle l un des cinq portraits de Lord Stanley de Preston, de Sir Hector Langevin, de Sir A. P. Caron, de M. Laurier ou de M. Chapleau, à leur choix.

J. ISRAEL TARTE,
Propriétaire du "Cultivateur.

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

APERITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DEPURATIFS

Ils guerissent et previennent les maladies qui se rattachent à l'**ENCORGEMENT des INTESTINS**, telles que: ***Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poumon et du Cerveau***, etc

TRES IMITÉS ET CONTREFAITS

Exiger l'étiquette ci jointe en 4 couleurs, avec le mot **VÉRITABLES**

1 fr. 50 la 1/2 boîte (50 grains)—3 fr. la boîte (105 grains)—NOTICE dans chaque boîte

A Québec : Pharmacie de M. **MORIN**, et les bonnes Pharmacies

SAVON ANTISEPTIQUE AU GOUDRON BORATÉ
DE
J. LIEUTAUD Aîné, à Marseille (France)

MARQUE DÉPOSÉE

Ce savon, préparé d'une façon irréprochable avec des produits purs, est recommandé par les plus grands docteurs pour le traitement des ***Maladies contagieuses***, de la ***Peau, Eczémas, Dartres***, etc., et pour les ***Lavages*** qui précèdent et suivent les opérations chirurgicales.

PRÉSERVATIF SOUVERAIN EN CAS D'ÉPIDÉMIES et contre les Piqûres de Moustiques et autres insectes.

Exiger la Marque et la signature ci-contre :

J. Lieutaud aîné

Déposinaires à *Québec* : D^r ED. MORIN & C^ie.

MARQUE DÉPOSÉE